



ICRML
Institut canadien
de recherche
sur les minorités
linguistiques

CIRLM
Canadian Institute
for Research
on Linguistic
Minorities

Utilisation des services gouvernementaux de langue française

Une étude auprès des Acadiens et
francophones de la Nouvelle-Écosse
sur les facteurs associés à
l'utilisation des services
gouvernementaux en français

Rapport de recherche préparé par

Kenneth Deveau
Université Sainte-Anne

Rodrigue Landry
Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques

et

Réal Allard
Centre de recherche et de développement en éducation
Université de Moncton

Septembre 2009

Utilisation des services gouvernementaux de langue française

Une étude auprès des Acadiens et francophones de la Nouvelle-Écosse sur les facteurs associés à l'utilisation des services gouvernementaux en français

Utilisation des services gouvernementaux de langue française

Une étude auprès des Acadiens et francophones de la Nouvelle-Écosse sur les facteurs associés à l'utilisation des services gouvernementaux en français

Rapport de recherche réalisé par

Kenneth Deveau
Université Saint-Anne

Rodrigue Landry
Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques

et

Réal Allard
Centre de recherche et de développement en éducation
Université de Moncton



ICRML
Institut canadien
de recherche
sur les minorités
linguistiques

CIRLM
Canadian Institute
for Research
on Linguistic
Minorities



Pointe-de-l'Église (Nouvelle-Écosse)
Septembre 2009



Patrimoine
canadien

Canadian
Heritage

Canada

ISBN 978-0-9784169-8-0

© **Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques/**

Canadian Institute for Research on Linguistic Minorities

Pavillon Léopold-Taillon, pièce 410

Université de Moncton, Campus de Moncton

Moncton (Nouveau-Brunswick), Canada E1A 3E9

Téléphone : 506 858-4669 Télécopieur : 506 858-4123

Site Web : www.icrml.ca

Dépôt légal : 3^e trimestre 2009

Bibliothèque nationale du Canada

Imprimé au Canada

Table des matières

Liste des figures.....	8	3.4.1 Analyses descriptives	43
Liste des tableaux.....	9	3.4.2 Analyses explicatives.....	43
Remerciements et commentaires de l'Office des affaires acadiennes.....	11	Chapitre 4 - Résultats.....	45
Chapitre 1 - Introduction	13	4.1 Résultats d'analyses descriptives.....	45
1.1 Historique.....	13	4.1.1 Renseignements généraux.....	46
1.2 Profil démographique	17	4.1.2 Vécu ethnolangagier	48
Chapitre 2 - Cadre théorique.....	23	4.1.2.1 Vécu enculturant.....	48
2.1 Les niveaux collectifs du modèle (les facteurs macrosociaux).....	25	4.1.2.2 Vécu autonomisant.....	51
2.1.1 Cadre idéologique, juridique et politique	25	4.1.2.3 Vécu conscientisant	52
2.1.2 Contexte institutionnel et social.....	28	4.1.3 Développement psycholangagier....	53
2.2 Les niveaux individuels du modèle (les facteurs microsociaux).....	29	4.1.3.1 Vitalité ethnolinguistique subjective	53
2.2.1 Socialisation langagière et culturelle.....	29	4.1.3.2 Désir d'intégration	56
2.2.2 Développement psycholangagier....	32	4.1.3.3 Identité ethnolinguistique	58
2.3 Hypothèses	35	4.1.3.4 Compétences langagières	61
Chapitre 3 - Méthodologie.....	37	4.1.4 Comportement langagier	64
3.1 Population et échantillon.....	37	4.1.5 Utilisation des services gouvernementaux en français.....	68
3.2 Procédure et taux de réponse	38	4.2 Analyses explicatives.....	72
3.3 Instrument	38	Chapitre 5 - Discussion et conclusion.....	79
3.3.1 Renseignements généraux	39	5.1 Synthèse et interprétation des résultats.....	79
3.3.2 Vécu ethnolangagier.....	39	5.1.2 Profil sociolangagier et psycholangagier.....	79
3.3.3 Développement psycholangagier....	39	5.1.2.1 Vécu ethnolangagier	79
3.3.4 Comportement langagier	41	5.1.2.2 Développement psycholangagier	81
3.3.5..... Services gouvernementaux en français	41	5.1.2.3 Comportement langagier	84
3.4 Analyses statistiques.....	42	5.1.3 Utilisation des services gouvernementaux en français.....	85
		5.2 Recommandations et conclusion.....	87
		Références bibliographiques	91



Liste des figures

Figure 1 - Modèle intergroupe de revitalisation ethnolangagière : une perspective macroscopique (Landry, Allard et Deveau, 2006) 24

Figure 2 - Continuum des orientations idéologiques des politiques linguistiques des États par rapport aux langues minoritaires et majoritaires (adapté de Bourhis, 2001) 25

Figure 3 - Score moyen à l'égard de la probabilité d'utiliser des services en français selon la proactivité de l'incitatif 74

Figure 4 - Modèle de la probabilité globale d'utiliser des services en français en fonction de la socialisation ethnolangagière et du développement psycholangagier. 76



Liste des tableaux

Tableau 1 - Population de langue maternelle française de la Nouvelle-Écosse, selon le comté (Recensement de 2006).....	18
Tableau 2 - Population connaissant le français en Nouvelle-Écosse, selon le comté (Recensement de 2006).....	21
Tableau 3 - Langue maternelle du répondant, de ses parents et de son conjoint ou de sa conjointe	47
Tableau 4 - Degré de scolarisation	48
Tableau 5 - Vécu enculturant : langues parlées en contextes privés.....	49
Tableau 6 - Vécu enculturant : langues de scolarisation.....	50
Tableau 7 - Vécu enculturant : langues des médias.....	50
Tableau 8 - Vécu enculturant : langues des services publics communautaires.....	51
Tableau 9 - Vécu autonomisant.....	52
Tableau 10 - Vécu conscientisant.....	52
Tableau 11 - Vitalité subjective : langue de l’affichage public.....	54
Tableau 12 - Vitalité subjective : prestige et importance relative du français et de l’anglais	55
Tableau 13 – Vitalité subjective : force du français dans leur région dans vingt ans.....	55
Tableau 14 - Vitalité subjective : justice et équité de la situation actuelle des communautés francophone et anglophone	56
Tableau 15 - Désir d’intégration : langue de scolarisation préférée pour les enfants	57
Tableau 16 - Désir d’intégration : langue préférée des activités culturelles.....	57
Tableau 17 - Désir d’intégration : langue préférée en contexte public et institutionnel.....	58
Tableau 18 - Identité ethnolinguistique : dominance identitaire anglophone francophone.....	59
Tableau 19 - Identité ethnolinguistique : autodéfinition acadienne.....	60
Tableau 20 - Identité ethnolinguistique : engagement identitaire francophone	61
Tableau 21 - Compétence langagière : autoévaluation de la compétence en français.....	62
Tableau 22 - Compétence langagière : autoévaluation de la compétence en anglais	62
Tableau 23 - Compétence langagière : variété de français parlée	63
Tableau 24 - Compétence langagière : facilité de se faire comprendre en français par un francophone venu d’ailleurs.....	64



Tableau 25 - Compétence langagière : confiance à l'oral et à l'écrit face à des services publics 64	parler français en l'absence d'une offre active..... 69
Tableau 26 - Comportement langagier : langue parlée dans le réseau privé.... 66	Tableau 30 - Utilisation des services en français : probabilité de demander des services en français en présence d'une offre active 70
Tableau 27 - Comportement langagier : langues des médias..... 66	Tableau 31 - Utilisation des services en français : probabilité de demander d'être servi en français en l'absence d'une offre active..... 71
Tableau 28 - Comportement langagier : langues parlées en contexte public... 67	Tableau 32 - Utilisation des services en français : probabilité de recourir à des services en français à l'écrit..... 72
Tableau 29 - Utilisation des services en français : probabilité de continuer à	



Remerciements et commentaires de l'Office des affaires acadiennes

En juillet 2007, l'Office des affaires acadiennes a lancé un appel d'offres pour obtenir les services d'un chercheur capable de mener une étude psycholinguistique à l'échelle provinciale afin d'identifier les raisons pour lesquelles des Acadiens de la Nouvelle-Écosse se prévalent peu des services gouvernementaux offerts en français.

Nous avons confié la réalisation de l'étude à Kenneth Deveau de l'Université Sainte-Anne. Ce dernier a effectué la recherche avec ses collègues Rodrigue Landry et Réal Allard de l'Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques. La

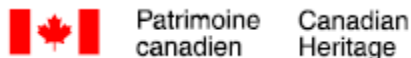
méthodologie, la préparation du questionnaire, la collecte des données et l'analyse des résultats relevaient des chercheurs. Les recommandations et les conclusions contenues dans le présent rapport reflètent les opinions des chercheurs.

Le financement de l'étude a été possible grâce à l'Entente Canada – Nouvelle-Écosse relative aux services en français. Nous remercions Patrimoine canadien pour son appui. Nous tenons aussi à remercier Kenneth Deveau et ses collègues pour leur excellent travail de recherche.

Office des affaires acadiennes

Nous reconnaissons l'appui financier du gouvernement du Canada par l'entremise du ministère du Patrimoine canadien dans le cadre de l'Entente Canada – Nouvelle-Écosse relative aux services en français.

We acknowledge the financial support of the Government of Canada through the Department of Canadian Heritage and the Canada-Nova Scotia Agreement on French-language Services.



Chapitre 1 - Introduction

En 2004, dans la foulée du Congrès mondial acadien, la Nouvelle-Écosse s'est dotée d'un projet de loi garantissant aux Acadiens et aux francophones de la province des services en français. Elle s'est engagée ainsi à contribuer à la préservation et à l'essor de sa communauté acadienne et francophone (Office des affaires acadiennes, 2007). Cette loi reconnaît officiellement l'Office des affaires acadiennes en l'insérant dans la loi sur la fonction publique de la province (*Public Services Act*) et en énonçant expressément sa mission, qui est d'appuyer les ministères, organismes et sociétés d'État pour permettre la création ou l'adaptation, le cas échéant, des politiques, des programmes et des services en français propres à répondre aux besoins de la communauté acadienne francophone de la Nouvelle-Écosse.

Conformément à ce mandat, l'Office des affaires acadiennes a commandé une étude sur les vécus, les croyances et les attitudes ethno-langagiers des Acadiens et des francophones de la Nouvelle-Écosse afin de mieux comprendre les facteurs associés à leur utilisation des services en français. Une enquête a alors été effectuée auprès de la population francophone de la province. Elle a permis de tracer le profil sociolangagier et psycholangagier des Acadiens francophones de la province selon la francité de leur vécu ethno-langagier, leurs croyances et leurs préférences langagières et culturelles, leur identité ethno-linguistique et leur usage du français dans une variété de contextes publics et privés. Enfin, ces variables ont été mises en lien avec la probabilité que ces personnes aient recours à des services gouvernementaux en français. Ont été

prises en considération la forme de la prestation du service (écrit ou oral) et la pro-activité de l'offre française du service. L'enquête a été réalisée en hiver 2007 et au printemps 2008.

Le présent rapport se divise en cinq chapitres. Le premier chapitre propose un survol de l'historique de la communauté acadienne et francophone de la Nouvelle-Écosse et trace son profil démographique. Dans le deuxième chapitre consacré au cadre théorique de l'étude, nous présentons les concepts, les postulats et les hypothèses qui ont guidé le choix des variables et des analyses. La méthodologie de l'étude — échantillon, procédure, instruments et analyses — est expliquée dans le troisième chapitre. Dans le quatrième chapitre, nous présentons les résultats de l'étude. Enfin, après avoir discuté des résultats obtenus, nous proposons les recommandations qui en découlent dans le cinquième chapitre.

1.1 Historique

La présence française sur le territoire de la Nouvelle-Écosse remonte au début du 17^e siècle avec la fondation de Port-Royal en 1605. Bien qu'il y ait eu des pêcheurs européens sur les côtes de la province avant cette date, Port-Royal constitue la première manifestation d'une volonté de s'y établir en permanence. La plupart des ancêtres des Acadiens arrivèrent entre 1630 et 1650 pour fonder une colonie sur les rives de la rivière d'Annapolis aux alentours de Port-Royal. Celle-ci prit rapidement de l'expansion. Ces Acadiens étaient les



premiers colons européens à s'établir en Nouvelle-Écosse. En 1710, quand Port-Royal tombait et que la Nouvelle-Écosse péninsulaire faisait définitivement partie de l'empire britannique, la colonie acadienne recouvrait la majorité des terres maraîchères sur les rives de la Baie de Fundy. Au milieu du 18^e siècle, soit à la veille du début de la déportation, on estime que la population acadienne de la Nouvelle-Écosse s'élevait à 15 000 habitants (White, 2005), dont la concentration la plus nombreuse se trouvait dans la région des Mines. Bien que l'île du Cap-Breton demeurât française jusqu'à la chute de Louisbourg en 1758, relativement peu d'Acadiens s'y établirent, et la majorité des Français qui y résidaient finirent par être rapatriés en France. De toute évidence, l'activité économique de la communauté acadienne était très prospère avant la déportation (Brun, 2003). En 1764, la Nouvelle-Écosse annula l'ordre de la déportation et accorda le droit aux Acadiens de se rétablir, sous condition de prêter serment au roi d'Angleterre. Les anciennes fermes acadiennes étant désormais habitées par des Anglais, les Acadiens durent s'installer ailleurs dans la province : tout était à reconstruire. Il ne restait alors qu'environ 1 500 hommes, femmes et enfants acadiens dans la province, ces derniers ayant été séquestrés à Windsor (Fort Edward), à Annapolis (Fort Anne), à Amherst (Fort Cumberland) et à Halifax (Ross et Deveau, 1995). D'autres Acadiens, la majorité exilée en Nouvelle-Angleterre, se rassemblèrent et revinrent au pays, formant ainsi, avec les rescapés, des isolats dispersés aux quatre coins de la province, à savoir dans les comtés d'Inverness et de Richmond, au Cap-Breton, dans les comtés d'Antigonish et de

Guysborough, au nord-est, dans le comté d'Halifax, à l'est, et dans les comtés de Digby et de Yarmouth, au sud-ouest. Des Acadiens cherchèrent aussi à s'établir dans le comté de Cumberland, mais, privés des titres fonciers, ils durent vite abandonner leur tentative. Ce sont les effets combinés de l'isolement géographique, de la concentration territoriale, des réseaux de solidarité familiale et communautaire et des efforts de l'Église, notamment des curés et des religieuses francophones, qui facilitèrent la constitution de communautés acadiennes et le maintien du français, malgré les politiques assimilationnistes des autorités publiques (Ross et Deveau, 1995).

En raison de la grande influence de l'Église, une très forte tendance chez les Acadiens à épouser des Acadiennes s'imposa. S'y ajoutèrent un taux de fécondité très élevé et une croissance relativement rapide de la population de ces communautés. Selon Ross et Deveau (1995), la population acadienne de la Nouvelle-Écosse comptait au début du 20^e siècle 45 000 habitants, soit 10 % de la population de la province. Malgré l'exode des jeunes vers Halifax, la Nouvelle-Angleterre et l'Ontario, les communautés acadiennes réussissaient à maintenir leurs effectifs au début du siècle dernier. Le poids démographique des francophones diminuait toutefois par suite de la croissance de la population provinciale aidée de l'immigration. Alors que certains immigrants principalement d'origine irlandaise, écossaise et française s'ajoutèrent aux communautés acadiennes, cela demeurait l'exception.

Cinq des premières communautés acadiennes ont réussi à conserver la langue française : Argyle, Clare, Pomquet,



Richmond et Chéticamp. La situation est néanmoins très précaire dans certains de ces cas, notamment à Pomquet et dans les villages frontaliers des autres régions. Pour ce qui est des francophones vivant ailleurs en Nouvelle-Écosse, ce ne sera pas avant la fin du 20^e, voire le début du 21^e siècle, qu'ils réussiront, grâce à l'appui de nouvelles écoles de langue française, à se constituer en communautés. La plus importante et la plus vitale de ces communautés se trouve dans la région d'Halifax, mais il y en a aussi des plus petites dans les régions de Sydney, de Lunenburg, de la vallée d'Annapolis et de Truro. Au total, dix organismes régionaux sont actuellement représentés au conseil provincial de la Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse (FANE).

Sur le plan culturel, l'isolement des communautés a favorisé le maintien et l'évolution d'un mode de vie particulier. En effet, chacune a développé ses propres spécificités culturelles. Plusieurs de ces pratiques sont associées à des fêtes religieuses, et on assiste invariablement à une vie communautaire qui gravite autour de la paroisse. Ce sont ainsi des traditions orales, et plus largement une culture particulière, qui s'y sont développées. De telles conditions ont permis de ce fait l'évolution d'une variété distincte et unique de la langue française dans chacune de ces régions.

Alors qu'un réseau relativement complet d'écoles primaires est au service des communautés acadiennes depuis le milieu du 19^e siècle, ces écoles ont eu comme but explicite d'angliciser les élèves acadiens. Toutefois, l'école a plus ou moins réalisé son objectif assimilationniste. À cette époque, l'éducation est généralement très

peu valorisée chez les Acadiens et rares sont les personnes qui font des études secondaires (Ross, 2001). La littératie, en anglais comme en français, fait alors très peu partie de la culture populaire acadienne. Au début du 20^e siècle, les finissants du Collège Sainte-Anne, fondé en 1890, réussiront à pallier partiellement les besoins de leadership au sein des communautés acadiennes, particulièrement dans le sud-ouest de la province.

L'économie acadienne de la province gravitait autour d'une agriculture de subsistance, de la pêche et des produits de la forêt. La famille constituait son unité de base. De petites fermes familiales répondaient aux besoins alimentaires et les surplus étaient vendus. La pêche côtière représentait généralement une source de revenus plus importante. Le bois d'œuvre et la construction navale étaient aussi des activités importantes, surtout dans la région de Clare. De plus, les Acadiens du sud-ouest participaient au commerce maritime en transportant des biens entre les Maritimes, la Nouvelle-Angleterre et les Antilles. Ceux du nord-est de la province s'étaient organisés en coopérative pour faire voix commune et répondre ainsi aux exigences des compagnies de traitement et de vente de poissons pour lesquelles ils travaillaient. Alors que les Acadiens du sud-ouest semblaient acquérir une plus grande autonomie économique et s'enrichissaient beaucoup plus que les autres communautés, ce sont néanmoins les anglophones qui demeuraient les principaux détenteurs du pouvoir économique, l'anglais demeurant la langue des affaires de la province.



Selon Ross et Deveau (1995), le mode de vie dans les communautés acadiennes de la Nouvelle-Écosse a peu changé pendant le 19^e siècle et même pendant les premières décennies du 20^e siècle. Depuis lors, les influences extérieures se sont multipliées et les communautés acadiennes ont commencé à succomber aux pressions de l'assimilation à la majorité anglophone. Divers facteurs concomitants sont reliés à ces changements. La venue des médias électroniques, l'accroissement du degré de scolarisation des jeunes - en anglais, bien entendu - et la multiplication des moyens de transport ont fait croître la mobilité sociale des individus. L'influence moins présente de l'Église catholique a ouvert la possibilité de mariages exogames et a occasionné une diminution du nombre moyen d'enfants par famille.

Sur le plan politique, Simon d'Entremont, d'Argyle, et Frédéric Robichaud, de Clare, furent les premiers Acadiens élus à la législature de la Nouvelle-Écosse en 1836. Depuis lors, ces deux régions élisent régulièrement des Acadiens francophones à l'Assemblée législative. L'élection d'Acadiens a été moins fréquente dans les autres régions acadiennes. Au fédéral, l'élection d'Acadiens est devenue chose commune dans la deuxième moitié du 20^e siècle au sud-ouest de la province, ce qui n'a pas été le cas ailleurs en Nouvelle-Écosse. Localement, les frontières des unités municipales d'Argyle et de Clare correspondent à peu près aux frontières des communautés acadiennes et les Acadiens y sont majoritaires. La municipalité de Clare est cependant la seule à avoir une politique selon laquelle toutes ses communications se font en français et en anglais. Pour sa part, Argyle appuie certaines initiatives de

la communauté acadienne et offre certains services en français. Dans les autres régions, les Acadiens francophones sont minoritaires au sein de leurs municipalités et bénéficient de très peu de services en français.

Les distances entre les communautés acadiennes rendent les échanges entre elles relativement rares. Les Acadiens de cette province sont restés sans organisme provincial pour revendiquer leurs droits jusqu'en 1968 quand est fondée la Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse (FANE). L'une de ses premières réalisations est de transformer *Le Courrier de la Nouvelle-Écosse* en journal provincial en 1970, fournissant ainsi pour la première fois un lien tangible unissant les communautés. En plus d'agir comme défenseur des droits et porte-parole des Acadiens et des Acadiennes de la Nouvelle-Écosse auprès des instances gouvernementales, la FANE s'est beaucoup engagée à promouvoir l'épanouissement culturel, économique et social des communautés acadiennes de la province. Elle a facilité la formation de divers organismes sectoriels qui agissent chacun comme porte-parole dans leurs domaines respectifs.

Historiquement, l'appui législatif apporté à la langue française par la Nouvelle-Écosse a été minime. S'inspirant de la nouvelle *Loi sur les langues officielles du Canada* (1969), la FANE exerce des pressions sur le gouvernement provincial pour faire augmenter la proportion de l'enseignement en français dans les écoles acadiennes dans le but de freiner le taux d'assimilation. Alors que la province a commencé à encourager l'enseignement en français dans les années 1970, aucune disposition législative n'a été prise tout de suite. Ce n'est pas avant

l'adoption de la *Loi 65* en 1981 que l'on reconnaît expressément le statut particulier de l'école acadienne et son rôle comme outil de préservation de la langue française et de la culture acadienne. La Loi sur l'éducation de 1996 crée le Conseil scolaire acadien provincial en vue de rendre conformes à la *Charte canadienne des droits et libertés* (1982) les écoles acadiennes, leurs programmes et leur gestion. L'établissement d'écoles homogènes de langue française a toutefois dû attendre une période de quatre ans et le recours aux tribunaux (arrêt *Doucet-Boudreau*, 2000) avant de se concrétiser. L'inertie du gouvernement provincial dans ce dossier est vraisemblablement attribuable en grande partie à l'apathie et, souvent, à l'hostilité d'Acadiens envers la scolarisation en français. En effet, la majorité des Acadiens craignent, malgré les études démontrant le contraire, qu'une scolarisation en français ait un effet néfaste sur le développement de la compétence en anglais et, de ce fait, sur la mobilité sociale de leurs jeunes (Starets, 1986, Deveau, Clarke et Landry, 2004, et Deveau, Landry et Allard, 2006).

La reconnaissance des Acadiens de la Nouvelle-Écosse et de leur langue française atteint son point culminant sous la forme, en 2004, de la *Loi sur les services en français* (chapitre 26 des Lois de 2004) qui s'engage à « favoriser l'essor de la collectivité acadienne et francophone » de la province et à « pourvoir à la prestation [...] de services en français ». De plus, cette loi intègre l'Office des affaires acadiennes à la *Public Services Act* et officialise ainsi son statut. Les règlements pris en vertu de cette loi en 2006 ont pour but de « faire en sorte que des améliorations concrètes et

mesurables soient apportées aux services offerts en français en Nouvelle-Écosse ». De plus, les règlements engagent les ministères, les offices et les organismes d'État à publier annuellement (en anglais et en français) un rapport sur les améliorations réalisées ainsi que leurs buts et leurs objectifs déclarés pour l'année en lien avec ceux de la Loi.

1.2 Profil démographique

La population de la Nouvelle-Écosse au recensement de 2006 était de 913 462 habitants. Parmi ceux-ci, 34 875 ont indiqué avoir le français comme langue maternelle, soit comme unique langue maternelle, soit comme langue maternelle en combinaison avec une autre langue. Cette proportion correspond à 3,9 % de la population de la province. Statistique Canada (2007) dénombre un effectif de 33 705 individus ayant le français comme langue maternelle, soit 3,7 % de la population de la province, mais en ne prenant en compte que la moitié des personnes qui avaient indiqué avoir le français combiné avec une ou d'autres langues à titre de langue maternelle. Selon la formule de *Statistique Canada*, le poids démographique de la population francophone de la Nouvelle-Écosse est passé de 6,1 % en 1951 à 3,7 % en 2006, et le nombre de francophones a diminué de 5 240 personnes depuis 1951. Pendant cette même période, la population de la province a crû de 270 878 habitants, soit une augmentation de 42,1 %. Cette tendance est à l'image de l'ensemble des francophones hors Québec, qui représentaient 7,3 % de la population en 1951, alors qu'ils ne sont plus que 4,1 % en 2006.



Nous présentons au tableau 1 le nombre et le pourcentage de francophones selon le comté. Nous remarquons que le plus grand nombre de francophones habitent le comté d'Halifax, mais que la concentration est beaucoup plus forte dans les comtés de Digby, de Yarmouth, d'Inverness et de Richmond. D'ailleurs, dans ces comtés, la population

francophone est davantage concentrée dans les municipalités de Clare, d'Argyle, de Richmond C (Isle Madame) et d'Inverness A (Nord du comté). Les francophones représentent respectivement 69,1, 47,4, 47,3 et 42,3 % de la population de chacune de ces municipalités.

Tableau 1
Population de langue maternelle française de la Nouvelle-Écosse, selon le comté
(Recensement de 2006).

Comté	Population totale selon la langue maternelle - Données-échantillon (20 %)	Français, réponses uniques	Anglais et français, réponses multiples	Français et langue non officielle, réponses multiples	Anglais, français et langue non officielle, réponses multiples	Français langue maternelle toutes catégories, effectif	Français langue maternelle toutes catégories, pourcentage
Halifax	369 455	10 080	1 010	85	125	11 300	3,1%
Digby	18 715	6 065	155	0	0	6 220	33,2%
Yarmouth	25 865	5 550	190	20	0	5 760	22,3%
Inverness	18 750	2 750	75	0	0	2 825	15,1%
Richmond	9 630	2 205	140	0	0	2 345	24,4%
Kings	59 255	1 145	70	0	0	1 215	2,1%
Cape Breton	104 655	970	140	10	0	1 120	1,1%
Antigonish	18 715	580	60	0	0	640	3,4%
Colchester	49 515	530	40	0	0	570	1,2%
Lunenburg	46 615	515	45	0	0	560	1,2%
Annapolis	21 145	500	25	0	0	525	2,5%
Hants	40 860	475	50	0	0	525	1,3%
Pictou	45 815	480	25	0	0	505	1,1%
Cumberland	31 170	285	30	0	0	315	1,0%
Shelburne	15 405	155	10	0	10	175	1,1%
Guysborough	8 950	120	10	0	0	130	1,5%
Queens	11 050	75	10	0	0	85	0,8%
Victoria	7 505	50	10	0	0	60	0,8%
Nouvelle-Écosse	903 070¹	32 530	2 095	115	135	34 875	3,9%

Source : Statistique Canada. Profil cumulatif, 2006 - N.-É. (18 comtés) (tableau), Recensement de la population de 2006 (provinces, divisions de recensement, municipalités) (base de données), E-STAT (distributeur). http://estat2.statcan.ca/cgi-win/cnsmcgi.exe?Lang=F&ESTATFile=ESat\Francais\SC_RR-fra.htm (site consulté le 8 août 2008).

¹ Le chiffre présenté ici, soit 903 070, est une estimation de la population extrapolée d'un échantillon constitué de 20 % des foyers néo-écossais. La population réelle de la Nouvelle-Écosse au recensement de 2006 était de 913 462.



L'érosion de la population francophone est attribuable à divers facteurs. Considérons d'abord le nombre d'enfants par famille. Entre 1956 et 1961, la fécondité relative des femmes francophones hors Québec par rapport à celle des femmes anglophones favorisait la croissance relative de la communauté francophone. Ces dernières avaient en moyenne 4,95 enfants, alors que les femmes anglophones en avaient 3,82 (Marmen et Corbeil, 2004). L'indice de fécondité des femmes francophones hors Québec est passé à 1,46 enfant par femme entre 1996 et 2001, soit moins que celui des femmes anglophones, qui est de 1,57. Ces indices sont tous les deux sous le seuil minimal de 2,1 nécessaire pour assurer le maintien de la population.

Cet indice ne prend pas en compte la langue qui est transmise aux enfants. Les analyses de Landry (2003) montrent que, en Nouvelle-Écosse, seulement 38,1 % des enfants de 0 à 17 ans comptant au moins un parent francophone ont le français comme langue maternelle. En fait, seulement un peu plus de la moitié (56,7 %) de ces enfants connaissent le français. Ces pourcentages sont légèrement plus faibles que les chiffres qui se rapportent à l'ensemble des francophones hors Québec, où 49,3 % des enfants de 0 à 17 ans dont un des parents est francophone ont le français comme langue maternelle, et où 63,4 % possèdent une connaissance de la langue. Landry (2003) montre, de plus, que la relation entre le taux de transmission du français comme langue maternelle des parents à l'enfant varie selon la structure familiale. Alors que 88,2 % des enfants (de 0 à 17 ans) vivant dans une famille biparentale avec deux parents francophones reçoivent le français

comme langue maternelle, seulement 19,4 % des enfants vivant dans une famille biparentale comptant un parent francophone et un parent d'une autre langue reçoivent le français comme langue maternelle. Ces résultats sont alarmants pour la communauté francophone acadienne quand on considère que seulement 23,5 % des enfants (de 0 à 17 ans) ayant un parent francophone vivent dans une famille biparentale francophone dans cette province.

La langue transmise aux enfants est souvent en lien avec la langue la plus souvent parlée à la maison. Il est alors d'intérêt de savoir quelle proportion des francophones parle le français et quelle proportion parle l'anglais le plus souvent à la maison. Une analyse des résultats du recensement de 2006 révèle que presque la moitié (48,3 %) des francophones² de la Nouvelle-Écosse parle l'anglais le plus souvent à la maison (Statistique Canada, 2007). Ce taux, appelé taux de transfert linguistique, est en hausse continue depuis 1971, alors qu'il était de 34,1 %.

Une statistique, connue depuis le recensement de 2001, nous permet de nuancer les résultats sur le taux de transfert linguistique. Alors qu'une langue n'est pas la langue principale parlée dans un foyer, elle peut néanmoins être employée régulièrement. Pour cette raison, Statistique Canada pose une question qui permet de calculer le nombre de personnes qui ont fait un transfert linguistique, mais qui parlent toujours « régulièrement » leur langue maternelle à la maison. En Nouvelle-

² Il s'agit ici des personnes qui ont répondu que le français est leur unique langue maternelle.



Écosse, 36,8 % des francophones parlent le plus souvent l'anglais à la maison y parlent aussi le français régulièrement, soit légèrement plus qu'en 2001 (35,5 %). Globalement, selon nos calculs, nous estimons que 85,1 % des francophones en Nouvelle-Écosse font au moins un emploi régulier de leur langue maternelle à la maison.

La grande majorité des francophones de la Nouvelle-Écosse parlent le plus souvent l'anglais au travail (70,4 %). Au recensement de 2001, 35,6 % (réponses uniques et multiples) des francophones de la province ont indiqué qu'ils parlent leur langue maternelle le plus souvent au travail. Au total, 28,9 % des francophones mentionnent, toutefois, faire un usage régulier du français au travail.

Alors que l'assimilation demeure une menace pour la continuité de la communauté acadienne, l'exode des francophones de la province reste aussi problématique. La migration nette de la population francophone était de -350 entre 1991 et 1996, de -265 entre 1996 et 2001 et de -920 entre 2001 et 2006. Par ailleurs, alors que récemment la francophonie de la Nouvelle-Écosse se tourne vers l'immigration francophone comme source de renouvellement, cette dernière a peu

contribué à la population francophone dans le passé. Par exemple, en 2001, la Nouvelle-Écosse comptait 27 400 personnes dont la langue maternelle était une langue autre que le français ou l'anglais, et, de ceux-ci, seulement 600 ou 2,2 % avaient le français comme première langue officielle parlée (Marmen et Corbeil, 2004). Il est toutefois trop tôt pour porter un jugement sur l'efficacité de ces efforts.

Soulignons enfin, que, tandis que les francophones représentent moins de 4 % de la population provinciale, plus de dix pour cent (10,5 %) des Néo-Écossais rapportent en 2006 qu'ils ont une connaissance du français (Statistique Canada, 2007). Nous présentons au tableau 2 les effectifs et les pourcentages concernant la connaissance du français selon le comté. Le taux de bilinguisme français-anglais chez les anglophones de la province est de 7,1 % (Statistique Canada, 2007). Il a augmenté de presque un pour cent et demi pendant la dernière décennie. Nous notons que le taux de bilinguisme anglais-français chez les allophones est encore plus élevé, étant de 9,9 %. Bien entendu, le taux de bilinguisme chez les francophones est très élevé, moins de mille francophones de cette province disent connaître uniquement le français.

Tableau 2
Population connaissant le français en Nouvelle-Écosse, selon le comté
(Recensement de 2006)

Comté	Population totale selon la connaissance des langues officielles - Données-échantillon (20 %)	Connaissance du français seulement	Connaissance de l'anglais et du français, effectif	Connaissance du français et de l'anglais, pourcentage	Connaissance du français, langue unique et langues multiples, effectif	Connaissance du français, langue unique et langues multiples, pourcentage
Halifax	369 455	410	44 875	12,1%	45 285	12,3%
Digby	18 720	235	7 410	39,6%	7 645	40,8%
Richmond	9 630	15	3 350	34,8%	3 365	34,9%
Yarmouth	25 865	40	8 495	32,8%	8 535	33,0%
Inverness	18 750	150	4 080	21,8%	4 230	22,6%
Antigonish	18 715	10	1 955	10,4%	1 965	10,5%
Kings	59 260	50	5 020	8,5%	5 070	8,6%
Annapolis	21 140	45	1 430	6,8%	1 475	7,0%
Colchester	49 515	10	3 035	6,1%	3 045	6,1%
Lunenburg	46 610	0	2 730	5,9%	2 730	5,9%
Hants	40 860	0	2 345	5,7%	2 345	5,7%
Shelburne	15 405	0	845	5,5%	845	5,5%
Pictou	45 815	20	2 340	5,1%	2 360	5,2%
Cumberland	31 170	0	1 510	4,8%	1 510	4,8%
Cape Breton	104 655	0	4 475	4,3%	4 475	4,3%
Queens	11 050	0	480	4,3%	480	4,3%
Guysborough	8 950	0	380	4,2%	380	4,2%
Victoria	7 500	0	250	3,3%	250	3,3%
Nouvelle-Écosse	903 065	985	95 005	10,5%	95 990	10,6%

Source : Statistique Canada. Profil cumulatif, 2006 - N.-É. (18 comtés) (tableau), Recensement de la population de 2006 (provinces, divisions de recensement, municipalités) (base de données), E-STAT (distributeur). http://estat2.statcan.ca/cgi-win/cnsmcgi.exe?Lang=F&ESTATFile=ESat\Francais\SC_RR-fra.htm (site consulté le 8 août 2008).

Chapitre 2 - Cadre théorique

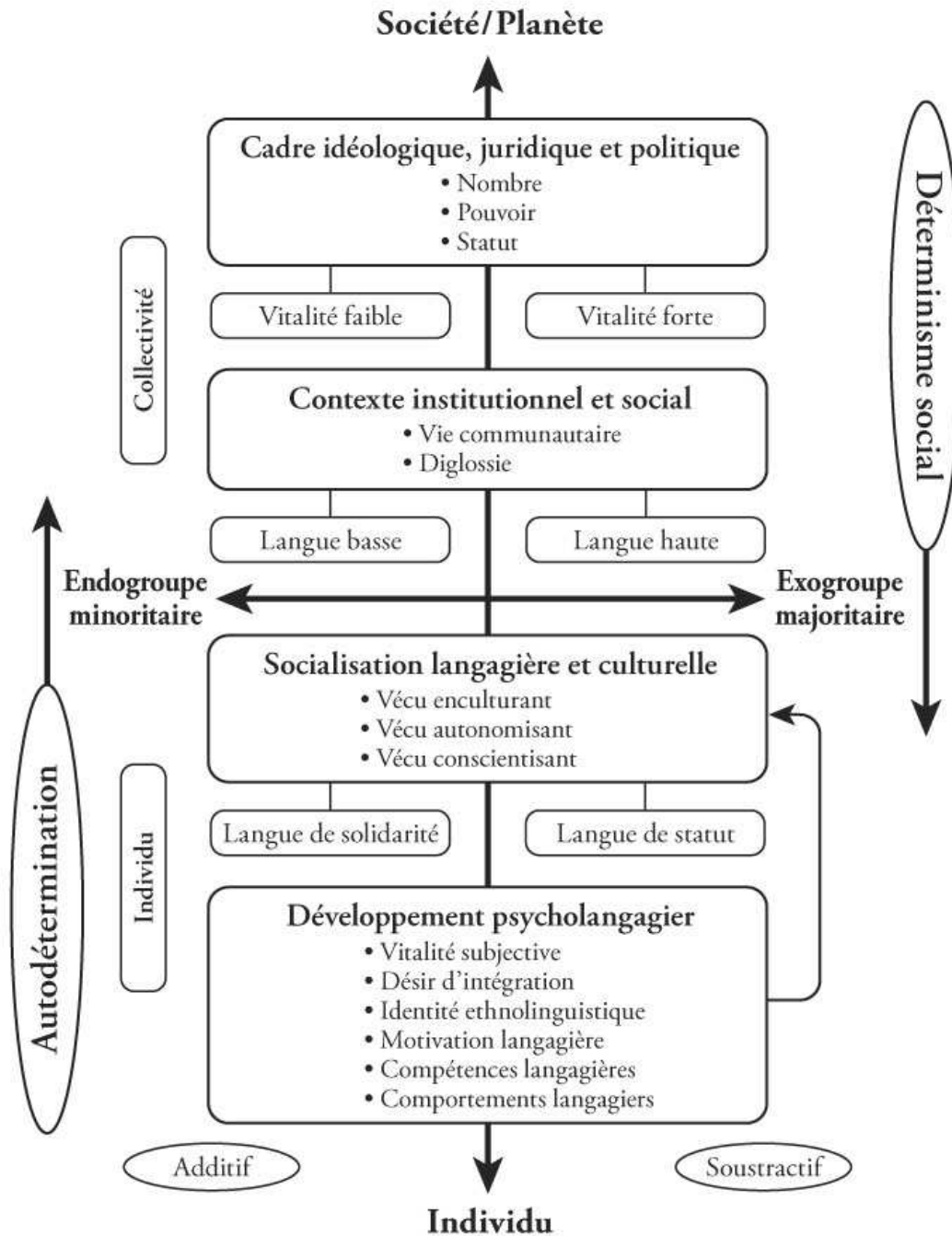
Dans ce chapitre, nous présentons notre cadre théorique, c'est-à-dire les concepts, les postulats et les hypothèses sur lesquels nous fondons notre étude. C'est à partir de ce cadre que nous sélectionnons les variables, que nous formulons les hypothèses de recherche et que nous planifions les analyses. L'interprétation des résultats s'inspire aussi de ce cadre. Par ricochet, les recommandations que nous formulons en conclusion s'inspirent d'une lecture des résultats obtenus à la lumière de ce cadre. Somme toute, le cadre théorique est le cœur et l'âme d'une recherche. Une fois le cadre théorique élaboré, nous présentons les hypothèses de recherche.

Notre cadre théorique est extrait du *Modèle intergroupe de revitalisation ethnolangagière* (voir la figure 1). Nous avons élaboré ce modèle (Landry, Allard, Deveau et Bourgeois, 2005; Landry, Allard et Deveau, 2006; Landry, Deveau et Allard, 2006a; Landry, Allard et Deveau, 2007a) en vue de disposer d'un outil qui permet de comprendre le développement ethnolangagier en contexte intergroupe minoritaire. Ce développement est toutefois très complexe et se manifeste

selon plusieurs niveaux, allant des comportements de l'individu jusqu'au rapport entre les groupes sur le plan sociétal, voire à l'échelle planétaire. L'idée du microscope, exprimée par le biologiste français Joël de Rosnay (1968), donne à entendre que le modèle permet d'envisager l'ensemble des composantes qui influencent le développement ethnolinguistique. Il permet de comprendre le système d'interaction entre les facteurs sociétaux, sociaux, interpersonnels et intrapersonnels. Il permet aussi de focaliser l'attention soit sur un niveau particulier du développement, soit sur les relations entre des niveaux particuliers, sans perdre de vue l'ensemble des facteurs en jeu. Alors que la publication de ce modèle est relativement récente, il se fonde sur trois décennies d'études sur les minorités francophones au Canada et aux États-Unis (Allard et Landry, 1986; Landry et Allard, 1996). D'ailleurs, certaines de ces recherches ont été effectuées auprès de la population francophone et acadienne de la Nouvelle-Écosse (Landry et Allard, 2000; Allard, Landry et Deveau, 2003 et Deveau, Landry et Allard, 2006). Nous reviendrons sur ces études dans les sections du chapitre qui traite de la socialisation ethnolangagière et du développement psycholangagier.



Figure 1
Modèle intergroupe de revitalisation ethnolinguistique : une perspective macroscopique
 (Landry, Allard et Deveau, 2006)



Rappelons que le but principal de notre étude est de connaître les facteurs sociolangagiers et psycholangagiers qui favorisent l'usage du français auprès de divers services provinciaux. L'étude est située aux niveaux individuels du modèle (en dessous de l'axe horizontal), soit les niveaux de la socialisation ethnolangagière et culturelle et du développement psycholangagier. Toutefois, la compréhension du développement ethnolangagier des individus risque d'être fragmentée et partielle si le *cadre idéologique, juridique et politique* ainsi que le *contexte institutionnel et social* dans lequel évolue leur collectivité ne sont pas pris en compte. L'axe vertical (allant de l'*Individu* à la *Société/Planète*) rappelle justement l'interconnectivité entre les divers niveaux du modèle. Voici pourquoi nous nous sommes arrêtés d'entrée de jeu sur la présentation du contexte sociohistorique et du profil démologique de la communauté acadienne et francophone de la Nouvelle-Écosse.

Nous ferons d'abord un survol de ces deux niveaux collectifs avant de détailler les niveaux individuels du modèle. À l'intérieur de chaque niveau, chaque facteur est animé par un rapport de force entre la minorité et la majorité, soit entre la communauté

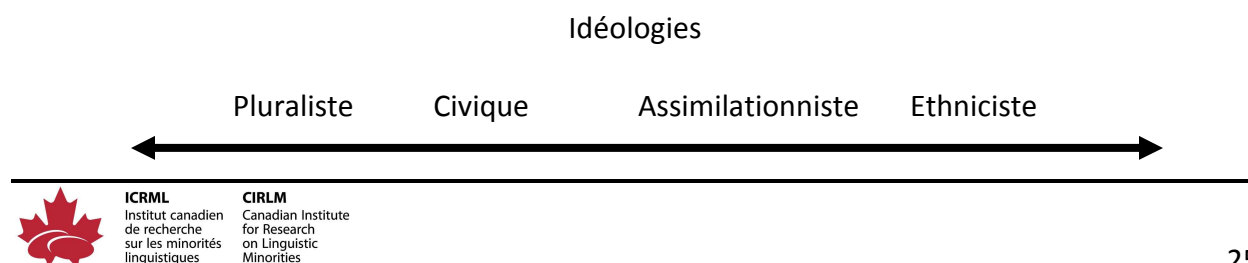
acadienne francophone et la majorité anglophone pour le cas de la Nouvelle-Écosse. Dans le modèle, l'axe horizontal rejoignant les pôles « endogroupe minoritaire » et « exogroupe majoritaire » représente cette tension.

2.1 Les niveaux collectifs du modèle (les facteurs macrosociaux)

2.1.1 Cadre idéologique, juridique et politique

Ce premier plan du développement ethnolangagier correspond au degré d'abstraction le plus éloigné de l'individu représenté dans le modèle. À ce niveau, le rapport entre les groupes est conçu en fonction du cadre idéologique de l'État et du contexte politico-juridique qui en découle. Les approches que les États-nations adoptent à l'égard de leurs minorités ethnolinguistiques sont très variées. Fondamentalement, elles dépendent de l'idéologie de l'État à l'égard du statut et du rôle historique (actuel et futur) de ces groupes dans sa vision collective. Richard Bourhis (2001) a proposé un continuum qui situe ces orientations idéologiques sur un axe continu allant du pluralisme à l'ethnicisme.

Figure 2
Continuum des orientations idéologiques des politiques linguistiques des États par rapport aux langues minoritaires et majoritaires (adapté de Bourhis, 2001).



Avant de procéder à la description de chacune de ces idéologies, soulignons que le cadre idéologique d'un État est très complexe et qu'il est très difficile de situer un pays dans un quelconque cadre idéologique. Il ne faut pas non plus voir ces idéologies comme relevant de catégories absolues. Un État peut avoir une idéologie au regard d'une minorité ethnolinguistique particulière et une autre par rapport à d'autres minorités. Dans d'autres cas, l'idéologie peut varier selon le palier de gouvernement. Par exemple, un pays peut avoir une idéologie, alors que ses provinces en ont une autre au regard d'une minorité. Ou encore, l'idéologie des citoyens d'un État peut être très différente selon la région. Il convient d'ajouter que l'idéologie d'un État peut être plus ou moins acceptée par sa population.

Un État dont l'idéologie est *pluraliste* reconnaît et valorise explicitement ses minorités ethnolinguistiques, leur langue et leur culture. Elles sont vues comme un bien public à mettre en valeur. Il les protège et favorise leur épanouissement en adoptant des politiques, en établissant des programmes et en fournissant un soutien institutionnel. Il peut, par exemple, fournir à une minorité un système éducatif séparé, des services dans sa langue et des accommodements culturels au sein des institutions publiques.

Les États qui reconnaissent les minorités linguistiques au niveau du discours, mais qui ne jouent aucun rôle étatique pour les promouvoir ou les soutenir ont une idéologie que l'on peut qualifier de *civique*. Ces derniers n'établissent ni loi, ni programme, ni institution pour encourager ou protéger leurs minorités

ethnolinguistiques. Alors que l'État reconnaît le droit à l'existence et à l'épanouissement de ses minorités, ce ne serait pas son devoir de fournir la structure organisationnelle ou les fonds dont elles ont besoin pour s'épanouir. Selon ce cadre de référence, la valeur publique de l'égalité impose la neutralité au regard des minorités. Bourhis (2001) remarque, néanmoins, que cette neutralité assure la domination de la majorité et compromet par conséquent la vitalité des minorités ethnolinguistiques à moyen terme et à long terme. Bien que ce ne soit pas son objet déclaré, un cadre idéologique civique peut entraîner l'assimilation graduelle des membres de la minorité ethnolinguistique par la majorité dominante.

Quand l'idéologie est *assimilationniste*, l'État vise explicitement l'incorporation culturelle et linguistique au groupe dominant des membres des minorités ethnolinguistiques. Selon cette idéologie, l'égalité, la cohésion sociale et l'identité nationale de l'État en dépendent. On soutient aussi que l'assimilation favorise l'égalité des chances, la prospérité et la mobilité sociale des membres des groupes minoritaires. Non seulement l'État refuse-t-il de financer les minorités, mais il développe et finance des politiques et des programmes afin d'accélérer leur assimilation. Certains États vont jusqu'à sanctionner l'usage des langues minoritaires dans la sphère publique. Par exemple, il peut y avoir une politique selon laquelle les élèves sont punis pour avoir parlé une langue autre que la langue officielle de l'État.

Enfin, certains États, que l'on caractérise d'*ethnacistes*, rejettent carrément un ou

plusieurs groupes minoritaires. Leur but est de maximiser la distance physique ou sociale séparant la majorité des minorités. Au nom de l'authenticité, de l'intégrité ou de la vitalité du groupe dominant, de sa langue et de sa culture, l'État ségrègue territorialement ou socialement les membres de la minorité. Cette idéologie peut entraîner l'exode ou la déportation d'une minorité d'une région, d'une province ou d'un pays. D'ailleurs, poussée à l'extrême, elle peut servir de prétexte pour déclencher le génocide culturel et linguistique d'un peuple, voire son extermination (Skutnabb-Kangas, 2000).

Selon la reconnaissance qu'il réserve à ses minorités de langues officielles (les anglophones au Québec et les francophones à l'extérieur du Québec), le Canada peut se situer dans un cadre idéologique pluraliste. Les articles 16 à 20 de la *Charte canadienne des droits et libertés* affirment l'égalité de l'anglais et du français, et l'article 23 oblige les provinces et les territoires à reconnaître le droit à l'enseignement dans la langue officielle minoritaire des parents, dans des établissements gérés par la minorité. De surcroît, la récente révision de la *Loi sur les langues officielles* (1988), effectuée en 2005, engage le gouvernement du Canada et ses divers ministères et agences à adopter des « mesures positives » pour favoriser l'épanouissement des minorités des langues officielles au Canada.

Cependant, toutes les langues ne jouissent pas de la même reconnaissance dans ce pays. Selon le recensement de 2006, malgré qu'il y ait plus d'un million de personnes parlant le chinois, presque un demi-million, l'italien, et un autre demi-million,

l'allemand comme langue maternelle, aucune de ces langues ne bénéficie d'une reconnaissance officielle au Canada. La *Loi sur le multiculturalisme canadien* (1988) engage néanmoins le gouvernement fédéral à reconnaître l'existence des divers groupes ethnoculturels et leurs contributions à l'histoire du pays. Le Canada s'engage aussi à favoriser la vitalité de ces groupes en appuyant financièrement leur développement culturel. Le Canada considère même la diversité culturelle comme une richesse nationale et un patrimoine à conserver. Cependant, les langues de ces groupes n'y ont pas le même statut que l'anglais et le français. Pour ce qui est des langues autochtones, elles ont souvent fait l'objet de politiques visant leur élimination. Cela dit, leur valeur est de plus en plus reconnue et des projets en cours visent à en revitaliser certaines (Rousselle, 2006; Kymlicka, 2003). Somme toute, si nous tenons compte du traitement que le Canada réserve à toutes ses minorités, nous ne pouvons qualifier son cadre idéologique de purement pluraliste (Bourhis, 2001).

Même si le français est une langue officielle au Canada, les communautés francophones et acadiennes du pays ne jouissent pas des mêmes droits dans toutes les provinces. La *Charte de la langue française* (1977) fait du français la langue officielle du Québec et assure qu'elle est « la langue normale et habituelle du travail, de l'enseignement, des communications, du commerce et des affaires » (Préambule). Au Nouveau-Brunswick, l'égalité du français et de l'anglais est inscrite dans la *Charte canadienne des droits et libertés*, tout comme l'égalité des deux communautés linguistiques officielles de la province. L'Ontario, l'Île-du-Prince-Édouard, les



Territoires du Nord-Ouest, le Yukon, le Nunavut et la Nouvelle-Écosse ont des lois qui garantissent des services en français. Le cadre idéologique de la Nouvelle-Écosse se situe entre le pluralisme et le civisme au regard de la reconnaissance que l'on fait de la communauté francophone. La province n'a pas de politique de laisser-faire au regard de cette langue comme elle l'aurait dans un cadre civique. La *Loi sur les services en français* que la Nouvelle-Écosse a adoptée en 2004 accorde un statut particulier à cette langue et à ce groupe, mais leur reconnaissance demeure modérée. En effet, le statut du français dans cette province n'équivaut pas à celui de l'anglais et le degré de protection accordé au français par le gouvernement de la Nouvelle-Écosse est appréciablement moindre que celui qui lui est accordé par le fédéral.

Le modèle fait valoir que le cadre idéologique, juridique et politique dépend largement de trois groupes de variables : le *nombre*, le *pouvoir* et le *statut*. Le nombre représente l'ensemble des variables démographiques, le pouvoir évoque les variables reliées au soutien institutionnel dont le groupe bénéficie et le statut renvoie à la valeur et au prestige qui sont attribués au groupe, à sa langue et à sa culture dans divers domaines (économique, politique et culturel). C'est à partir de ces trois facteurs que Giles, Bourhis et Taylor ont résumé dans leur article de 1977 qui fait maintenant école, le concept de vitalité ethnolinguistique qui se rapporte à la capacité des groupes à demeurer des entités distinctes et actives dans leurs relations intergroupes. Un groupe qui serait faible à l'égard de ces facteurs structuraux aurait tendance à perdre de la vitalité et ses

membres tendraient à s'assimiler à la majorité dominante. En revanche, un groupe qui serait fort à l'égard de ces facteurs serait en mesure de maintenir les frontières qui le séparent de la majorité et de s'épanouir en tant qu'entité distincte.

2.1.2 Contexte institutionnel et social

Sur un deuxième plan du niveau collectif, le modèle propose que la vitalité ethnolinguistique du groupe se manifeste dans la dynamique de la « vie communautaire » des groupes. C'est-à-dire qu'elle s'exprime dans le degré auquel le groupe a des institutions variées et vivantes. Selon Breton (1964), un groupe a besoin d'une certaine « complétude institutionnelle » pour se maintenir comme entité vivante et distincte. La pérennité d'une langue qui n'aurait pas un minimum d'espaces sociaux dans lesquels elle serait employée serait menacée.

En contexte intergroupe, la langue du groupe majoritaire est habituellement la langue des autorités publiques, des services gouvernementaux et des affaires. De plus, l'usage de la langue du groupe minoritaire est souvent restreint à la famille et à certains aspects de la sphère sociale privée. Dans une telle situation, la relation entre les langues est décrite comme étant diglossique (Fishman, 1965, 1991 et 2001). Le prestige inégal relatif aux fonctions des langues fait en sorte que la langue du groupe majoritaire devient la « langue haute », à savoir la langue du pouvoir, et que la langue du groupe minoritaire devient la « langue basse », c'est-à-dire une langue réservée aux fonctions informelles et à la sphère privée. Au mieux, c'est une «langue

de solidarité» lorsqu'elle se maintient dans les relations d'intimité entre les membres du groupe. La diglossie peut être vue comme constituant une des conditions minimales dans lesquelles une langue peut se maintenir (Fishman, 2001). Remarquons, toutefois, que le français n'est plus clairement la langue de solidarité chez les francophones de la Nouvelle-Écosse, car la langue anglaise occupe un espace grandissant au sein des réseaux sociaux privés, voire au sein des familles. Selon nous, des efforts de revitalisation ethnolangagière visant l'épanouissement d'une communauté ethnolangagière minoritaire doivent outrepasser la diglossie et assurer que la langue de la minorité occupe des fonctions publiques ainsi que des fonctions privées (Landry, Deveau et Allard, 2006a). On pourrait concevoir le projet de loi sur les services en français de la Nouvelle-Écosse comme un effort visant à outrepasser la diglossie. Chez les Acadiens néo-écossais, le rapport entre les langues est encore plus complexe et comporte des dimensions que n'explique pas le concept de diglossie. La variété sociomaternelle du français qu'ils parlent est significativement différente de la forme normative de cette langue. Des sociolinguistes (Boudreau et Dubois, 1992; Boudreau et Leblanc-Côté, 2003) qui ont étudié cette situation notamment la qualifient de triglossique. Dans ce cas, les personnes en question parlent une variété de langue dont le statut est hiérarchiquement inférieur à la variété normative de leur groupe et, simultanément, la langue de leur groupe est elle-même hiérarchiquement inférieure à la langue du groupe majoritaire. Elles sont alors, linguistiquement parlant, doublement minoritaires. En fait, la variété normative de leur groupe peut leur sembler aussi

différente que la langue du groupe majoritaire. D'ailleurs, Ross (2001) observe que les jeunes Acadiens de la Nouvelle-Écosse peuvent ne pas avoir de contact avec le français normatif avant leur entrée à l'école. Ainsi, certains Acadiens de cette province peuvent considérer leur variété sociomaternelle du français comme constituant une langue en soi.

2.2 Les niveaux individuels du modèle (les facteurs microsociaux)

Traitant des facteurs sociétaux de la vitalité ethnolangagière des groupes et des rapports entre les collectivités, les deux premiers niveaux du modèle étaient d'ordre macrosocial. En revanche, les deux niveaux présentés ci-dessous analysent les rapports des individus avec la langue des différents réseaux et contextes sociaux de même que le développement ethnolangagier de chaque individu.

2.2.1 Socialisation langagière et culturelle

En contexte intergroupe, le cadre idéologique, juridique et politique, le poids démographique, le pouvoir et le statut du groupe ainsi que la dynamique socioinstitutionnelle du groupe tout comme le caractère diglossique du rapport interlinguistique ont pour effet de façonner le vécu langagier des membres des groupes minoritaires, c'est-à-dire leur socialisation langagière et culturelle. Alors que cette socialisation se vit souvent en groupe et que les facteurs sociétaux qui la constituent sont, à toutes fins utiles, les mêmes pour les individus vivant dans un contexte donné,



chaque personne a tendance à vivre à sa façon son contexte de vie. Malgré tout, lorsque le contexte intergroupe est de faible vitalité et qu'une relation diglossique entre les langues s'impose — c'est-à-dire que la langue du groupe minoritaire est restreinte aux domaines de la culture et de la famille, alors que celle du groupe majoritaire est parlée dans presque tous les domaines publics de prestige et de pouvoir — il est très difficile pour un individu de croire que sa langue est une langue de « statut ». Il développera plutôt un système de croyances selon lequel la langue de la mobilité sociale et du pouvoir est celle du groupe majoritaire. L'usage de la langue de la minorité se trouve ainsi cantonné dans les contextes de solidarité. Cependant, le membre d'un groupe minoritaire qui a vécu dans un contexte qui limite la langue de son groupe aux domaines privés n'a pas tendance à la parler dans des institutions publiques, par exemple auprès des services gouvernementaux.

Le modèle résume la socialisation ethnolangagière à trois types de vécu. Ces vécus sont différents et chacun produit des effets distincts sur le développement psycholangagier, mais il importe de noter qu'ils ne sont pas indépendants les uns des autres (Landry, Allard, Deveau et Bourgeois, 2005).

Tout d'abord, le *vécu enculturant* définit principalement la fréquence et la diversité des contacts vécus avec chacune des langues et des cultures. Cette forme de socialisation est surtout associée à l'intériorisation des normes et des règles de conduite des membres d'un groupe dans divers contextes. Par exemple, la personne qui observe continuellement les autres

membres de son groupe parler sa langue dans son voisinage et la langue du groupe majoritaire dans ses contacts avec les services publics, à l'hôpital par exemple, se comportera habituellement de la même manière. De même, les membres de la minorité linguistique qui observent depuis leur enfance les membres de leur groupe adresser la parole aux étrangers dans la langue majoritaire et employer cette langue dans les rencontres sociales en présence d'un seul membre du groupe dominant tendront à reproduire ces pratiques. Remarquons que cette forme de socialisation est implicite et à peine consciente. Les personnes intériorisent les valeurs et les normes de comportements intergroupes et reproduisent les comportements connexes sans s'arrêter pour y réfléchir.

Les contacts langagiers et culturels que vivent les personnes sont divers. Nous pouvons concevoir ce vécu sur un continuum allant du public au privé. À l'extrémité publique se situent les contacts langagiers dans les institutions, auprès des services gouvernementaux et dans les magasins. À l'extrémité privée se trouvent les contacts au sein de la famille et avec les amis. L'école et les médias se situent plutôt vers le centre du continuum. L'école étant une institution publique, les jeunes y tissent des relations d'amitié et de solidarité. Il en est de même pour les médias, institutions publiques généralement vécues dans des contextes de solidarité avec des proches.

Ce vécu est fortement associé à la compétence langagière, plus précisément à l'oral. C'est en entendant une langue, en la parlant, et en y réfléchissant qu'on l'apprend.

La deuxième forme de socialisation présentée, le vécu *autonomisant*, correspond beaucoup plus à la qualité des contacts ethnolangagiers vécus qu'à leur quantité. Selon la théorie de l'autodétermination de Deci et Ryan (1985, 1991, 2000 et 2002), les êtres humains ont trois besoins psychologiques fondamentaux : l'autonomie, la compétence et l'appartenance. Ces trois besoins sont nécessaires au développement intégral de l'individu et à son bien-être psychologique. Plus l'environnement sociocontextuel d'un individu fournit des expériences qui permettent la satisfaction de ces besoins, plus il est en mesure de s'actualiser en devenant autodéterminé c'est-à-dire de s'intégrer socialement et d'être l'agent de ses comportements. Les personnes ont tendance à s'appliquer pour satisfaire ces trois besoins et à devenir autodéterminées en s'orientant vers des domaines qui leur procurent des sentiments d'autonomie, de compétence et d'appartenance. À l'inverse, elles ont tendance à éviter des situations dans lesquelles ces sentiments sont frustrés. Elles auront tendance à éviter de parler une langue quand l'usage d'une autre langue leur procure davantage ces trois sentiments.

Le besoin d'autonomie correspond à la nécessité innée chez l'humain d'être à l'origine de ses comportements, de penser et d'agir selon ses propres convictions (de Charms, 1968). Ce besoin est comblé quand la personne a le sentiment de ne pas être assujettie au contrôle de forces extérieures. Plus une personne vit dans un environnement qui lui permet d'opérer des choix et d'être l'instigatrice de ses

comportements, plus elle éprouve un sentiment d'autonomie.

Le besoin de compétence (White, 1959) est satisfait quand un individu se sent en mesure d'exercer une influence sur son environnement, quand il s'aperçoit que ses actions sont efficaces et qu'elles produisent l'effet désiré. L'expérience du succès face à une tâche jugée difficile et les rétroactions positives ont tendance à combler ce besoin.

Le sentiment d'appartenance éprouvé dans des relations riches, positives et sécurisantes entretenues avec d'autres humains (Baumeister et Leary, 1995) est nécessaire pour éprouver une satisfaction réelle à l'égard des deux besoins susmentionnés. Des relations interpersonnelles sûres et le sentiment d'appartenir à un groupe, d'être écouté, compris et valorisé sont des moyens par lesquels les humains trouvent la satisfaction qu'ils recherchent.

Ryan et Deci (2003) affirment que les personnes intègrent à leur moi leurs appartenances aux groupes qui satisfont ces trois besoins; le sentiment d'appartenance demeure le pivot de ce processus d'intériorisation. Il s'ensuit que les francophones en situation minoritaire qui rencontrent un sentiment d'appartenance et qui éprouvent des sentiments d'autonomie et de compétence en lien aussi bien avec leur vécu auprès de francophones qu'avec l'usage de la langue française auront tendance à intérioriser leur identité francophone.

Tout comme le vécu autonomisant, le vécu *conscientisant* reflète des aspects qualitatifs de la socialisation ethnolangagière. Inspirés



des travaux de Paulo Freire (1983) et du concept de la pédagogie de la conscientisation et de l'engagement (Ferrer et Allard, 2002a et 2002b), Allard, Landry et Deveau (2005) montrent que ce vécu favorise chez les personnes l'acquisition d'une conscience critique de leur situation. En lien avec les vécus de minorités linguistiques, il faut entendre par conscience critique la capacité de cerner, d'observer et d'analyser l'ensemble des facteurs qui influent sur la vitalité de la communauté, notamment sur sa langue et sur sa culture (Allard, Landry et Deveau, 2005). Elle permet de concevoir la problématique du vécu minoritaire selon ses dimensions individuelles, interpersonnelles, sociales et sociétales. Amenant la personne à prendre conscience de ses propres valeurs et croyances ainsi que de ses origines, elle permet aussi de conceptualiser la complexité de la situation du groupe ethnolangagier de l'individu en relation avec celle d'autres groupes en situation semblable tout en envisageant des solutions justes et équitables. Conscientiser ne veut pas dire endoctriner les membres d'une minorité, mais plutôt leur fournir les outils nécessaires pour réfléchir à leur situation afin de faire des choix éclairés.

Le vécu conscientisant peut être multiforme : il peut prendre la forme d'ateliers ou de cours dans lesquels les participants sont amenés à réfléchir, à discuter et à agir sur la situation de leur groupe. Il peut aussi prendre la forme d'une observation de modèles conscientisés qui valorisent la langue et la culture de son groupe, qui affirment leur identité et qui revendiquent les droits de leur groupe. Il peut s'agir de participer à des événements socioculturels mettant en valeur le groupe,

sa langue ou sa culture, ou, encore mieux, de les organiser. Il peut aussi s'agir d'expériences négatives, par exemple être frustré dans ses efforts de faire respecter les droits de son groupe ou, carrément, avoir été victime de discrimination en raison de son appartenance au groupe. Ces expériences directes sont toutefois conscientisantes dans la mesure où la personne a les moyens de les analyser.

2.2.2 Développement psycholangagier

Le vécu ethnolangagier des personnes façonne leur développement psycholangagier ainsi que leur devenir sur le plan langagier et culturel. L'identité ethnolinguistique se construit en fonction, d'une part, de la socialisation langagière et culturelle, et, d'autre part, de la compétence langagière qui en découle. Les comportements langagiers et culturels des personnes dépendent largement de cette socialisation. Le modèle de la figure 1 comporte six variables psycholangagières : *la vitalité ethnolinguistique subjective, le désir d'intégration, l'identité ethnolinguistique, la motivation langagière, les compétences langagières et les comportements langagiers.*

La *vitalité ethnolinguistique subjective* est constituée de l'ensemble des croyances exocentriques de l'individu au sujet de la vitalité ethnolinguistique de son groupe en relation avec celle du groupe majoritaire (Allard et Landry, 1986 et 1994). Ce sont des croyances que la personne nourrit par rapport aussi bien aux ressources actuelles et futures de son groupe qu'au prestige relatif de ce groupe, de sa langue et de sa culture. Ce système de croyances comprend

aussi les perceptions de la personne par rapport à ce qui constituerait une reconnaissance juste et équitable de son groupe en considérant son nombre et ses droits. Les recherches montrent que ce type de croyance est principalement relié au vécu enculturant (fréquence et diversité des contacts langagiers) dans la sphère publique (Landry et Allard, 1996; Landry, Deveau et Allard, 2006b). Par exemple, plus la personne a eu des contacts fréquents et divers avec des services publics et des médias de langue française, plus elle sera portée à considérer que la vitalité de la communauté francophone est forte.

Si la vitalité subjective est une croyance de nature plus cognitive qu'affective quant à l'environnement linguistique de la personne, l'*identité ethnolinguistique* est plutôt affective, représentant l'autre extrémité du continuum cognitivo-affectif des croyances (Allard et Landry, 1994).

L'identité ethnolinguistique est à la base de l'action de reconnaître et d'affirmer son appartenance au groupe. Nos recherches montrent que l'on peut ajouter à cette autodéfinition une deuxième composante de l'identité que nous avons nommée « engagement identitaire » (Deveau, Landry et Allard, 2005). Il s'agit du degré auquel la personne considère que le groupe est un reflet d'elle-même, qu'elle se sent fière et investie affectivement dans le groupe. Ce sont les contacts ethnolangagiers privés (famille, amis, école) qui influencent le plus le développement identitaire. Nos recherches récentes montrent que la qualité de ces contacts, telle qu'elle apparaît dans les vécus autonomisant et conscientisant, s'avère aussi importante que leur fréquence en ce qui a trait à la

construction identitaire, notamment pour la composante de l'engagement identitaire. Attiré par le statut de l'exogroupe dominant et lié à l'endogroupe minoritaire par des liens de solidarité, l'individu peut éprouver des tensions identitaires. En plus de cette tension entre le statut de la langue et de la culture anglaises et l'attachement à la langue et à la culture françaises, les Acadiens de la Nouvelle-Écosse sont appelés à négocier le rapport entre leur acadienneté et leur francité. Le *désir d'intégration* représente la somme des préférences, des souhaits, des aspirations, des objectifs et des buts de l'individu en lien avec les communautés ethnolinguistiques, leur langue et leur culture. Alors que la vitalité subjective prend appui sur des croyances relatives à l'environnement linguistique de la personne, le système de croyances constitutives du désir d'intégration est intériorisé. Il s'agit de « ce que la personne veut » sur le plan ethnolangagier. Le désir d'intégration est influencé par les amis, les pairs, le réseau social, les médias, la famille et la langue de scolarisation (Landry et Allard, 1996). En outre, nos recherches récentes (Landry, Deveau et Allard, 2006b; Landry, Allard et Deveau, 2007b) indiquent que la vitalité subjective et l'identité ethnolinguistique médiatisent partiellement l'effet du vécu ethnolangagier sur le désir d'intégration. Par exemple, la préférence de produits et de services francophones tend à être plus élevée chez les personnes qui ont vécu une socialisation ethnolangagière francophone variée et riche. Elle leur permet de discerner la vitalité de la communauté francophone, contribuant à la construction d'une identité francophone forte et engagée.



La conception modélisée de la *motivation langagière* tient compte tant de la force du motif que la personne peut avoir pour apprendre et pour parler les langues que du type de motivation. Suivant la théorie de l'autodétermination de Deci et Ryan (1985, 2000 et 2002), plus la personne éprouve des sentiments d'autonomie, de compétence et d'appartenance, plus elle tend à avoir une motivation interne (pour des raisons liées à ses valeurs et à son identité personnelle) et intrinsèque (pour le plaisir, la stimulation ou l'intérêt). Alors qu'une personne peut être motivée en l'absence d'une satisfaction complète de tels sentiments, cette motivation tendra à être externe et instrumentale. Nos recherches montrent que le degré d'autodétermination de la motivation pour apprendre et parler le français est lié à la force et à l'engagement identitaire francophone (Deveau, Landry et Allard, 2008).

Deux formes de *compétences langagières* sont prises en compte : la compétence cognitivo-scolaire et la compétence orale-communicative (Cummins, 1979 et 1981). La compétence cognitivo-scolaire, ou la littératie, est fortement reliée au degré et à la langue de la scolarisation. La compétence orale-communicative se développe avec l'usage fréquent de la langue dans une variété de situations. En contexte intergroupe, l'apprentissage de la langue dominante est souvent nécessaire à la mobilité sociale chez les membres du groupe minoritaire. L'apprentissage de la langue minoritaire passe alors par un processus de développement du bilinguisme et les recherches indiquent que la scolarisation en français est liée à un degré élevé de bilinguisme dans un tel

contexte. D'ailleurs, une recherche de Landry et Allard (2000) confirme cette hypothèse auprès d'élèves acadiens de la Nouvelle-Écosse : les élèves scolarisés uniquement en français (sauf pour le cours d'anglais) ont une compétence plus élevée en français que les élèves ayant une scolarisation bilingue, tout en démontrant une compétence aussi élevée qu'eux en anglais. Par ailleurs, les Acadiens néo-écossais évaluent plus fortement leur compétence en anglais que leur compétence en français, plus particulièrement à l'écrit (Deveau, 2001).

Finalement, il est tenu compte de deux types de *comportements langagiers*. D'une part, il y a la fréquence d'usage de la langue qui est surtout reliée au vécu enculturant et aux occasions qu'offre le contexte. Par exemple, un membre d'un groupe minoritaire peut préférer employer la langue de son groupe auprès d'un service donné, mais il faut que le service soit offert dans cette langue pour qu'il puisse manifester cette préférence (Landry et Allard, 1994a et 1994b). D'autre part, il y a le comportement ethnolangagier engagé, soit les comportements visant la valorisation de la langue et de la culture, l'affirmation de l'identité et la revendication des droits linguistiques (Allard, Landry et Deveau, 2005). Le comportement engagé est largement tributaire d'un vécu conscientisant. Nous émettons l'hypothèse que ce comportement est aussi relié au désir d'intégration, aux motivations, aux compétences langagières ainsi qu'à l'identité ethnolinguistique, plus particulièrement à l'engagement identitaire.

Demander un service en français auprès d'une agence ou d'une institution provinciale en Nouvelle-Écosse pourrait représenter un comportement engagé. Historiquement, le vécu des Acadiens et des francophones néo-écossais auprès des services provinciaux s'est fait presque exclusivement en anglais et ils perçoivent que la langue de ces services demeure l'anglais. Ainsi, pour eux, demander un service en français constitue un acte de valorisation du français, voire d'affirmation identitaire ou de revendication. Deux études différentes réalisées auprès d'adultes et d'adolescents acadiens ont tracé le profil sociolangagier des Acadiens et des francophones de cette province : celle de Deveau (2001) et celle d'Allard, Landry et Deveau (2003). Elles montrent que la langue française occupe une place importante dans leur vie privée, bien que l'anglais prédomine dans leur vie publique. Les résultats de l'enquête postcensitaire sur la vitalité des minorités de langues officielles semblent confirmer ce postulat (Corbeil, Grenier et Lafrenière, 2007). Par exemple, chez les francophones de la Nouvelle-Écosse qui ont eu recours aux services de santé au cours des douze derniers mois, 79 % ont parlé en anglais avec leur médecin et 81 % ont parlé en anglais avec une infirmière.

Les termes additif et soustractif au bas de la figure visent à rappeler que plus la socialisation ethno-langagière est dominée par la langue et la culture du groupe dominant, plus le développement bilingue tend à être soustractif. En revanche, plus le groupe minoritaire possède les ressources institutionnelles et sociales qui lui permettent de manifester une socialisation

dans sa langue et dans sa culture, plus son développement bilingue tend à être additif. Nous avons élaboré le modèle du haut vers le bas et nous avons décrit les relations entre les différents niveaux en ce même sens. Par exemple, nous avons expliqué comment le contexte institutionnel et social fournit l'espace dans lequel se produit la socialisation ethno-langagière. La bulle à droite du modèle dans laquelle est inscrit le terme *déterminisme social* explique cet effet de la société sur les personnes et leur groupe.

Les effets peuvent aussi s'exercer en sens inverse. Par exemple, à mesure que la francité des personnes s'accroît au niveau psycholangagier, elles auront tendance à participer davantage à des activités en français et, par ricochet, à agir sur leurs propres socialisations en multipliant leurs contacts langagiers et culturels français. Pareillement, les personnes qui vivent une socialisation ethno-langagière autonomisante et conscientisante auront tendance à affirmer davantage leur identité et à revendiquer les droits linguistiques de leur groupe. Un tel comportement pourra exercer un effet positif sur la vie communautaire de leur groupe, car l'offre de service est susceptible de suivre la demande. La bulle à gauche pourvue d'une flèche ascendante tient compte de cette capacité d'*autodétermination* de ces personnes et de leur groupe.

2.3 Hypothèses

Rappelons que la présente étude vise avant tout à préciser les facteurs associés à l'utilisation des services en français en Nouvelle-Écosse. Elle cherche aussi à tracer le profil sociolangagier et psycholangagier



des Acadiens et francophones de cette province. Les variables du profil sont inspirées du modèle présenté ci-dessus. Sont pris en compte les vécus ethnolangagiers enculturants (public et privé), autonomisants et conscientisants, la vitalité ethnolinguistique subjective, le désir d'intégration, l'identité ethnolinguistique, et enfin la compétence orale-communicative.

Le modèle théorique nous permet d'émettre plusieurs hypothèses par rapport aux facteurs associés à la variable dépendante, soit la disposition des personnes à se prévaloir des services en français. Nous avons retenu les hypothèses suivantes aux fins de la présente étude :

- La disposition à utiliser des services en français est plus élevée pour les services à l'oral que pour les services à l'écrit.
- Les incitatifs visuels (affiches et enseignes) et verbaux (accueil) en

français ont pour effet d'augmenter la disposition à utiliser des services en français.

- Plus la socialisation ethnolangagière francophone d'une personne a été forte, plus elle est disposée à utiliser des services en français.
- La francité du développement psycholangagier (vitalité subjective, désir d'intégration, identité ethnolinguistique et compétence langagière) est reliée positivement à la disposition d'utiliser des services en français.
- La relation entre la socialisation ethnolangagière et la disposition à utiliser les services en français est partiellement médiatisée par la francité du développement psycholangagier.

Chapitre 3 – Méthodologie

3.1 Population et échantillon

Au total, la population francophone de la Nouvelle-Écosse s'élève à 34 640 habitants (français langue maternelle, réponses uniques et réponses multiples). Historiquement, les francophones n'habitaient principalement que quelques régions rurales de la province. Dans quatre de ces régions, une forte proportion de la population continue d'être francophone. Notamment, selon les données du recensement de 2006, 69,1 % de la population de Clare, 47,4 % de celle d'Argyle, 47,3 % de celle de Richmond C (Isle-Madame) et 42,3 % de celle d'Inverness A sont francophones. Soulignons aussi que, dans ces municipalités, les francophones tendent à se regrouper dans les mêmes villages. Par exemple, la très grande majorité des francophones dans Inverness A, municipalité recouvrant la plus grande partie du nord-ouest du Cap-Breton, résident dans le village de Chéticamp et ses alentours. Le total des francophones de ces quatre municipalités (14 205 personnes) représente 41 % des francophones de la province. Les autres (soit 20 435) vivent dans des régions où ils représentent moins de 3,5 % de la population de leur municipalité. Malgré leur faible concentration, un nombre élevé de francophones (11 090) vivent dans la région du *grand Halifax*. De fait, le total des populations francophones d'Argyle, de Chéticamp (Inverness A), de Clare, de l'Isle-Madame (Richmond C) et d'Halifax (comté), soit 25 395 personnes, représente plus de 70 % des francophones de la Nouvelle-

Écosse. Nous avons ainsi visé un échantillon de 600 personnes habitant ces cinq régions.

Bien que notre étude n'ait pas pour objet de présenter des analyses régionales, nous avons constitué un échantillon suffisamment nombreux de répondants pour qu'il permette des analyses ultérieures de cette nature. Nous comptons 150 répondants pour Halifax et Clare, 125 pour Argyle, 75 pour la région de l'Isle-Madame et 75 pour Chéticamp.

Deux stratégies de collecte de données ont été appliquées, l'une dans les régions où la population francophone est dense, l'autre dans la région où elle est clairsemée, soit Halifax. Dans les communautés de Clare, d'Argyle, de l'Isle-Madame et de Chéticamp, où les francophones sont relativement concentrés, nous avons dressé une liste aléatoire de numéros de téléphone à partir d'annuaires téléphoniques. Dans un premier temps, nous avons retenu tous les cinq numéros de téléphone dans l'annuaire correspondant à des résidences. Les numéros des établissements commerciaux et publics ont été exclus. Une fois entrés dans le chiffrier, les numéros ont été assujettis à un tri aléatoire afin de ne pas appeler les personnes par ordre alphabétique. Dans un deuxième temps, ne pouvant pas facilement contacter les francophones de la région d'Halifax par téléphone, nous avons préparé une version écrite du questionnaire, que nous avons envoyée aux parents d'élèves des écoles acadiennes de la région.



3.2 Procédure et taux de réponse

Des téléphonistes, dont les services ont été retenus par le Centre d'aide en affaires et en entrepreneuriat (CAAE), ont appelé dans l'ordre les personnes dont les numéros figuraient sur la liste aléatoire. Après s'être identifiée comme employée du CAAE, la téléphoniste demandait en français à la personne qui avait pris l'appel si elle était âgée de 18 ans ou plus. Si la personne ne comprenait pas le français ou si elle avait moins de 18 ans, l'employée demandait à parler à une personne de plus de 18 ans qui comprenait le français.

Les téléphonistes informaient systématiquement les répondants dès le début de l'entrevue qu'il s'agissait d'une étude réalisée pour le compte de l'Office des affaires acadiennes de la Nouvelle-Écosse dont le but était de savoir « comment les gens de leur région vivaient leur réalité bilingue ». Elles ont assuré les personnes que leurs réponses seraient anonymes, qu'elles seraient traitées en toute confidentialité et qu'elles serviraient uniquement aux fins de la recherche. On les informait aussi qu'elles pouvaient refuser de répondre à toute question sans avoir à se justifier et qu'elles pouvaient mettre fin à l'entrevue à tout moment. De même, les téléphonistes nommaient le chercheur principal de l'étude et fournissaient ses coordonnées. Le CAAE et le chercheur principal assuraient conjointement la formation des téléphonistes. Le sondage a été effectué de janvier à mai 2008. Le taux de réponse était de 36,1 %. Les entrevues ont duré, en moyenne 19,5 minutes.

Pour ce qui est des questionnaires envoyés aux parents des élèves des écoles acadiennes d'Halifax, une enveloppe affranchie et portant notre adresse accompagnait le questionnaire. Ces questions étaient identiques à celles du sondage, et l'introduction fournissait les mêmes informations (anonymat et confidentialité). Parmi les questionnaires qui ont été distribués à la fin janvier 2008, la plupart ont été remplis, puis retournés le même mois. Au total, 168 (21,0 %) des 800 questionnaires distribués ont été retournés.

Tout compte fait, nous avons obtenu la participation de 163 personnes d'Halifax, de 157 de Clare, de 123 d'Argyle, de 86 de Chéticamp et de 67 de l'Isle-Madame. Si nous comptons les quatre répondants qui n'ont pas indiqué leur région, notre échantillon était constitué de 600 personnes.

Ce projet, soumis à l'approbation du Comité d'éthique de la recherche de l'Université Sainte-Anne en octobre 2007, a été agréé en novembre 2007.

3.3 Instrument

L'instrument employé représente une adaptation de celui qui a servi dans les études de Landry et Allard (1994) et de Deveau (2001). La validité de la plus grande partie des questionnaires dans l'instrument a ainsi été confirmée par des études antérieures. En plus des renseignements généraux (lieu de naissance et langue maternelle), il permet d'obtenir des informations relatives au vécu ethno-langagier, au développement psycholangagier et au comportement langagier des répondants. Un questionnaire

sur la probabilité que ces derniers utilisent des services gouvernementaux en français a été conçu pour les fins de la présente étude. Nous décrivons ci-dessous les questions et les questionnaires que nous avons retenus.

3.3.1 Renseignements généraux

La première partie de l'instrument vise à recueillir des informations de type structural et démographique sur les répondants, ce qui nous permet de décrire l'échantillon. Nous leur demandons d'indiquer les noms du comté et du village de résidence. Ils doivent indiquer leur langue maternelle (première langue apprise et encore comprise) ainsi que celles de leurs père et mère, de leur conjoint ou de leur conjointe, selon le cas, et de leurs enfants, s'il y a lieu. Nous recueillons aussi des renseignements sur leur âge, leur sexe, leur niveau de scolarité et leur état civil ainsi que sur leur province et leur pays d'origine.

3.3.2 Vécu ethnolangagier

Le questionnaire amène le répondant à rapporter la quantité (vécu enculturant) et la qualité (vécu autonomisant et conscientisant) de ses contacts ethnolangagiers vécus pendant son enfance et son adolescence, soit avant l'âge de 16 ans.

Le vécu enculturant est mesuré à divers égards. Six questions permettent au répondant d'évaluer la fréquence à laquelle il a parlé français et anglais dans sa famille, avec ses amis, avec ses voisins, au magasin, dans les restaurants et dans les services de santé. Cinq autres lui demandent d'estimer sa consommation des divers produits

culturels (radio, télévision, livres, journaux et musique) en français et en anglais. Ces questions sont notées sur une échelle de type Likert allant de 1 (presque toujours en français) à cinq (presque toujours en anglais). Le répondant doit aussi indiquer sur une échelle de 5 points (allant de 1 = tous les cours en anglais à 5 = tous les cours en français, sauf l'anglais) la langue dans laquelle il a été scolarisé aux niveaux primaire et secondaire ainsi qu'après la 12^e année (s'il y a lieu).

Deux séries de questions mesurent les aspects qualitatifs du vécu. Trois questions mesurent le vécu autonomisant en demandant au répondant d'indiquer la fréquence des expériences dans lesquelles il s'est senti encouragé, apprécié et libre de prendre ses propres décisions en contexte d'apprentissage du français (ex. Quand vous pensez à vos expériences d'apprentissage du français jusqu'à l'âge de 16 ans, étiez-vous encouragée quand vous aviez des difficultés?). Quatre autres questions portent sur le vécu conscientisant (ex. Pendant cette même période, est-ce que vous entendiez des personnes de votre entourage parler des droits des francophones?). Ces deux dernières séries de questions sont, elles aussi, notées sur une échelle de fréquence de type Likert allant de 1 (très souvent) à 5 points (presque jamais).

3.3.3 Développement psycholangagier

Nous mesurons la vitalité ethnolinguistique subjective à l'aide de nombreuses questions. Un questionnaire demande au répondant d'estimer la présence du français et de l'anglais sur les affiches à l'épicerie, à



la pharmacie, à la banque (ou à la caisse populaire) et sur les panneaux routiers dans sa région, sur une échelle de 5 points : 1 (uniquement en français) à 5 (uniquement en anglais). Un autre élément intitulé « Prestige et importance du français » demande au répondant d'évaluer le prestige et l'importance relative du français et de l'anglais dans les commerces, les arts et la culture ainsi que dans les services municipaux et provinciaux sur une échelle de 5 points allant de 1 (l'anglais est beaucoup plus prestigieux et important que le français) à 5 (le français est beaucoup plus prestigieux et important que l'anglais). Une question lui demande de prédire quelle sera dans 20 ans la force du français dans sa région sur une échelle de 1 (beaucoup plus faible) à 5 (beaucoup plus fort). Deux questions demandent son opinion concernant la justice et l'équité de la situation actuelle par rapport à la reconnaissance de la communauté francophone et de la communauté anglophone quand « il pense au nombre de francophones et d'anglophones dans sa région et au prestige et à l'importance de la langue française ». Ces deux questions sont évaluées sur des échelles de 4 points (de 1 = très injuste et inéquitable à 4 = très juste et équitable).

Le désir d'intégration est mesuré à l'aide de dix autres questions. Le répondant doit indiquer quelle langue il préférerait parler ou employer s'il avait le choix dans huit contextes différents (travail, télévision, musique, théâtre et spectacles, commerces, services provinciaux, son village ou son quartier). Il répond sur une échelle de 5 points allant de 1 (uniquement en anglais) à 5 (uniquement en français). Les deux dernières questions l'invitent à se

prononcer sur la langue de scolarisation qu'il a préféré adopter pour ses enfants (ou qu'il préférerait, s'il avait des enfants) à l'élémentaire et au secondaire. Il doit répondre sur une échelle allant de 1 (tous les cours en anglais) à 5 (tous les cours en français).

Les questionnaires sur l'identité mesurent la dominance identitaire francophone-anglophone, l'identité acadienne et l'engagement identitaire. Le répondant doit se décrire sur une échelle de 5 points allant de 1 (complètement francophone) à 5 (complètement anglophone), de façon générale en premier lieu, puis quant à sa culture et à ses ancêtres. Afin de mesurer l'engagement identitaire, on lui demande à quel degré il souscrit (de 1 = complètement en désaccord à 5 = complètement en accord) à trois énoncés correspondant chacun à trois aspects de cette composante de l'identité, à savoir l'autocatégorisation, l'estime de soi collective et l'engagement affectif. Enfin, il doit évaluer la force de son identité acadienne en indiquant le degré auquel il se considère Acadien quand il pense au territoire qu'il habite, aux langues qu'il parle, à sa culture et à ses ancêtres (de 1 = très faiblement à 5 = très fortement).

Quatre questions demandent au répondant d'évaluer sa capacité de comprendre le français, de le parler, de l'écrire et de le lire. Les mêmes questions sont reprises par rapport à sa compétence en anglais. Cette évaluation s'effectue à partir d'une échelle de quatre points (de 1 = nulle à 4 = très bonne). Une question lui permet d'évaluer sa capacité de communiquer en français avec un francophone venant d'ailleurs (de 1 = très difficile à 5 = très facile). Enfin, on lui demande de choisir parmi une liste de

cinq options celle qui décrit le mieux la variété de français qu'il parle dans sa famille, avec ses amis et dans les services publics. Les choix qui lui sont présentés sont les suivants : 1) un mélange d'anglais et de français où l'anglais domine, 2) un mélange à moitié composé de français et d'anglais, 3) un mélange d'anglais et de français où le français domine, 4) un français peu influencé par l'anglais, mais qui comporte des expressions ou des mots différents du français dit « standard » (ex. le français « acadien » ou le français « joual ») et 5) un français dit « standard » (très semblable au français enseigné à l'école et employé dans les médias).

3.3.4 Comportement langagier

Des questionnaires invitent le répondant à estimer son emploi relatif du français et de l'anglais dans plusieurs contextes et situations. L'un d'eux porte sur la langue parlée en contexte privé et lui demande d'indiquer la fréquence avec laquelle il parle le français et l'anglais avec sept personnes ou catégories de personnes différentes (père, mère, frère et sœur, enfants, conjoint ou conjointe, parenté et amis ou amies). Une autre porte sur la langue parlée en public et lui demande de rapporter la fréquence relative à laquelle il parle le français et l'anglais dans neuf contextes différents (avec ses collègues au travail, dans son quartier ou son village, à l'épicerie, à la pharmacie, à la banque ou à la caisse populaire, au bureau de poste, à l'hôpital, chez le médecin et dans les services municipaux). Une échelle de type Likert de 5 points allant de 1 (presque toujours en anglais) à 5 (presque toujours en français) est utilisée dans ces deux questionnaires. Un troisième questionnaire pose cinq

questions par rapport à la langue des médias et des produits culturels qu'il consomme (télévision, radio, livres, musique et journaux). Il est évalué sur une échelle allant de 1 (uniquement en anglais) à 5 (uniquement en français).

3.3.5 Services gouvernementaux en français

Ce questionnaire a pour objet de mesurer la variable dépendante de l'étude, c'est-à-dire la disposition du répondant à se prévaloir des services gouvernementaux en français. Cette disposition a été mesurée en lui demandant d'estimer la probabilité qu'il emploie le français lorsqu'il communique avec les services gouvernementaux. Il est appelé à estimer cette probabilité dans 17 situations différentes. Il répond aux questions sur une échelle de 5 points allant de 1 = très forte, à 5 = très faible. Tout d'abord, 12 questions ont trait aux services à l'oral. Elles sont présentées par paires. Systématiquement, les deux questions lui demandent la probabilité qu'il se prévale d'un service gouvernemental en français en présence, puis en l'absence d'une offre active quelconque. Voici un exemple des deux premières questions :

Quelle est la probabilité que vous demandiez d'être servi(e) en français...

- si la personne offrant le service porte une épinglette indiquant qu'elle parle le français et l'anglais ?
- si elle ne porte pas d'épinglette indiquant qu'elle parle le français et l'anglais ?



Au total, six paires de conditions d'offre de service sont invoquées. Outre ce qui vient d'être énoncé, il y a les cinq paires de situations suivantes : (1) présence/absence d'une enseigne indiquant des services offerts en français, (2) présence/absence d'affiches et d'enseignes bilingues dans le bureau, (3) présence/absence d'un accueil en français et en anglais (« hello, bonjour »), (4) la personne offrant le service a un accent semblable/différent au vôtre et (5) la personne offrant le service parle le français avec facilité/difficulté.

Ensuite, cinq questions demandent au répondant d'estimer la probabilité qu'il se prévale de services gouvernementaux en français à l'écrit. Dans les deux premières questions, il indique la probabilité qu'il choisisse un formulaire en français si on lui donne le choix, puis la probabilité qu'il en demande un en français, si on lui en donne un qui est uniquement en anglais. Il en est de même pour les deux questions qui suivent concernant le choix de l'information écrite en français. La dernière question de la série lui demande d'estimer la probabilité qu'il remplisse un formulaire bilingue en français.

Enfin, deux questions mesurent sa confiance à pouvoir s'exprimer à l'oral et à l'écrit en français et en anglais dans ses contacts avec les services publics. L'échelle de réponse est de 5 points, allant de 1 (beaucoup plus confiant(e) en anglais qu'en français) à 5 (beaucoup plus confiant(e) en français qu'en anglais).

3.4 Analyses statistiques

La présentation des résultats fait usage de deux types d'analyses statistiques. Le

premier fournit des statistiques descriptives sur l'ensemble des variables. Le deuxième donne les résultats d'analyses corrélationnelles entre les variables explicatives (aussi appelées variables indépendantes) et la variable qu'on veut expliquer (la variable dépendante), soit la probabilité de se prévaloir des services gouvernementaux en français. Toutes les analyses ont été faites à l'aide des logiciels SPSS 13 et EQS 5.7.

Souvent, dans une enquête de ce type, les chercheurs procèdent à une pondération des données afin d'assurer une meilleure représentativité de l'échantillon de la population étudiée. Cette procédure assure une plus grande adéquation entre les résultats des analyses descriptives et les caractéristiques de la population sur les diverses variables à l'étude. Dans la présente étude, une pondération selon le comté aurait permis d'accorder un poids plus important aux répondants d'Halifax dans le calcul des scores moyens et des fréquences puisque cette région est sous-représentée par rapport aux quatre autres régions. Nous avons cependant jugé imprudent de recourir à une telle pondération vu la nature particulière de l'échantillon des répondants d'Halifax. Bien que toutes les personnes aient eu une chance égale de participer au sondage dans les autres régions, seules celles qui avaient inscrit leurs enfants à l'école acadienne ont été retenues dans la région d'Halifax. En Nouvelle-Écosse, seulement 45 % des ayants droit envoient leurs enfants à l'école francophone (Corbeil, Grenier et Lafrenière, 2007). Puisque nous stipulons que le degré de francité des personnes qui choisissent l'école francophone est plus élevé que celui du reste de la population, accorder plus de

poids aux répondants d'Halifax risquerait de les rendre moins représentatifs de la population et de biaiser davantage les résultats des analyses.

3.4.1 Analyses descriptives

Dans le but d'organiser la présentation des résultats descriptifs, les variables portant sur un même concept ont été assujetties à une analyse factorielle de vraisemblance maximale avec rotation oblique. Nous regroupons ensuite les variables qui saturent sur un même facteur dans un tableau et, à la dernière ligne du tableau, nous inscrivons les résultats globaux afférents aux questions relevant de cette catégorie. Par exemple, l'analyse factorielle a regroupé en un seul facteur les variables « famille, amis et voisins » du vécu enculturant. Ces trois variables sont donc présentées dans un même tableau. Dans la dernière ligne du tableau, nous indiquons les résultats globaux.

Les résultats descriptifs de chaque variable sont présentés de deux manières différentes. Premièrement, nous indiquons le pourcentage de personnes par choix de réponse. Notons que la plupart des questions comportaient cinq choix de réponses. Deuxièmement, nous indiquons dans la dernière colonne du tableau le score moyen enregistré par l'ensemble des répondants pour la variable. Pour ce qui est des résultats globaux, nous indiquons le pourcentage moyen de personnes par catégorie de réponses à la dernière ligne de chaque tableau, et, dans la dernière case se trouve le score moyen des répondants sur la variable globale constituant l'ensemble des variables dans le tableau. Il convient de souligner que le score moyen pour cette

variable peut différer légèrement de la moyenne des scores de la colonne, car elle est ajustée en fonction du nombre de répondants par question.

Afin de faciliter la lecture des résultats, nous avons transformé les scores des variables de façon à ce que, dans tous les cas, un score plus élevé corresponde à un degré plus élevé de francité, à une plus grande fréquence ou à une plus forte probabilité. Puisque la plupart des variables correspondent à des échelles de 5 points, nous décrivons les transformations effectuées à leur égard. (Nous indiquons les variables notées sur une échelle de 4 points.).

3.4.2 Analyses explicatives

Afin de vérifier la validité des hypothèses de l'étude, nous avons effectué des analyses explicatives dans le but de déterminer quels facteurs étaient associés à la disposition de se prévaloir des services gouvernementaux en français chez les francophones et Acadiens de la Nouvelle-Écosse. Les deux premières hypothèses traitent de facteurs d'ordre structural, à savoir la proactivité de l'offre du service et le type de service (oral ou écrit). Les trois autres hypothèses ont trait à des facteurs intrapersonnels relevant du vécu sociolinguistique et du développement psycholinguistique.

Nous présentons en premier lieu deux séries d'analyses de variances à mesures répétées. Ce type d'analyse nous permet de comparer les scores moyens de deux variables ou plus afin de déterminer s'ils sont significativement différents. Dans la première analyse, nous comparons le score moyen enregistré par les répondants sur les



questions qui mesurent la probabilité de se prévaloir de services gouvernementaux en français à l'oral (moyenne de 12 questions) au score moyen de cette probabilité à l'écrit (moyenne de 5 questions). L'analyse est conçue de telle sorte que la variable indépendante soit le facteur intrasujet oral/écrit.

Dans la seconde analyse de variance, nous comparons les scores moyens à l'égard de trois variables qui se modifient selon le degré de proactivité de la condition de l'offre de service en français. La première mesure la probabilité que le répondant demande un service en français en l'absence d'incitations visuelles, la deuxième mesure la probabilité qu'il demande un tel service s'il y a des incitations visuelles et, la troisième mesure la probabilité qu'il poursuive la conversation en français si le prestataire du service commence la conversation en français. Ces variables sont constituées respectivement de la moyenne de quatre, de trois et de cinq questions. Une analyse factorielle a confirmé la validité de ces sous-groupes de questions. La variable indépendante est ici la proactivité de l'offre.

Nous vérifions la validité des trois dernières hypothèses au moyen d'analyses acheminatoires (Kline, 2005). Ce type

d'analyse nous permet d'évaluer la relation entre la variable dépendante, la probabilité que la personne emploie le français lors de son utilisation des services gouvernementaux, et les variables indépendantes ou facteurs calculés à partir des réponses données aux questions d'ordre sociolangagier et psycholangagier, simultanément. L'effet de chaque facteur sur la variable dépendante est alors estimé en tenant compte de l'effet des autres facteurs sur cette même variable. L'analyse fournit aussi une estimation de la force des relations entre les facteurs ou variables indépendantes. En plus d'estimer la force de ces relations, cette méthode permet de construire un modèle des relations et fournit des indices qui permettent d'évaluer le degré d'adéquation du modèle dans son ensemble avec les données observées.

Le modèle permet ainsi d'estimer simultanément la relation entre la probabilité que les personnes utilisent des services gouvernementaux en français et chacune des diverses variables sociolangagières et psycholangagières retenues. Il permet aussi de vérifier si la relation entre le vécu ethnolangagier et l'utilisation des services est indirecte, passant par les variables psycholangagières, ou directe, c'est-à-dire sans effets intermédiaires.

Chapitre 4 - Résultats

Rappelons que notre étude a pour objet principal de déterminer les facteurs sociolangagiers et psycholangagiers associés à l'utilisation des services gouvernementaux en français en Nouvelle-Écosse. En nous inspirant du modèle intergroupe de la revitalisation ethnolangagière de Landry, Allard et Deveau (2006), nous avons mesuré de nombreuses variables sociolangagières et psycholangagières afin d'étudier leurs relations avec la variable dépendante, soit l'utilisation des services gouvernementaux en français. L'opérationnalisation de la variable dépendante a pris la forme de la probabilité que le répondant accorde à la possibilité qu'il utilise les services gouvernementaux en français. Une enquête effectuée auprès de la population francophone et acadienne de la Nouvelle-Écosse a permis de cueillir des données sur un ensemble de variables reliées au vécu sociolangagier, au développement psycholangagier et à l'utilisation des services gouvernementaux en français.

Dans ce chapitre nous présentons, en premier lieu, les résultats des analyses descriptives des variables mesurées dans l'enquête. Nous indiquons le pourcentage de personnes par choix de réponse et le score moyen de l'échantillon à chaque variable. Le regroupement des variables a été choisi à partir des résultats d'analyses factorielles. Tel que nous l'avons expliqué au chapitre précédent, les variables qui saturent sur un même facteur sont présentées ensemble. Au bas de chaque tableau, nous présentons la moyenne des pourcentages dans chaque catégorie et le score moyen sur la variable globale pour le

facteur (la moyenne des variables dans le tableau). Notons qu'il ne s'agit pas de la simple moyenne arithmétique des scores moyens présentés dans la colonne car le score moyen présenté est calculé en tenant compte du taux de réponse de chaque question. Ainsi, une question peut avoir un poids relativement moins important que d'autres dans le tableau si le taux de réponse à celle-ci a été moins élevé qu'aux autres questions.

En deuxième lieu, nous présentons les résultats des analyses explicatives. Une première série d'analyses établit la signification statistique des différences constatées entre les scores moyens sur les variables mesurant la probabilité d'utiliser des services en français dans différentes conditions d'offre de service en français. Ensuite, nous mettons en relation une série de variables sociolangagières et psycholangagières avec la probabilité d'utiliser les services gouvernementaux en français.

Le chapitre comporte deux sections : les résultats des analyses descriptives et les résultats des analyses explicatives.

4.1 Résultats d'analyses descriptives

Nous avons organisé en cinq parties les résultats des analyses descriptives. Premièrement, nous présentons un survol des résultats relatifs aux questions d'ordre général, surtout de nature démographique, afin de décrire les caractéristiques sociostructurales de l'échantillon. Dans la



deuxième partie, nous communiquons les résultats relatifs aux questions portant sur les vécus enculturant, autonomisant et conscientisant. Dans la troisième partie, nous exposons les résultats des différents aspects du développement psycholangagier étudiés, soit la vitalité ethno-linguistique subjective, le désir d'intégration, l'identité ethno-linguistique et l'autoévaluation de la compétence langagière. La quatrième partie décrit le comportement langagier selon la fréquence relative de l'usage du français et de l'anglais dans trois contextes de vie différents : en contexte interpersonnel privé, en contexte médiatique et culturel et en contexte institutionnel public. La dernière partie présente les résultats relatifs à l'utilisation des services en français.

4.1.1 Renseignements généraux

Les résultats présentés ici ont été recueillis à partir de variables catégoriques. Ils permettent de décrire l'échantillon selon divers renseignements d'ordre sociodémographique. Rappelons que notre échantillon comprend 600 personnes. Parmi celles-ci, 27,3 % sont du comté d'Halifax, 26,3 % de Clare, 20,6 % d'Argyle, 14,4 % de Chéticamp et 11,2 % de l'Isle-Madame. Une personne était d'un autre comté. La grande majorité des répondants (78,1 %) sont originaires de la Nouvelle-Écosse. Les autres sont originaires du Québec (12,8 %), du Nouveau-Brunswick (4,9 %), de l'Ontario (3,0 %) et d'ailleurs (1,2 %). La quasi-totalité (99,3 %) des répondants sont de citoyenneté canadienne. Les femmes ont

été légèrement sur-échantillonnées; elles représentent 62,6 % des personnes qui ont participé à l'enquête. Les deux tiers des répondants (66,5 %) sont mariés. Parmi les autres, 9,4 % vivent en union libre, 7,4 % sont veufs, 5,5 % sont divorcés ou séparés et 11,3 % sont célibataires. La répartition selon l'âge est la suivante : 6,2 % sont âgés entre 18 et 24 ans, 14,0 % entre 25 et 34 ans, 30,4 % entre 35 et 44 ans, 28,3 % entre 45 et 54 ans et 21,1 % entre 55 et 64 ans. Aucune personne de 65 ans et plus n'a accepté de participer à l'enquête.

Nous notons au tableau 3 que la grande majorité des répondants (85,4 %) ont indiqué avoir le français comme langue maternelle. L'anglais est la langue maternelle (réponse unique) de seulement 6,5 % de ceux-ci. Très peu de répondants ont une langue maternelle autre que l'anglais et le français. Parmi ces derniers, seule une personne a indiqué que l'acadien est sa langue maternelle. La langue maternelle des parents des répondants est majoritairement le français; 87,9 % des mères et 86,6 % des pères ont le français comme langue maternelle (réponse unique). Une analyse plus détaillée de la langue maternelle des parents révèle que 81,0 % des personnes ont deux parents francophones, 10,0 % sont issus de familles exogames francophones-anglophones, 3,4 % ont deux parents anglophones et 1,2 % ont deux parents allophones. Les autres personnes ont indiqué que leurs parents ont le français et l'anglais comme langues maternelles.

Tableau 3
Langue maternelle du répondant, de ses parents et de son conjoint ou de sa conjointe.

	Français (%)	Anglais (%)	Français et anglais (%)	Autre (%)
Répondant	85,4	6,5	7,0	1,2
Mère	87,9	9,4	1,5	1,2
Père	86,6	8,5	3,0	1,9
Conjoint ou conjointe	65,0	31,6	2,0	1,4

Presque les deux tiers des répondants ont une conjointe ou un conjoint francophone. En combinant la langue maternelle du répondant et celle de son conjoint ou de sa conjointe, nous avons calculé le pourcentage de répondants par structure familiale. Parmi les personnes en couple, 69,4 % forment un couple endogame francophone, 27,2 %, un couple exogame, et 3,4 %, un couple endogame anglophone.

Par ailleurs, les répondants ont en moyenne 2,26 enfants. Les deux tiers (66,2 %) de ces enfants ont le français comme langue maternelle, 15,2 % ont l'anglais et 18,6 % ont les deux langues. Un croisement entre la langue maternelle des enfants et la structure familiale révèle que, tandis que 84,7 % des enfants des répondants en

couple endogame francophone ont le français comme langue maternelle (réponse unique), seulement 33,1 % des enfants des répondants en couple exogame (français-anglais) ont le français comme langue maternelle (réponse unique). Notons, toutefois, que 43,8 % des répondants en couple exogame indiquent que leurs enfants ont les deux langues comme langue maternelle.

Nous constatons au tableau 4 que le degré de scolarisation des répondants est relativement élevé. Plus du tiers des répondants (33,7 %) sont titulaires d'un diplôme universitaire et 29,2 % ont fait des études universitaires partielles ou obtenu un diplôme collégial. Plus de 80 % des répondants ont terminé leurs études secondaires.

Tableau 4
Degré de scolarisation

Degré de scolarisation	Pourcentage
aucune scolarisation	0,5
de 1 à 3 années	0,2
de 4 à 6 années	2,4
7 ^e ou 8 ^e année	3,9
9 ^e année terminée	3,5
10 ^e ou 11 ^e année	9,1
12 ^e année terminée	17,5
études collégiales, cours spécialisés, études universitaires partielles	29,2
études universitaires	18,7
études universitaires de 2 ^e ou 3 ^e cycle	15,0

4.1.2 Vécu ethnolangagier

À l’instar du modèle conceptuel, nous avons recueilli des informations concernant trois aspects différents de la socialisation ethnolangagière. Nous présentons d’abord les résultats du vécu enculturant, c’est-à-dire la quantité et la diversité de contacts ethnolangagiers dont les répondants ont fait l’expérience avant l’âge de 16 ans. Ils sont exprimés au titre de la fréquence relative des contacts en français et en anglais selon divers domaines de vie. Ensuite, nous présentons les résultats du vécu autonomisant et du vécu conscientisant. Le premier correspond à des situations d’apprentissage du français qui favorisent l’autodétermination des individus, et le second, à des situations qui ont tendance à éveiller une conscience critique de la vitalité ethnolinguistique du groupe. Toutes les variables de vécu ethnolangagier sont mesurées sur une échelle de 5 points.

4.1.2.1 Vécu enculturant

Les résultats du vécu enculturant proviennent de questions portant sur divers domaines de vécu. Des questions demandaient au répondant d’évaluer la fréquence avec laquelle il parlait en français et en anglais en contexte privé et en contexte public. D’autres lui demandaient d’estimer la proportion relative de médias de langue française et de langue anglaise à laquelle il a été exposé. Toutes ces questions l’amenaient à répondre par rapport à son enfance et à son adolescence. Par exemple, « Jusqu’à l’âge de 16 ans, quelle était la fréquence à laquelle vous faisiez les choses suivantes en français et en anglais ? ... écouter la radio (1- presque toujours en anglais, 2- plus souvent en anglais, 3- Aussi souvent en français qu’en anglais, 4- plus souvent en français ou 5- presque toujours en français) ». Finalement, des questions lui demandaient d’estimer la proportion relative de cours qu’il a suivis en français et en anglais pendant sa scolarisation.

Les résultats d'analyses factorielles nous ont amenés à répartir les résultats selon quatre tableaux : langues parlées en contextes privés, langues de scolarisation, langues des médias et langues parlées dans les services publics.

Nous constatons au tableau 5 que le vécu ethnolinguistique des répondants en contexte privé tend à être francodominant. Un score

moyen de 4,37 sur la variable globale du vécu privé laisse entendre que les répondants parlaient beaucoup plus souvent en français qu'en anglais dans les contacts interpersonnels de la vie privée. Nous remarquons, cependant, que les contacts linguistiques avec les voisins et les amis tendaient à être légèrement moins nombreux en français que ceux qu'ils avaient avec la famille.

Tableau 5
Vécu enculturant : langues parlées en contextes privés

	Presque toujours en anglais (%)	Plus souvent en anglais(%)	Aussi souvent en français qu'en anglais (%)	Plus souvent en français (%)	Presque toujours en français (%)	Score moyen
Langue parlée jusqu'à l'âge de 16 ans						
dans la famille	5,2	4,5	4,7	6,8	78,7	4,49
avec les amis	5,5	4,9	10,4	11,1	68,1	4,31
avec les voisins	7,1	5,2	7,3	7,5	72,8	4,33
Vécu privé	5,9	4,9	7,5	8,5	73,2	4,37

Trois questions — l'une par rapport à l'élémentaire, une autre par rapport au secondaire et une dernière par rapport au postsecondaire — demandaient au répondant d'indiquer quelle proportion des cours était enseignée en français et en anglais pendant sa scolarisation, exception faite du cours d'anglais. D'après le score moyen sur la variable globale de la langue de scolarisation au tableau 6, les répondants semblent avoir eu légèrement plus de cours en français qu'en anglais (3,28). Rappelons que cette moyenne est pondérée en fonction du taux de réponses à chaque question. Le poids des études postsecondaires dans la moyenne est alors relativement moindre en raison du plus

faible pourcentage de personnes ayant fait des études à ce niveau. Nous constatons, toutefois, que la proportion de cours suivis en français diminue au fur et à mesure qu'on avance dans les études. Par exemple, le pourcentage de répondants ayant suivi tous leurs cours en français diminue de presque 10 % (passant de 40,2 à 30,4 %) entre l'école élémentaire et l'école secondaire. En revanche, le pourcentage de répondants ayant été scolarisés à moitié en anglais et à moitié en français augmente de 15,7 % (passant de 9,1 à 24,8 %) entre ces deux niveaux. Finalement, la scolarisation au niveau postsecondaire a tendance à avoir été surtout acquise en anglais. Plus de la moitié des répondants ayant fait des

études postsecondaires ont suivi la plupart ou la totalité de leurs cours en anglais. Il importe d'indiquer ici que 37,1 % des répondants n'ont pas fait d'études postsecondaires.

Tableau 6
Vécu enculturant : langues de scolarisation

Langue de scolarisation	Tous les cours en anglais (%)	La plupart des cours en anglais (%)	Environ 50 % en français, 50 % en anglais (%)	La plupart des cours en français (%)	Tous les cours en français (%)	Score moyen
de la maternelle à la 6 ^e année	16,1	15,4	9,1	19,3	40,2	3,52
de la 7 ^e à la 12 ^e année	15,1	19,3	24,8	10,4	30,4	3,22
au postsecondaire	40,9	11,3	7,6	6,6	33,6	2,81
Langue de scolarisation	24,0	15,3	13,8	12,1	34,7	3,28

Note : Le taux de réponse à la question portant sur la maternelle à la 6^e année est de 585, le taux de réponse à la question portant sur la 7^e à la 12^e année est de 569 et, au postsecondaire, il est de 381.

Les résultats des questions qui mesurent le vécu langagier dans les contacts médiatiques sont révélateurs d'une forte dominance relative de l'anglais dans ce domaine (voir le tableau 7). En moyenne, la moitié des répondants (47,2 %) déclare avoir consommé presque exclusivement des médias de langue anglaise jusqu'à l'âge de

16 ans. Quand on compare leur vécu selon les différents médias à l'étude, les scores moyens semblent refléter le fait qu'ils avaient légèrement plus tendance à lire en français qu'à écouter la radio ou de la musique ou à regarder la télévision en français quand ils étaient jeunes

Tableau 7
Vécu enculturant : langues des médias

	Presque toujours en anglais (%)	Plus souvent en anglais (%)	Aussi souvent en français qu'en anglais (%)	Plus souvent en français (%)	Presque toujours en français (%)	Score moyen
Jusqu'à l'âge de 16 ans, langue						
de la radio écoutée	54,9	16,5	9,2	4,3	15,1	2,08
de la télévision regardée	54,4	19,5	10,6	4,7	10,8	1,98
des livres lus	34,2	18,7	25,5	6,6	15,0	2,49
des journaux lus	42,6	21,9	16,2	3,4	15,9	2,28
de la musique écoutée	49,8	20,3	18,4	4,3	7,1	1,98
Vécu médiatique	47,2	19,4	16,0	4,7	12,8	2,17

Au tableau 8, nous présentons les résultats des trois questions mesurant les différents aspects du vécu public dans la région. Nous constatons que les répondants parlaient surtout en français dans les milieux publics

au sein de leurs communautés (score moyen = 3,93). Toutefois, la dominance du français était moins forte dans les services de santé que dans les restaurants et les magasins.

Tableau 8
Vécu enculturant : langues des services publics communautaires

	Presque toujours en anglais (%)	Plus souvent en anglais (%)	Aussi souvent en français qu'en anglais (%)	Plus souvent en français (%)	Presque toujours en français (%)	Score moyen
Magasins	8,2	6,6	10,4	10,1	64,7	4,16
Restaurants	12,6	7,7	10,9	9,3	59,5	3,95
Services de santé	21,0	7,8	9,4	7,3	54,4	3,66
Vécu public dans les services communautaires	13,9	7,4	10,2	8,9	59,5	3,93

4.1.2.2 Vécu autonomisant

Trois questions mesuraient les qualités autonomisantes du vécu des répondants en situation d'apprentissage du français pendant leur enfance et leur adolescence (jusqu'à l'âge de 16 ans). Le tableau 9 montre que ce type de vécu est modérément élevé chez les répondants. En moyenne, ils ont souvent vécu des expériences autonomisantes d'apprentissage du français (score

moyen = 3,88). Très peu de répondants ont indiqué qu'ils n'avaient presque jamais (4,6 %) ou rarement (5,9 %) vécu d'expériences autonomisantes se rapportant à l'apprentissage du français. En comparant les scores moyens à chacune des questions, nous remarquons que les répondants ont vécu un peu plus souvent des expériences nourrissant leur sentiment d'appartenance (4,13) que des expériences reliées à leurs sentiments d'autonomie (3,70) ou de compétence (3,82).

Tableau 9
Vécu autonomisant

	Presque jamais (%)	Rarement (%)	Parfois (%)	Souvent (%)	Très souvent (%)	Score moyen (%)
En situation d'apprentissage du français, on m'encourageait face aux difficultés (sentiment de compétence)	6,1	5,6	20,7	35,4	32,1	3,82
Était chaleureux et accueillant avec moi (sentiment d'appartenance)	1,9	2,3	16,2	40,1	39,5	4,13
Me donnait l'occasion de prendre mes propres décisions (sentiment d'autonomie)	5,8	9,7	23,8	30,3	30,5	3,70
Vécu autonomisant	4,6	5,9	20,2	35,3	34,0	3,88

4.1.2.3 Vécu conscientisant

En comparant les résultats du tableau 10 à ceux du tableau précédent, nous constatons que le vécu conscientisant des répondants a été plus faible que leur vécu autonomisant. Si on considère le score moyen sur la variable globale (2,89), ils semblent avoir « parfois » vécu des expériences de

conscientisation, alors qu'ils ont « souvent » vécu des expériences autonomisantes. Ils ont plus souvent entendu des personnes de leur entourage parler de l'importance de s'exprimer en français que de parler des droits des francophones, des injustices subies ou de l'importance de l'école française.

Tableau 10
Vécu conscientisant

	Presque jamais(%)	Rarement (%)	Parfois (%)	Souvent (%)	Très souvent (%)	Score moyen (%)
A entendu des personnes de son entourage parler de						
l'importance de parler en français	16,0	17,6	16,5	22,4	27,5	3,28
des droits des francophones	30,2	24,1	15,0	13,1	17,6	2,64
des injustices subies par les Acadiens et les francophones	26,0	25,1	18,1	14,1	16,7	2,71
l'importance de l'école française	25,2	17,7	15,7	20,1	21,3	2,95
Vécu conscientisant	24,4	21,1	16,3	17,4	20,8	2,89

4.1.3 Développement psycholangagier

Le développement psycholangagier correspond à l'ensemble des caractéristiques linguistiques et culturelles que la personne acquiert ou construit grâce à sa socialisation ethnolangagière. Nous présentons dans la présente section les résultats des analyses portant sur quatre aspects de ce développement : la vitalité ethnolinguistique subjective, le désir d'intégration, l'autoévaluation des compétences langagières et l'identité ethnolinguistique. Puisque le comportement langagier et la probabilité d'utiliser des services gouvernementaux constituent des aspects de ce développement, nous avons décidé, à des fins d'organisation, de les présenter séparément en consacrant à chacun une section différente.

4.1.3.1 Vitalité ethnolinguistique subjective

La vitalité ethnolinguistique subjective s'entend de l'ensemble des croyances de la personne relatives au nombre, au pouvoir et au statut de son groupe, de sa langue et de sa culture. Cette perception peut plus ou moins refléter la vitalité ethnolinguistique objective ou « réelle » du groupe. Dans la

présente étude, nous avons tout d'abord mesuré ce système de croyances à partir de quatre questions qui demandent au répondant d'évaluer la présence du français comparé à celle de l'anglais dans l'affichage (tableau 11). Suivent quatre questions consacrées à la perception du prestige et de l'importance des deux langues dans la région (tableau 12), une question concernant l'opinion du répondant par rapport à la vitalité du français dans sa région dans vingt ans (tableau 13) et, enfin, deux questions relatives à la justice et à l'équité de la situation des anglophones et des francophones dans leur région compte tenu de leur nombre (tableau 14).

Dans le tableau ci-dessous, nous présentons les résultats d'une série de questions qui amènent les répondants à donner leur impression de la prédominance relative du français et de l'anglais dans l'affichage public. Il s'agit d'un reflet indirect de la perception du statut actuel du français dans la région. Selon la variable globale, la moitié des répondants (48,5 %) pensent que l'affichage se fait dans les deux langues. Presque tous les répondants qui ne sont pas de cet avis (46,5 %) pensent que l'affichage est surtout, voire uniquement, en anglais. Selon eux, c'est à la banque et à la caisse populaire qu'on a le plus tendance à afficher en français.

Tableau 11
Vitalité subjective : langue de l’affichage public

	Uniquement en anglais (%)	Surtout en anglais (%)	Dans les deux langues égales (%)	Surtout en français (%)	Uniquement en français (%)	Score moyen
Affichage à l'épicerie	29,4	17,8	48,7	2,7	1,4	2,29
Affichage à la pharmacie	33,5	22,2	40,9	1,7	1,7	2,16
Affichage à la banque et à la caisse populaire	24,4	13,9	54,1	3,1	4,5	2,49
Les panneaux routiers	29,2	15,6	50,1	2,1	3,1	2,34
Affichage public globalement	29,1	17,4	48,5	2,4	2,7	2,33

Dans le second tableau (tableau 12), nous remarquons que, tout comme pour les perceptions de la présence du français et de l'anglais dans l'affichage public, presque la moitié des répondants (47,5 %) pensent que les deux langues s'équivalent sur le plan du prestige et de l'importance. Pour ce qui est des autres répondants, la plupart estiment que le prestige et l'importance de l'anglais sont supérieurs à ceux du français, bien que le pourcentage soit un peu moins élevé qu'il

l'était pour l'affichage (39,6 %). Quand nous comparons le prestige et l'importance de la langue française dans les quatre domaines étudiés, c'est dans celui des arts et de la culture qu'ils semblent être les plus élevés (score moyen = 2,89). Remarquons aussi qu'en moyenne, les répondants semblent penser que l'importance et le prestige du français dans les services provinciaux sont plutôt faibles lorsqu'ils sont comparés à l'importance et au prestige de l'anglais.

Tableau 12
Vitalité subjective : prestige et importance relative du français et de l'anglais

	L'anglais est beaucoup plus prestigieux et important que le français (%)	L'anglais est un peu plus prestigieux et important que le français (%)	Les deux langues sont à peu près égales en prestige et en importance (%)	Le français est un peu plus prestigieux et important que l'anglais (%)	Le français est beaucoup plus prestigieux et important que l'anglais (%)	Score moyen
Prestige et importance du français et de l'anglais						
dans les commerces et les industries	29,5	15,2	44,2	9,0	2,1	2,39
dans les arts et la culture	16,0	15,5	41,5	17,6	9,4	2,89
dans les services du gouvernement provincial	20,7	21,8	53,3	3,9	0,4	2,41
dans les services de la municipalité	24,0	15,4	51,0	7,5	2,1	2,48
globalement, le prestige et l'importance	22,6	17,0	47,5	9,5	3,5	2,54

Quatre répondants sur dix (41,7 %) croient que la force du français dans leur région dans vingt ans sera à peu près comme elle l'est actuellement (voir tableau 13).

Cependant, un peu plus de répondants pensent que le français s'affaiblira (32,5 %) par rapport à ceux qui estiment qu'il prendra de la force (25,7 %), mais la différence n'est pas très marquée.

Tableau 13
Vitalité subjective : force du français dans leur région dans vingt ans

	Beaucoup plus faible (%)	Plus faible (%)	À peu près comme maintenant (%)	Plus forte (%)	Beaucoup plus forte (%)	Score moyen
Force du français dans vingt ans	5,7	26,8	41,7	23,4	2,3	2,90

Le tableau 14 montre que la majorité des répondants jugent que la situation des communautés francophone (61,3 %) et anglophone (64,7 %) est assez juste et équitable. Toutefois, quatre fois plus de

répondants pensent que la situation est très juste et équitable pour la communauté anglophone (22,6 %) par rapport à ceux qui sont de cet avis en ce qui concerne la communauté francophone (5,6 %).



Tableau 14
Vitalité subjective : justice et équité de la situation actuelle
des communautés francophone et anglophone

	Très injuste et inéquitable (%)	Plutôt injuste et inéquitable (%)	Assez juste et équitable (%)	Très juste et équitable (%)	Score moyen
La situation de la communauté francophone	5,2	27,9	61,3	5,6	2,67
La situation de la communauté anglophone	1,2	11,5	64,7	22,6	3,08

4.1.3.2 Désir d'intégration

Le désir d'intégration comprend les souhaits, les objectifs et les buts de la personne par rapport aux langues et aux cultures des groupes en contact. Dans la présente étude, nous avons mesuré ce facteur à partir d'une série de questions qui amenaient le répondant à dévoiler ses préférences langagières dans divers contextes et situations. À la lumière des résultats de l'analyse factorielle sur ces variables, nous avons réparti ces variables en trois domaines : la langue de scolarisation, le domaine culturel et le domaine public et institutionnel.

Les deux questions qui demandaient au répondant de faire part de ses préférences par rapport à la langue de scolarisation de

ses enfants ont été posées de sorte à permettre à une personne qui n'a pas d'enfant de répondre comme si elle en avait. Plus des trois quarts (76,8 %) des répondants préfèrent que la majorité des cours soient enseignés en français dans les deux niveaux confondus. Dans le tableau 15, nous remarquons, toutefois, que la préférence du français diminue de façon appréciable quand on passe de l'élémentaire au secondaire. Il semble qu'au secondaire la scolarisation bilingue (moitié des cours en français, moitié des cours en anglais) soit toujours préférée par un pourcentage important de la population (38,9 %). Cependant, une scolarisation dominée par des cours en anglais, autant au secondaire qu'à l'élémentaire, ferait l'affaire de très peu de répondants (3,0 %).

Tableau 15
Désir d'intégration : langue de scolarisation préférée pour les enfants

	Tous les cours en anglais (%)	La plupart des cours en anglais (%)	La moitié des cours en français et la moitié des cours en anglais (%)	La plupart des cours en français (%)	Tous les cours en français (%)	Score moyen
Langue préférée pour les cours à l'école élémentaire	1,9	1,1	19,8	22,6	54,6	4,27
Langue préférée pour les cours à l'école secondaire	2,6	2,8	38,9	21,2	34,4	3,82
Langue préférée pour les cours, école élémentaire et secondaire combinées	1,8	1,2	20,2	33,5	43,3	4,15

Dans le tableau 16, les résultats indiquent que plus de la moitié des répondants aiment autant les produits culturels de langue française que ceux de langue anglaise (55,9 %). D'autres tendent toutefois à préférer les produits de langue anglaise (30,5 %). Parmi les trois produits mentionnés, c'est la télévision qui est le produit le moins populaire en français; seulement un répondant sur dix (10,9 %) dit préférer les émissions de télévision en

français. En revanche, ce sont les pièces de théâtre, les spectacles et les concerts qui sont les plus appréciés en français, mais, là encore, seulement 17,3 % des répondants disent préférer ces activités en français. Notons, enfin, que les répondants qui disent préférer les activités culturelles surtout ou uniquement de langue anglaise sont plus de deux fois plus nombreux (30,5 %) que ceux qui disent préférer ces activités surtout ou uniquement en français (13,6 %).

Tableau 16
Désir d'intégration : langue préférée des activités culturelles

	Uniquement en anglais (%)	Surtout en anglais (%)	Dans les deux langues également (%)	Surtout en français (%)	Uniquement en français (%)	Score moyen
Les émissions de télévision	25,5	17,9	45,8	5,2	5,7	2,48
La musique	17,2	9,5	60,8	5,2	7,4	2,76
Les pièces de théâtre, les spectacles, les concerts	12,5	9,0	61,0	8,3	9,0	2,92
Dans les activités culturelles en général	18,4	12,1	55,9	6,2	7,4	2,71

Le tableau 17 montre que les répondants semblent préférer davantage le français dans les contextes public et institutionnel que dans le contexte culturel. Alors que le score moyen pour chacune des questions portant sur le domaine culturel est de moins de 3 (voir le tableau 16), ils sont tous supérieurs à 3 pour les questions qui portent sur leurs préférences langagières dans des contextes publics et institutionnels. Les résultats sur la variable globale indiquent que presque six répondants sur dix veulent que les deux langues soient parlées également en public. Parmi les autres, il y en a deux fois plus qui préfèrent le français (27,5 %) par rapport à ceux qui préfèrent l'anglais (14,3 %). En examinant les résultats de chaque question,

nous remarquons que la préférence pour le français est plus forte dans le contexte du travail. En effet, 39,5 % des répondants préfèrent parler en français avec leurs collègues de travail. Une majorité relativement imposante (71,9 %) préférerait que la présence du français dans l'affichage public soit égale à celle de l'anglais. Pour ce qui est de la langue des services du gouvernement provincial, 52,7 % des personnes préfèrent pouvoir employer les deux langues également, 27,0 % préfèrent le français, alors que 20,3 % préfèrent l'anglais. La préférence pour le français est légèrement plus élevée lorsqu'il s'agit des services de la municipalité (3,21) que lorsqu'il est question des services de la province (3,10).

Tableau 17
Désir d'intégration : langue préférée en contexte public et institutionnel

	Uniquement en anglais (%)	Surtout en anglais (%)	Dans les deux langues également (%)	Surtout en français (%)	Uniquement en français (%)	Score moyen
Avec les collègues de travail	6,6	5,2	48,7	12,2	27,3	3,48
Dans les commerces	8,4	6,9	57,3	10,1	17,3	3,21
Sur l'affichage dans leur quartier ou leur village	5,0	5,0	71,9	6,6	11,6	3,15
Dans les services du gouvernement provincial	12,7	7,6	52,7	12,9	14,1	3,10
Dans les services de la municipalité	7,1	6,7	60,7	8,7	16,8	3,21
En contexte public et institutionnel	8,0	6,3	58,3	10,1	17,4	3,23

4.1.3.3 Identité ethnolinguistique

L'identité ethnolinguistique se conçoit en fonction de deux composantes reliées, soit l'autodéfinition et l'engagement identitaire (Deveau, Landry et Allard, 2005). Nous

présentons ci-après les résultats des analyses des réponses aux questions portant sur ces deux composantes. Nous avons jugé pertinent, compte tenu du contexte de la Nouvelle-Écosse, de mesurer deux aspects de l'autodéfinition : la

dominance identitaire anglophone-francophone et l'autodéfinition acadienne.

Grâce aux résultats de la variable globale sur la dominance identitaire présentée au tableau 18, presque 80 % des personnes ont tendance à se dire plus francophones qu'anglophones, alors que très peu ont tendance à se dire surtout ou complètement anglophones (5,3 %). D'ailleurs, la réponse mitoyenne (autant francophone qu'anglophone) correspond aux choix de seulement 17,8 % des

répondants selon la variable globale. Toutefois, nous trouvons intéressant de remarquer que, lorsqu'il leur est demandé de répondre « de façon générale », ils ont un peu plus tendance à se considérer 'autant francophone qu'anglophone' (26,1 %) que lorsqu'il leur est demandé de répondre spécifiquement par rapport à leur culture (16,7 %) ou à leurs ancêtres (10,6 %). Ces deux plans de l'autodéfinition anglophone-francophone seraient plus francodominants que d'autres qui n'ont pas été mesurés.

Tableau 18
Identité ethnolinguistique : dominance identitaire anglophone francophone

	Complète- ment anglo- phone (%)	Surtout anglo- phone (%)	Autant franco- phone qu'anglo- phone (%)	Surtout franco- phone (%)	Complète- ment franco- phone (%)	Score moyen
De façon générale, je me considère...	1,1	5,6	26,1	27,9	39,3	3,99
Par rapport à la culture, je me considère...	1,0	3,6	16,7	31,8	46,9	4,20
Par rapport à mes ancêtres, je me considère...	1,4	3,0	10,6	24,5	60,5	4,40
Autodéfinition anglophone-francophone	1,2	4,1	17,8	28,1	48,9	4,19

Dans le tableau 19 sur l'autodéfinition acadienne, vu le score moyen de la variable globale, soit un score de 4,14 sur une échelle de 5, il est permis de considérer que les répondants se considèrent fortement acadiens. Le pourcentage obtenu dans chacune des catégories nous permet toutefois de nuancer ce propos. Un peu plus d'un dixième des répondants (11,4 %) se considèrent très faiblement acadiens, ce qui fait baisser la moyenne. Les choix « faiblement » acadien (3,2 %) et

« modérément » acadien (6,1 %) ont été très peu privilégiés. Six répondants sur dix (61,0 %) se définissent comme très fortement acadiens et 18,3 % se disent fortement acadiens. C'est quand ils pensent à leurs ancêtres qu'ils ont le plus tendance à se considérer très fortement acadiens. En revanche, lorsqu'ils pensent au territoire où ils habitent, ils ont un peu moins tendance à se dire acadiens

Tableau 19
Identité ethnolinguistique : autodéfinition acadienne

	Très faiblement (%)	Faible- ment (%)	Modéré- ment (%)	Forte- ment (%)	Très fortement (%)	Score moyen
Identité acadienne quand je pense						
au territoire où j’habite	11,3	4,4	7,9	18,6	57,7	4,07
à ma langue	11,3	3,1	6,0	19,7	59,9	4,14
à ma culture	11,3	2,6	6,4	18,4	61,3	4,15
à mes ancêtres	11,7	2,6	4,0	16,5	65,1	4,21
Autodéfinition acadienne	11,4	3,2	6,1	18,3	61,0	4,14

Dans le tableau suivant (tableau 20), nous entendons par « engagement identitaire » la signification ou la valeur qu’une personne attribue à une identité. Alors que l’autodéfinition est la base de l’identité, une personne peut se définir comme membre d’un groupe sans considérer pour autant que cette identité est importante pour elle, sans que celle-ci constitue une source de fierté ou de honte et sans manifester un sentiment d’engagement par rapport à ce groupe. Les résultats du tableau 20 sont le fruit de trois questions qui visent à évaluer cette composante de l’identité ethnolinguistique francophone. Ces questions amènent le répondant à évaluer le degré selon lequel il souscrit à chacun des énoncés. Le score moyen sur la variable

globale est relativement élevé (4,36). Globalement, 83,7 % des répondants indiquent qu’ils souscrivent entièrement ou presque à ces énoncés. Notons, toutefois, que les résultats au troisième énoncé — s’être engagé à défendre les droits des francophones — se distinguent significativement des résultats des deux autres énoncés. Il semble que la francophonie soit une facette importante de l’identité de la très grande majorité des répondants (92,9 %) et qu’ils en soient fiers (93,1 %). Toutefois, il y en a moins qui se disent engagés à défendre les droits de la communauté francophone, quoique la majorité des répondants (64,9 %) estiment qu’ils le sont.

Tableau 20
Identité ethnelinguistique : engagement identitaire francophone

	Complète- ment en désaccord (%)	Plutôt en désac- cord (%)	Indif- férent (%)	Plutôt d'accord (%)	Complète- ment d'accord (%)	Score moyen
Être francophone, une partie importante de qui je suis	0,7	0,3	6,0	23,4	69,5	4,61
Être francophone, une source de fierté pour moi	0,5	0,3	6,0	22,5	70,6	4,62
Je suis engagé à défendre les droits des francophones	2,1	9,1	23,8	32,0	32,9	3,84
Engagement identitaire francophone	1,1	3,2	11,9	26,0	57,7	4,36

4.1.3.4 Compétences langagières

Les cinq prochains tableaux présentent les résultats de quatre autoévaluations des compétences langagières en français et en anglais. Les répondants ont indiqué leur évaluation de leur facilité à comprendre, à parler, à écrire et à lire chacune des deux langues. Rappelons que l'évaluation de ces compétences a été faite sur des échelles de 4 points. En raison de la situation linguistique particulière des Acadiens de la province, nous avons estimé que les variétés de français parlées par les répondants constituent une variable qu'on ne peut négliger. Nous présentons également ici les résultats de deux questions qui amènent le répondant à évaluer sa confiance à s'exprimer devant

des services publics, en français dans un premier temps, puis en anglais dans un deuxième temps.

Le tableau 21 présente les résultats de l'autoévaluation en français. La très grande majorité des répondants estiment que leurs compétences en français sont bonnes (31,0 %) ou très bonnes (55,4 %). Nous remarquons qu'ils estiment que leurs compétences orales communicatives (3,69 et 3,61) sont supérieures à leurs compétences en lecture (3,32) et en écriture (2,96). Par rapport à l'écriture, 25,8 % se considèrent faibles; 6,7 % des répondants estiment n'avoir aucune facilité à écrire en français.



Tableau 21
Compétence langagière : autoévaluation de la compétence en français

	Nulle (%)	Faible (%)	Bonne (%)	Très bonne (%)	Scoremoyen
Facilité à					
comprendre le français	0,0	1,8	26,9	71,1	3,69
parler le français	0,0	3,4	31,9	64,7	3,61
lire le français	1,5	15,3	32,8	50,4	3,32
écrire en français	6,7	25,8	32,2	35,2	2,96
Compétence en français	2,1	11,6	31,0	55,4	3,51

La majorité des répondants se considèrent plus forts en anglais qu'en français (voir le tableau 22). Globalement, presque huit répondants sur dix estiment qu'ils sont très bons en anglais. Nous constatons que, contrairement aux

compétences en français, en moyenne, les autoévaluations des compétences orales communicatives et des compétences en lecture en anglais ne sont pas beaucoup plus élevées que les compétences à l'écrit.

Tableau 22
Compétence langagière : autoévaluation de la compétence en anglais

	Nulle (%)	Faible (%)	Bonne (%)	Très bonne (%)	Score moyen
Facilité à					
comprendre l'anglais	0,0	0,7	13,5	85,9	3,85
parler l'anglais	0,0	2,2	20,8	77,0	3,75
lire l'anglais	0,5	2,0	17,3	80,2	3,77
écrire en anglais	1,3	4,9	24,9	68,9	3,61
Compétence en anglais	0,5	2,5	19,1	78,0	3,80

La variété sociomaternelle du français des personnes peut être très distincte de la variété normative. En contexte intergroupe, la langue du groupe minoritaire peut être fortement influencée par la langue du groupe majoritaire. Les résultats du tableau 23 indiquent que, selon les perceptions des répondants, la variété de français la plus

souvent employée est une variété régionale peu influencée par l'anglais.

Quand on combine dans la variable globale les contextes familial, amical et institutionnel, la variété de français la plus souvent parlée par le plus grand pourcentage de répondants est celle de la

région (42,9 %) et elle est peu influencée par l'anglais. Au total, 37,8 % estiment parler une variété de langue constituée d'un mélange de français et d'anglais en proportions différentes. Les réponses par rapport à la variété de français parlée dans

la famille et avec les amis ont tendance à se ressembler. Cependant, c'est dans les institutions publiques que le plus de répondants (27,8 %) sont disposés à parler un français dit standard.

Tableau 23
Compétence langagière : variété de français parlée

	Un mélange d'anglais et de français où l'anglais domine (%)	Un mélange à peu près fait à moitié de français et d'anglais (%)	Un mélange de français et d'anglais où le français domine (%)	Un français régional peu influencé par l'anglais (%)	Un français dit standard (%)	Score moyen
Variété de français parlée						
dans la famille	10,3	5,8	21,0	45,9	16,9	3,53
avec les amis	12,1	6,5	22,4	46,0	13,0	3,41
dans les institutions publiques	15,5	5,2	14,8	36,8	27,8	3,56
Variété de français	12,6	5,8	19,4	42,9	19,2	3,50

Le tableau 24 présente les résultats relatifs à l'évaluation que font les répondants de leur facilité à se faire comprendre en français par un francophone venant d'ailleurs. On peut supposer que cette personne étrangère à la région aurait un peu de difficulté à comprendre la variété du français régional et que le répondant aurait alors à adapter sa façon de parler afin de se faire comprendre. Cela pourrait cependant aussi vouloir dire que la personne considère que la variété de langue qu'elle parle est suffisamment proche du français dit

standard et qu'elle a peu d'adaptation à apporter à sa variété de français. Une bonne interprétation des résultats de ce tableau doit tenir compte de ces possibilités et des limites qu'elles comportent. Peu de répondants (13,3 %) ont déclaré qu'il était difficile pour eux de se faire comprendre en français.

Toutefois, seulement 28,4 % des répondants ont considéré qu'il était très facile pour eux de se faire comprendre dans cette langue.

Tableau 24
Compétence langagière : facilité de se faire comprendre en français
par un francophone venu d'ailleurs

	Très difficile (%)	Difficile (%)	Modéré (%)	Facile (%)	Très facile (%)	Score moyen
Facilité de se faire comprendre en français par un francophone venu d'ailleurs	2,2	11,1	22,5	35,8	28,4	3,77

Nous constatons dans le tableau 25 que les répondants ont tendance à être un peu plus confiants pour s'exprimer oralement en français qu'en anglais face à un service public, mais que, à l'écrit, ils sont beaucoup plus confiants en anglais qu'en français (par exemple lorsqu'ils remplissent un formulaire). Bref, lorsqu'il s'agit de s'exprimer à l'oral, 36,6 % des

répondants se disent plus confiants en français qu'en anglais, alors que 21,3 % sont plus confiants en anglais qu'en français. Pas moins de 42,1 % des répondants se disent aussi confiants dans une langue que dans l'autre. À l'écrit, seulement 14,8 % se disent plus confiants en français qu'en anglais, alors que 62,3 % affirment le contraire.

Tableau 25
Compétence langagière : confiance à l'oral et à l'écrit face à des services publics

	Beaucoup plus confiant en anglais qu'en français (%)	Un peu plus confiant en anglais qu'en français (%)	Autant confiant dans une langue que dans l'autre (%)	Un peu plus confiant en français qu'en anglais (%)	Beaucoup plus confiant en français qu'en anglais (%)	Score moyen
Confiance à s'exprimer à l'oral dans un service public	11,1	10,2	42,1	11,6	25,0	3,39
Confiance à remplir un formulaire à l'écrit	44,3	18,0	22,9	3,3	11,5	2,20

4.1.4 Comportement langagier

Nous présentons dans cette section les résultats des analyses des réponses relatives au comportement langagier actuel. Le modèle théorique retient deux formes de comportement. Il présente, en premier lieu, la fréquence ou le degré d'usage des

langues de l'endogroupe (français) et de l'exogroupe (anglais) dans diverses situations de communication. Ensuite, il montre que le comportement varie qualitativement en fonction du degré d'engagement ethnolangagier. Toutefois, nous traitons uniquement dans la présente étude des aspects quantitatifs du

comportement, et ce, selon trois contextes d'usage des langues : en privé, lors de la consommation des médias et en public. Dans chaque cas, les résultats présentent la fréquence relative de l'emploi du français et de l'anglais dans diverses situations. Une analyse factorielle a confirmé la validité de ces trois catégories de questions.

Sont présentés au tableau 26 les résultats de sept questions qui amènent le répondant à estimer la fréquence relative de ses communications en français et en anglais avec différentes personnes de son réseau privé. Nous notons que, selon la variable globale, le français demeure la langue dominante dans ce contexte de vie. En moyenne, 61,7 % des répondants parlent presque toujours en français dans ce domaine. Nous remarquons que la dominance du français diminue avec les générations. Près de 80 % de l'échantillon parle presque toujours en français avec ses parents, pourcentage qui diminue à moins de 75 % avec les frères et les sœurs et à

moins de 70 % avec les enfants. Nous observons ici un effet de génération selon lequel la présence du français diminuerait de génération en génération. Les fréquences plus élevées des communications en anglais avec la parenté et le conjoint ou la conjointe sont probablement attribuables aux mariages mixtes au sein de la communauté acadienne et francophone de la province. Rappelons que 31,6 % des répondants ont un conjoint ou une conjointe anglophone, ce qui correspond de très près au pourcentage de répondants qui parlent le plus souvent ou presque toujours en anglais avec leur conjoint ou leur conjointe (30,3 %). Même si la langue anglaise est en moyenne plus souvent parlée avec les amis qu'avec les membres de la famille, les communications avec les amis demeurent légèrement francodominantes; un répondant sur deux parle plus souvent le français que l'anglais avec les amis, alors qu'un répondant sur cinq parle plus souvent l'anglais que le français.



Tableau 26
Comportement langagier : langue parlée dans le réseau privé

	Presque toujours en anglais (%)	Plus souvent en anglais (%)	Aussi souvent en français qu'en anglais (%)	Plus souvent en français (%)	Presque toujours en français (%)	Score moyen
Langues parlées avec						
la mère	7,9	4,0	2,9	3,9	81,3	4,47
le père	10,0	3,5	2,6	3,9	79,9	4,40
les frères et les sœurs	7,9	6,2	5,3	6,7	73,9	4,33
les enfants	5,3	8,3	10,0	9,7	66,7	4,24
la parenté	10,2	7,6	17,4	20,7	44,2	3,81
le conjoint ou la conjointe	23,8	6,5	5,1	6,3	58,3	3,69
les amis	10,3	11,7	27,7	22,8	27,4	3,45
Langues parlées dans le réseau privé	10,8	6,8	10,1	10,6	61,7	4,09

Si la langue française domine lors des communications dans le réseau privé, c'est plutôt l'anglais qui est la langue dominante dans les comportements médiatiques (voir le tableau 27). En moyenne, 64,8 % des répondants consomment surtout ou uniquement des produits médiatiques de langue anglaise. Seulement 11,7 %

favorisent des produits de langue française. Ils ont un peu plus tendance à écouter en français la radio (score moyen = 2,64) et la musique (2,41) qu'à regarder la télévision (1,96), qu'à lire les journaux (1,70) et les livres (2,09) en français.

Tableau 27
Comportement langagier : langues des médias

	Uniquement en anglais (%)	Surtout en anglais (%)	Dans les deux langues également (%)	Surtout en français (%)	Uniquement en français (%)	Score moyen
Langues						
de la télévision	35,5	41,2	16,3	5,8	1,2	1,96
de la radio	22,9	23,9	29,5	13,2	10,4	2,64
de la musique	23,2	24,7	42,9	6,6	2,6	2,41
des livres	41,5	27,4	17,8	7,2	6,0	2,09
des journaux	54,0	29,9	11,0	3,1	2,2	1,70
Langues des médias	35,4	29,4	23,5	7,2	4,5	2,20

Le score moyen de 3,03 sur la variable globale des langues parlées en public reflète le fait que le français est parlé aussi souvent que l'anglais dans les contextes publics (voir tableau 28). En effet, 45,2 % des répondants ont plus souvent tendance à parler français dans des contextes publics, contre 44,7 % qui s'expriment plus souvent en anglais. Un répondant sur dix parle les deux langues à fréquence égale. Cette diversité dans les réponses est presque certainement un reflet des différentes réalités rencontrées dans les milieux de vie des répondants. Par exemple, la quasi-totalité des services municipaux est offerte en français dans

Clare, alors que très peu de services sont offerts en français dans d'autres municipalités. Les deux situations dans lesquelles les répondants ont plus tendance à parler français sont dans leur village ou leur quartier et au bureau de poste. Il en est de même à la banque et à la caisse populaire, tout comme à l'épicerie. Pour ces situations, plus de la moitié des répondants parlent plus souvent français qu'anglais. En revanche, c'est à l'hôpital qu'ils ont le moins tendance à parler français. En effet, plus de six répondants sur dix (64,9 %) s'expriment uniquement en anglais dans ce milieu.

Tableau 28
Comportement langagier : langues parlées en contexte public

	Presque toujours en anglais (%)	Plus souvent en anglais (%)	Aussi souvent en français qu'en anglais (%)	Plus souvent en français (%)	Presque toujours en français (%)	Score moyen
Langues parlées						
avec les collègues au travail	20,3	11,4	27,7	7,5	33,2	3,22
dans le village ou le quartier	19,2	10,6	11,1	12,6	46,4	3,56
à l'épicerie	31,9	8,4	7,7	6,7	45,2	3,25
à la pharmacie	38,1	7,4	6,4	5,7	42,3	3,07
à la banque ou à la caisse populaire	32,0	6,6	6,1	6,3	49,0	3,34
au bureau de poste	30,6	5,1	7,8	4,1	52,4	3,43
à l'hôpital	64,9	13,9	6,9	3,2	11,1	1,82
chez le médecin	49,2	5,6	7,5	2,4	35,3	2,69
dans les services municipaux	37,8	9,6	9,2	6,2	37,3	2,96
Langues parlées en public	36,0	8,7	10,0	6,1	39,1	3,03

4.1.5 Utilisation des services gouvernementaux en français

La disposition du répondant à utiliser des services gouvernementaux en français a été mesurée à partir de dix-sept questions, lesquelles demandaient au répondant d'estimer la probabilité qu'il recoure à des services en français dans différentes situations. La majorité des questions étaient présentées en paires, l'une présentant une situation d'offre active de service, l'autre, une situation d'offre passive. Unique exception, une question lui demandait quelle était la probabilité qu'il remplisse un formulaire bilingue en français. Selon nous, la présence d'une offre active constitue un facteur déterminant pour que les gens emploient le français dans les services gouvernementaux. Une analyse factorielle fondée sur les résultats de ces dix-sept questions a réparti ces résultats en quatre situations, à savoir à la suite d'un accueil d'offre de service en français, en présence d'affiches bilingues et d'enseignes annonçant les services en français, en l'absence d'une forme quelconque d'offre active et par rapport aux services à l'écrit.

Le premier groupe de questions correspond à l'un des moyens les plus proactifs d'offrir des services en français, soit le fait d'amorcer la conversation avec le client en français. Nos résultats montrent que, globalement, la probabilité que le client poursuive la communication en français quand le prestataire commence la

conversation en français est très élevée (voir le tableau 29). Une forte majorité de répondants affirment que la probabilité serait forte (17,1 %), voire très forte (51,4 %), qu'ils continuent à communiquer en français devant une offre de service en français. Nous avons évalué la force de cette probabilité selon cinq scénarios différents. Devant un accueil verbal bilingue (ex. hello, bonjour!), plus de la moitié des répondants (52,6 %) déclarent qu'il y a de très fortes chances qu'ils continuent à communiquer en français, et deux répondants sur dix (20,6 %) indiquent qu'il y a de fortes chances qu'ils continuent à parler en français. Au total, il y a donc 73,2 % des répondants qui disent qu'il y a au moins de fortes possibilités de continuer à employer le français si l'accueil est bilingue. Nous constatons que cette probabilité augmente si le prestataire du service parle le français avec facilité (86,9 %) et qu'elle augmente encore plus s'il a un accent semblable à celui du client (89,9 %). On note, que face à la condition où le prestataire du service a « un accent différent », la probabilité de continuer à lui parler en français diminue quelque peu, mais plus des deux tiers (67,4 %) affirment que la probabilité qu'ils continuent à parler en français est forte ou très forte. Nous remarquons, toutefois, que relativement peu de répondants (25,5 %) ont indiqué qu'ils continueraient de parler en français s'ils jugent que le prestataire du service en français a de la difficulté à parler français.



Tableau 29
Utilisation des services en français : probabilité de continuer à parler français en l'absence d'une offre active

	Très faible (%)	Faible (%)	Modérée (%)	Forte (%)	Très forte (%)	Score moyen
Probabilité de continuer à parler français si le prestataire du service						
vous accueille en français et en anglais (ex. hello, bonjour)	5,6	4,4	16,7	20,6	52,6	4,10
parle français avec facilité	2,9	3,7	6,5	15,3	71,6	4,48
a un accent semblable au vôtre	2,6	2,2	5,5	11,9	77,9	4,60
a un accent en français différent du vôtre	7,2	7,3	18,1	24,4	43,0	3,88
a de la difficulté à parler français (ex. un anglophone qui apprend le français)	30,3	19,8	24,4	13,5	12,0	2,57
Probabilité de continuer à parler français devant une offre verbale de service en français	9,7	7,5	14,2	17,1	51,4	3,93

Une autre stratégie d'offre active, quoique moins active que l'accueil verbal, consiste à installer des affiches et des enseignes qui informent les clients de l'offre des services en français. Par exemple, les commis bilingues peuvent porter une épinglette signalant qu'ils parlent le français et l'anglais. On peut aussi systématiquement avoir des affiches et des enseignes bilingues. Nous constatons au tableau 30 que plus de la moitié des répondants (52,8 %) ont indiqué que, devant une telle offre de service, ils sont portés à demander des services en français. L'incitation visuelle qui semble avoir le plus d'influence sur la

probabilité que le client demande un service en français est celle du port d'une épinglette; 57,0 % des répondants ont dit qu'il y a de fortes probabilités qu'ils demandent des services à l'oral en français si le prestataire du service porte une épinglette sur laquelle figure la salutation « *Bonjour* ». Quand il y a des enseignes ou des affiches annonçant une offre de service en français, 54,8 % répondants disent qu'il y a de fortes chances qu'ils demandent d'être servis en français. Quand il y a des affiches et des enseignes bilingues, 46,6 % disent que les chances qu'ils demandent des services en français sont fortes.

Tableau 30
Utilisation des services en français : probabilité de demander des services en français en présence d'une offre active

	Très faible (%)	Faible (%)	Modérée (%)	Forte (%)	Très forte (%)	Score moyen
Probabilité de demander des services en français						
si le prestataire du service porte une épinglette « français/anglais »	11,7	10,9	20,4	18,4	38,6	3,61
s'il y a des enseignes indiquant qu'on offre des services en français	13,6	11,4	20,2	20,5	34,3	3,50
si l'affichage dans le bureau est en français et en anglais	18,6	13,3	21,6	19,3	27,3	3,23
Probabilité de demander des services en français : offre active	14,6	11,9	20,7	19,4	33,4	3,45

Nous remarquons au tableau 31 que, à défaut d'incitatifs visuels (épinglette, affiche et enseigne), les probabilités que les répondants demandent d'être servis en français sont grandement diminuées. On constate, à la dernière ligne du tableau 31, qu'une forte majorité des répondants considère que la probabilité qu'ils utilisent des services gouvernementaux en français en l'absence d'une offre active est faible (76,7 %). Une comparaison des résultats à chaque question avec les résultats obtenus à la question portant sur les différentes formes d'offre active au tableau 30 montre clairement que l'absence d'une offre active compromet significativement la probabilité que le répondant ait recours aux services en

français. Par exemple, alors que 57,0 % des répondants considèrent qu'il y a de fortes probabilités qu'ils demandent d'être servis en français quand le prestataire du service porte une épinglette, ce pourcentage diminue à 19,2 % quand il n'en porte pas. Pareillement, la probabilité que le répondant demande d'être servi en français quand il y a des enseignes annonçant l'offre de services en français est de 54,8 %, alors qu'elle chute à 12,1 % lorsqu'il n'y en a pas. Pour ce qui est de l'affichage bilingue, la probabilité de demander d'être servi en français est de 46,6 %, alors que, en l'absence d'un tel affichage, elle n'est plus que de 9,6 %.

Tableau 31
Utilisation des services en français : probabilité de demander d’être servi en français en l’absence d’une offre active

	Très faible (%)	Faible (%)	Modérée (%)	Forte (%)	Très forte (%)	Score moyen
Probabilité de demander d’être servi en français						
si le prestataire du service ne porte pas une épinglette « français/anglais »	52,6	17,9	10,2	10,9	8,3	2,04
s’il n’y a pas des enseignes indiquant qu’on offre des services en français	56,7	19,3	11,9	7,2	4,9	1,84
si l’affichage dans le bureau est uniquement en anglais	65,0	18,6	6,8	6,5	3,1	1,64
Probabilité de demander des services en français : pas d’offre active	58,1	18,6	9,6	8,2	5,4	1,53

Les résultats au tableau 32 portent sur la probabilité que le répondant choisisse ou demande des services écrits en français. Toutes les questions portant sur les services à l’écrit ont saturé sur le même facteur. Aussi les résultats des analyses portant sur les réponses à ces questions sont-ils présentés dans le même tableau. Les résultats indiqués à la dernière ligne du tableau montrent que 62,2 % des répondants estiment qu’il y a de faibles probabilités qu’ils utilisent des services en français à l’écrit. Nous constatons encore une fois l’importance de l’offre active. Par exemple, alors que 32,3 % des répondants affirment qu’il y a de fortes probabilités qu’ils choisissent un formulaire en français si on leur en donne le choix, seulement 10,4 % estiment qu’il y a de fortes

probabilités qu’ils en demandent un qui est en français si on leur en donne un qui est en anglais. La situation est similaire pour l’information écrite, puisque 41,8 % indiquent que, si on leur donne le choix, il y a une forte probabilité qu’ils choisissent de l’information écrite en français, alors que seulement 10,7 % demanderaient de l’information écrite en français si on leur en donne qui est en anglais. Par ailleurs, nous avons trouvé que la probabilité que les répondants remplissent un formulaire bilingue en français est un peu plus élevée que celle qu’ils demandent un formulaire en français. Presque le tiers des répondants (30,7 %) disent qu’il y a de fortes chances qu’ils rempliraient un tel formulaire en français.

Tableau 32
Utilisation des services en français : probabilité de recourir à des services en français à l'écrit

	Très faible (%)	Faible (%)	Modérée (%)	Forte (%)	Très forte (%)	Score moyen
Si on donne le choix, la probabilité de choisir						
un formulaire en français	35,9	16,2	15,6	10,2	22,1	2,66
de l'information écrite en français (ex. dépliant)	33,2	12,0	13,0	14,4	27,4	2,91
La probabilité de demander						
un formulaire en français si on vous en donne un en anglais	61,3	20,1	8,2	4,4	6,0	1,74
de l'information écrite en français (ex. dépliant) si on vous en donne en anglais	61,6	17,9	9,7	5,6	5,1	1,74
La probabilité de remplir un formulaire bilingue en français	37,0	15,6	16,6	10,3	20,4	2,61
Probabilité de recourir à des services écrits en français	45,8	16,4	12,6	9,0	16,2	2,33

4.2 Analyses explicatives

Nous présentons dans cette section les résultats des analyses explicatives dans le but de prédire la disposition des répondants à utiliser des services gouvernementaux en français. Les résultats de ces analyses nous permettent de préciser des conditions structurales ainsi que des facteurs sociolangagiers et psycholangagiers qui sont associés à cette disposition chez les francophones et Acadiens de la Nouvelle-Écosse. Voici nos cinq hypothèses :

1. La disposition à utiliser des services en français est plus élevée pour les services à l'oral que pour les services à l'écrit.
2. Les incitatifs visuels (affiches et enseignes) et verbaux (accueil en français) ont pour effet d'augmenter l'utilisation des services en français.

3. Plus la socialisation ethnolangagière francophone d'une personne a été forte, plus elle est disposée à utiliser des services en français.
4. La francité du développement psycholangagier (vitalité subjective, désir d'intégration, identité ethnolinguistique et compétence langagière) est reliée positivement à la disposition à utiliser des services en français.
5. La relation entre la socialisation ethnolangagière et la disposition à utiliser les services en français est partiellement médiatisée par la francité du développement psycholangagier.

Les variables sont assujetties à deux types d'analyses *inférentielles*. En premier lieu, nous évaluons la signification statistique des différences entre les scores moyens



enregistrés sur les variables dépendantes à l'aide d'analyses de variance. Les résultats de ces analyses permettent de vérifier la validité des deux premières hypothèses. En deuxième lieu, grâce à des analyses acheminatoires, nous pouvons mettre en relation les résultats des différentes mesures de la variable dépendante avec ceux des diverses variables de socialisation ethnolangagière et de développement psycholangagier. Cette deuxième analyse nous permet de nous prononcer sur la validité des trois dernières hypothèses.

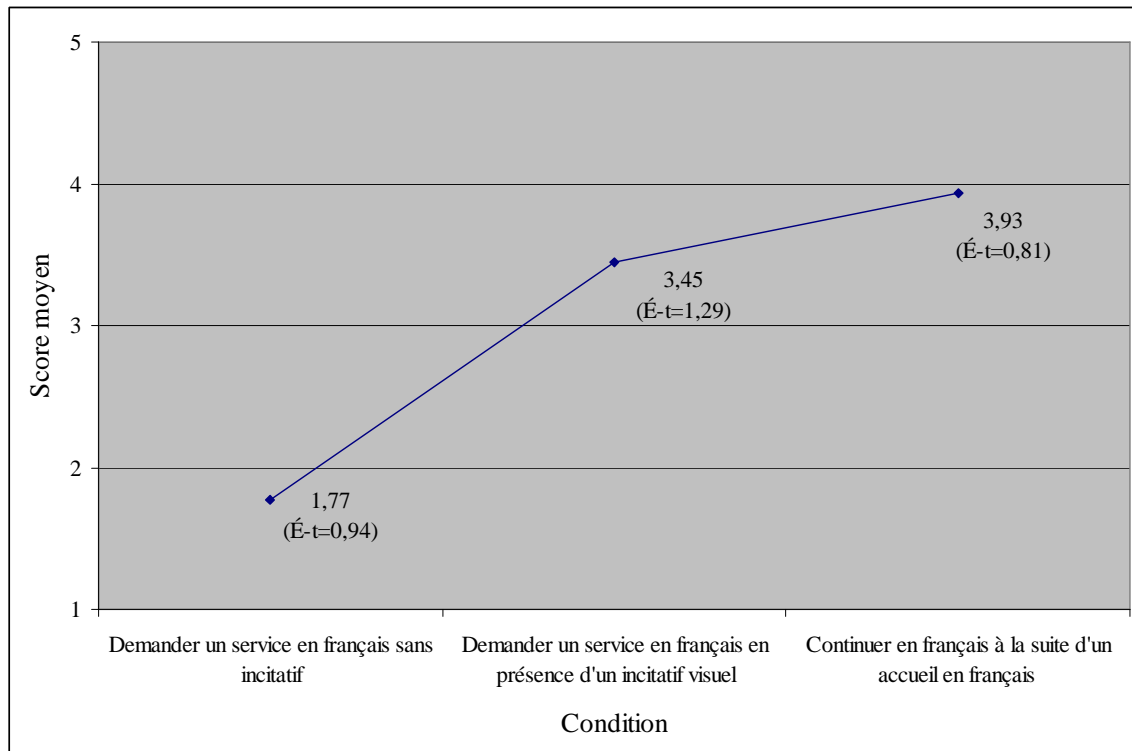
Le score moyen enregistré sur les douze variables qui mesurent la probabilité d'utiliser des services gouvernementaux en français à l'oral est de 3,05 (É-t = 0,77). Le coefficient de cohérence interne de Cronbach de ces douze variables (alpha = 0,84) est suffisamment élevé pour justifier leur combinaison. Le score moyen enregistré sur les cinq questions mesurant la probabilité de recourir à des services gouvernementaux en français à l'écrit est de 2,33 (É-t = 1,19). Le coefficient de

Cronbach de ces variables (alpha = 0,89) est relativement élevé. Afin d'évaluer la signification de la différence entre les scores moyens de ces deux variables, nous avons effectué une analyse de variance à mesures répétées. La différence entre ces deux moyennes est significative, $F(1, 587) = 315,4$, $p < 0.001$, expliquant 35,0 % de la variance, ce qui correspond à un effet relativement élevé. Nous sommes alors autorisés à confirmer la validité de notre première hypothèse. Il est plus probable que les répondants emploient le français devant les services gouvernementaux à l'oral qu'à l'écrit. Alors que la probabilité d'utiliser des services à l'écrit est modérément faible, la probabilité à l'oral est modérée.

Nous présentons à des fins de comparaisons les scores moyens obtenus sur les variables mesurant la probabilité d'utiliser des services à l'oral dans les trois différentes conditions étudiées dans la figure 3. Nous reprenons simplement les variables globales présentées aux tableaux 29, 30 et 31.



Figure 3
Score moyen à l'égard de la probabilité d'utiliser des services en français selon la proactivité de l'incitatif



Note : Les coefficients de Cronbach de cohérence interne de ces trois variables dans l'ordre de leur apparition dans la figure sont de 0,83, 0,90 et 0,75, respectivement.

Une analyse de variance à mesures répétées, avec la proactivité de l'offre de service en français comme facteur intrasujet, à l'égard des trois variables de probabilité d'utiliser des services en français révèle que la différence entre les scores moyens est statistiquement significative : $F(2, 585) = 1078,8$, $p < 0,001$. De plus, l'effet du facteur proactivité de l'offre est très puissant; il explique 60,7 % de la variance dans les scores moyens des répondants à l'égard des trois variables constitutives de ce facteur. Les résultats de l'analyse montrent aussi que chacune des différences entre les trois variables considérées individuellement est statistiquement

significative. Les résultats confirment ainsi la validité de la deuxième hypothèse; les incitatifs visuels (affiches et enseignes) et verbaux (accueil en français) ont pour effet d'augmenter la probabilité d'utiliser des services en français. De plus, ils montrent qu'un accueil verbal en français produit un effet incitatif plus important que le port d'une épinglette et la présence d'affiches et d'enseignes signalant l'offre de service en français.

La vérification de la validité des trois dernières hypothèses nous amène à mettre en relation un ensemble de variables indépendantes ou *prédictrices* avec la

variable dépendante ou *prédite*, tout en tenant compte du système de relations entre elles. Cette analyse, dite acheminatoire, a pour objet de déterminer avec quel degré de succès nous pouvons prédire la probabilité qu'une personne utilise le français devant un service gouvernemental, en ayant comme outil de prédiction un ensemble de variables inspirées du modèle théorique. En plus de savoir quels facteurs sont reliés à l'utilisation des services gouvernementaux en français, l'analyse révèle comment ces facteurs sont en lien les uns avec les autres.

Nous avons à notre disposition une quantité et une diversité importantes de variables de prédiction. En tout, le fichier de données de notre étude comporte les résultats de quatre-vingt-quatorze questions différentes, sans compter les questions qui mesurent la variable dépendante. Il est conseillé de sélectionner les variables qui sont analysées en s'appuyant sur des critères théoriques. Par exemple, aucune raison théorique ne justifie l'inclusion du sexe ou de l'état civil du répondant. Par ailleurs, cette sélection se fait sur des bases statistiques. En raison des défis particuliers de la collecte des données dans certaines régions notamment, nous ne sommes pas en mesure de retenir le comté à titre de variable de prédiction. Nous ne pourrions savoir si l'effet (ou l'absence d'effet) de cette variable est attribuable à la variable même ou à des caractéristiques des répondants plutôt attribuables à la technique d'échantillonnage. En outre, nous n'avons pas retenu l'autodéfinition acadienne en raison de son très faible taux de variance. La très grande majorité des répondants ont indiqué avoir une très forte identité acadienne. Les variables « vécu

autonomisant », « langue de scolarisation » et « perception du prestige et de l'importance du français » ont aussi été exclues du modèle en raison de leurs très faibles corrélations avec les autres variables dans le modèle.

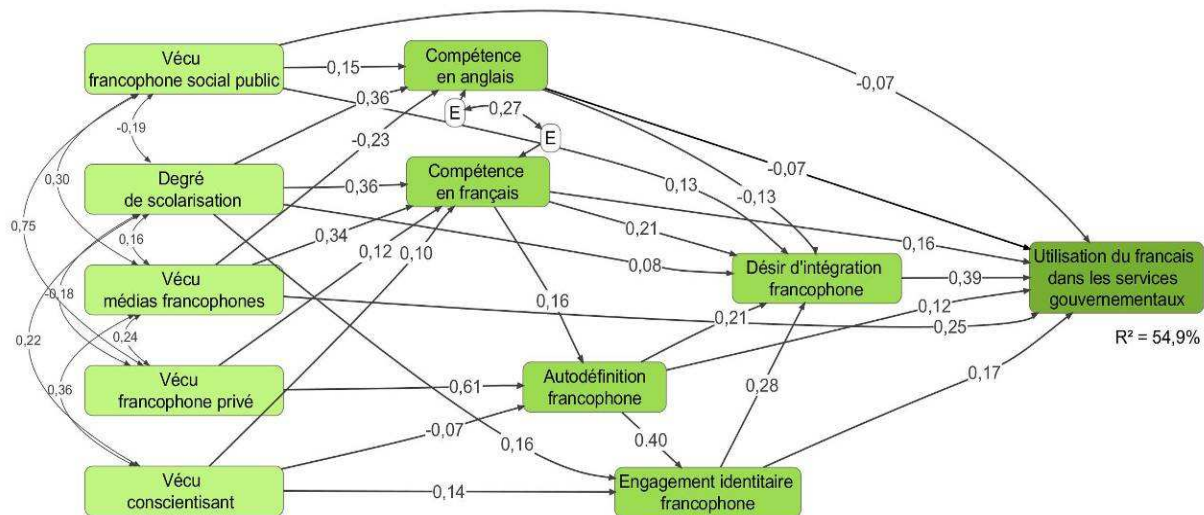
Nous présentons, à la figure 4, le modèle théorique avec la variable globale d'utilisation des services gouvernementaux de langue française. Le modèle comporte cinq variables mesurant la socialisation, soit les vécus langagiers en contexte social public, par l'intermédiaire des médias, dans la sphère privé, le vécu conscientisant ainsi que le degré de scolarisation. Les vécus langagiers sont des mesures de la francité relative des contacts langagiers lors de l'enfance et de l'adolescence. Le vécu conscientisant correspond à la fréquence avec laquelle la personne a été en contact, pendant la même période, avec des personnes qui manifestaient un engagement langagier et culturel francophone. Le degré de scolarisation est tout simplement les résultats à une question qui demande aux personnes d'identifier le plus haut niveau de scolarité qu'elles ont atteint. Le modèle comporte aussi cinq variables d'ordre psycholangagier. Il tient compte des auto-évaluations de la compétence langagière en anglais et en français ainsi que des deux composantes de l'identité francophone : l'autodéfinition (le fait de se définir en tant que francophone) et l'engagement identitaire (l'importance affective de cette identité). Le désir d'intégration est une mesure de la préférence du français ou de l'anglais dans diverses situations. C'est un indice du degré auquel la personne veut ou souhaite intégrer la communauté francophone. Toutes ces variables sauf le



degré de scolarisation qui est le résultat à une seule question sont présentées en tant

que scores globaux dans les tableaux dans la section précédente de ce chapitre.

Figure 4
Modèle de la probabilité globale d'utiliser des services en français en fonction de la socialisation ethnolangagière et du développement psycholangagier.



CFI = 0,99 ; RMSEA = 0,041 (IC 90 % : 0,021 – 0,060)

Il est important d'assurer que le modèle théorique à l'étude représente adéquatement les données avant d'analyser la force de la relation entre les variables. Deux indices d'ajustement du modèle sont présentés au bas de la figure et selon chacun de ceux-ci, le modèle constitue une très bonne représentation des observations. Une valeur de 0,95 et plus sur le CFI est généralement considérée bonne alors que nous obtenons une valeur de 0,99. Pour ce qui est du RMSEA, nous obtenons 0,041 alors qu'une valeur inférieure à 0,05 signale un très bon ajustement, une valeur entre 0,05 et 0,08 un ajustement raisonnablement bon et une valeur égale à ou supérieure à 0,10 un ajustement faible (Kline, 2005).

Toutes les relations possibles entre les variables ont été étudiées. Un test statistique (le teste de Wald) permet toutefois d'identifier et de retenir uniquement les relations qui sont statistiquement significatives. Nous présentons uniquement celles-ci dans la figure. Des flèches lient uniquement les variables entre lesquelles la relation est statistiquement significative.

Les lignes courbées avec des flèches bidirectionnelles entre les variables de socialisation ethnolangagière, à la gauche, présentent les corrélations entre ces variables. On note une très forte corrélation (0,75) entre le vécu social public et le vécu langagier dans la sphère privée. On note aussi l'absence d'une corrélation

significative entre le vécu dans la sphère privée et le vécu conscientisant. Nous remarquons que le degré de scolarisation est corrélé négativement avec les vécus enculturants public et privé. Les gens qui ont un degré de scolarisation élevé ont moins tendance à utiliser le français dans leurs contacts interpersonnels en contextes privé et public. Ce qui laisse entendre que ces derniers ont tendance à vivre dans des régions à plus faible concentration francophone.

La flèche courbée entre l'erreur de mesure des compétences langagières en anglais et en français (0,27) nous permet de tenir compte de la relation significative entre ces deux compétences. Nous choisissons de représenter cette relation avec une flèche bidirectionnelle en raison du fait que même si la majorité des répondants ont le français comme langue maternelle, la plupart de ceux-ci ont pour toutes fins pratiques appris les deux langues simultanément.

Si nous considérons les flèches entre les variables de vécu et celles de la compétence, nous constatons que c'est le degré de scolarisation qui prédit le mieux les compétences en français (0,36) et les compétences en anglais (0,36). Les personnes qui ont été plus souvent en contact avec les médias francophones qu'avec les médias anglophones ont davantage tendance à se considérer compétentes en français (0,34) et moins tendance à se considérer compétentes en anglais (-0,23). Il se peut que des analyses ultérieures révéleraient que ces personnes proviennent de régions hors province où la vitalité francophone est plus forte et où on avait un meilleur accès aux médias francophones.

Pour ce qui est de l'identité francophone, on remarque que l'autodéfinition francophone est très étroitement liée à la francité de vécu francophone privé (0,61) constitué des contacts avec la famille, les amis et les voisins. La relation entre l'engagement identitaire et le degré de scolarisation est relativement faible (0,16) de même qu'avec le vécu conscientisant (0,14). L'engagement identitaire entretient toutefois une relation indirecte relativement importante avec le vécu francophone privé par le biais de sa relation avec l'autodéfinition.

Le désir d'intégration francophone est prédit à peu près également par les deux composantes de l'identité (0,21 et 0,28) et par la compétence en français (0,21). Il est aussi lié directement, quoique faiblement, au degré de scolarisation (0,08) et au vécu social public (0,13). Un faible lien négatif avec la compétence en anglais (-0,13) a été identifié. Plus fortement la compétence en anglais est évaluée, moins forte est la tendance à préférer le français dans diverses situations.

Finalement, les résultats montrent que sept des dix variables retenues dans le modèle contribuent à la prédiction de la probabilité d'utiliser des services en français (variable globale comprenant les services à l'oral et à l'écrit). L'effet combiné de ces facteurs explique 54,9 % de la variance des scores mesurant cette probabilité. Le plus important de ces facteurs est le désir d'intégration avec une relation de 0,39. Le second facteur en ordre d'importance est le fait d'avoir eu vécu des contacts avec les médias francophones (0,25). Les deux composantes de l'identité et l'auto-évaluation de la compétence en français ont

des relations à peu près égales (0,17, 012 et 0,16, respectivement) avec la probabilité de faire usage du français dans les contacts avec les services gouvernementaux. Une faible relation négative (-0,07) s'est révélée entre la compétence en anglais et la probabilité de faire recours aux services en français. Une autre faible relation négative (-0,07) est observée entre la francité du vécu public et la variable dépendante. Cette relation est à peine significative et pourrait être un effet pervers de notre méthode d'échantillonnage. Rappelons que dans la région d'Halifax, l'endroit où le vécu public est le plus anglo-dominant, ce sont des personnes qui ont choisi d'envoyer leurs enfants à l'école de langue française qui constituent l'échantillon de répondants. Certaines de ces personnes pourraient faire des efforts importants pour se faire servir

en français malgré leur vécu public anglo-dominant.

En somme, si le modèle révèle que la probabilité d'avoir recours aux services en français est reliée directement au vécu ethno-langagier (principalement l'usage des médias francophones), elle est surtout largement indirecte ou médiatisée par le développement psycholangagier. Il montre aussi que les variables identitaires (autodéfinition et engagement) semblent avoir un effet total (direct et indirect) plus important sur cette probabilité que les variables de compétence. Le désir d'intégration est la variable qui a l'effet le plus important, selon les résultats, et celle-ci est plus fortement reliée à l'identité qu'à la compétence.



Chapitre 5 - Discussion et conclusion

Que nous apprennent les nombreux résultats des analyses statistiques qui sont présentés au chapitre 4 ? Comment devons-nous décoder cette panoplie de résultats ? Révèlent-ils des tendances sociolangagières en cours au sein de la population acadienne et francophone de la Nouvelle-Écosse ? Comment nous aident-ils à saisir la disposition des personnes à utiliser les services gouvernementaux en français ? Quels sont les facteurs qui prédisent l'utilisation de ces services ? Des pistes d'action s'imposent-elles ?

Ce dernier chapitre comporte deux sections. Dans la première, nous résumons les principaux résultats de l'étude tout en fournissant notre interprétation de leur signification. Dans la dernière section, nous proposons une série de recommandations en vue de favoriser l'utilisation des services gouvernementaux en français. En guise de conclusion, nous offrons une réflexion sur la portée des résultats obtenus tout en proposant des pistes d'intérêt pouvant servir à des études ultérieures.

5.1 Synthèse et interprétation des résultats

Notre étude avait pour objet de tracer le profil sociolangagier et psycholangagier des Acadiens et des francophones de la Nouvelle-Écosse et de déterminer les facteurs associés à leur utilisation des services gouvernementaux en français. Les résultats ont été présentés en deux parties : nous traçons dans la première le profil sociolangagier et psycholangagier des répondants et, dans la deuxième, afin de

vérifier la validité de nos hypothèses, nous examinons la relation existant entre les diverses variables à l'étude et la probabilité que les personnes utilisent des services gouvernementaux en français.

Nous avons organisé la synthèse des résultats de la façon suivante. D'abord, nous résumons et analysons les résultats portant sur le profil ethnolangagier des répondants. Ensuite, dans la deuxième partie de cette section, nous analysons les résultats relatifs à la variable dépendante, soit la probabilité de se prévaloir des services gouvernementaux en français. Nous discutons, en même temps, des résultats des analyses explicatives réalisées pour vérifier la validité de nos hypothèses.

5.1.2 Profil sociolangagier et psycholangagier

Nous pouvons répartir le profil sociolangagier et psycholangagier en trois catégories de variables : le vécu ethnolangagier, le développement psycholangagier et le comportement langagier.

5.1.2.1 Vécu ethnolangagier

Les données ont été recueillies auprès de 600 personnes résidant dans les régions d'Argyle, de Clare, de Chéticamp, d'Halifax et de l'Isle-Madame. La vitalité ethnolinguistique (le nombre, le pouvoir et le statut) des francophones de ces régions varie. La socialisation ethnolangagière des



personnes est — directement dans le cas du vécu enculturant et indirectement dans les cas du vécu autonomisant et du vécu conscientisant — tributaire de cette vitalité. Les personnes d'une région donnée, voire d'une même famille, ne vivent toutefois pas de la même manière leur contexte de vie. Alors qu'un individu grandira presque complètement en français dans une région anglo-dominante, un autre grandira presque complètement en anglais dans une région francodominante. Il ne suffit pas alors d'évaluer la vitalité ethno-linguistique objective de la communauté francophone dans une région, il importe plutôt de s'arrêter sur le vécu ethno-linguistique des personnes.

Nous avons trouvé que la plupart des répondants ont le français comme langue maternelle (85,4 %) et que tous parlent le français. Ils sont aussi majoritairement issus de familles endogames francophones (81,0 %). Les résultats montrent que leur vécu familial est francodominant; 89,5 % d'entre eux parlaient presque toujours le français dans leur famille dans l'enfance et durant l'adolescence. D'ailleurs, même chez les personnes comptant un parent anglophone, la moitié d'entre eux (50,9 %) parlaient plus souvent en français qu'en anglais à la maison. Notons, toutefois, qu'il apparaît ainsi que l'utilisation du français au sein des familles exogames aurait alors diminué quand on considère que, selon les résultats du recensement de 2001, 19,4 % des enfants issus de ces familles reçoivent le français comme langue maternelle (Landry, 2003). Nous avons aussi trouvé que la majorité des répondants avaient un vécu enculturant privé francodominant. Sept répondants sur dix parlaient presque toujours en français avec leurs amis

(68,1 %) et leurs voisins (72,8 %) avant l'âge de 16 ans.

Le français occupe une place relativement modérée dans la scolarisation des répondants. Seulement 59,5 % ont suivi la majorité de leurs cours en français à l'école élémentaire et encore moins (40,8 %) ont suivi la majorité de leurs cours en français au secondaire. Presque le quart (24,8 %) des répondants qui ont fait des études secondaires les ont faites à moitié en français et à moitié en anglais. En fait, environ le tiers ont eu une scolarisation majoritairement en anglais autant à l'élémentaire (31,5 %) qu'au secondaire (34,4). Parmi ceux qui ont fait des études postsecondaires (soit 62,7 % des répondants), c'est une minorité qui les a faites surtout en français (40,2 %). Un pourcentage très similaire de répondants ont fait toutes leurs études postsecondaires complètement en anglais (40,9 %).

Les répondants ont eu relativement peu de contacts avec les médias de langue française : environ la moitié ont écouté la radio et de la musique et ont regardé la télévision presque seulement en anglais. Presque la moitié disent que la quasi-totalité de leurs lectures était en anglais, la majorité des autres indiquant qu'ils lisaient aussi souvent en anglais qu'en français. En revanche, pour la majorité d'entre eux, leur vécu en contexte public est francodominant. Pas moins que 59,5 % parlaient presque toujours en français en public, notamment dans les magasins, les restaurants et les services de santé.

Il semble ainsi que les répondants ont grandi dans des familles et des régions à prédominance francophone où ils parlaient

généralement en français. Ils avaient toutefois rarement recours aux médias de langue française. La faible présence des médias de langue française dans leur enfance constitue sans doute un facteur explicatif de leur faible utilisation. En effet, quoiqu'ils soient un peu plus accessibles maintenant, les médias de langue française existaient très peu en Nouvelle-Écosse dans le passé. La radio et la télévision de langue française pour les francophones et les Acadiens de la Nouvelle-Écosse se limitaient aux ondes de Radio-Canada et, de façon générale, les francophones étaient très peu exposés à la musique de langue française. Pour ce qui est des médias écrits, alors qu'il existe un hebdomadaire de langue française dans la province, *Le Courrier de la Nouvelle-Écosse* (fondé en 1937), ce journal n'est distribué dans l'ensemble de la province que depuis 1970 et tous les quotidiens étaient dans le passé et sont toujours uniquement de langue anglaise. De plus, à l'exception de la librairie de l'Université Sainte-Anne, qui se spécialise principalement dans les manuels de cours, la Nouvelle-Écosse ne compte aucune librairie de langue française.

Nous avons aussi présenté des résultats sur la qualité des contacts ethnolangagiers. Selon ceux-ci, la majorité des répondants (69,3 %) ont souvent vécu des expériences autonomisantes en situation d'apprentissage du français. De façon générale, ils sentent qu'ils étaient souvent encouragés face aux difficultés qu'ils rencontraient, qu'ils avaient souvent l'occasion de prendre leurs propres décisions et que les personnes étaient accueillantes et chaleureuses. La majorité de ces personnes n'ont toutefois pas souvent eu des expériences de

conscientisation. Seulement la moitié des répondants (50,1 %) ont souvent entendu des personnes discuter de l'importance de parler en français. Encore moins d'entre eux ont entendu parler des droits des francophones (30,7 %), des injustices subies par les Acadiens et les francophones (30,9 %) ou de l'importance de l'école de langue française (41,4 %).

En somme, les répondants semblent avoir vécu des contacts ethnolangagiers fréquents et divers en français. Toutefois, relativement peu ont été scolarisés en français et la plupart ont eu peu de contacts avec les médias de langue française. En fait, la plupart de ces contacts en français ont eu lieu dans le réseau privé et au sein de la communauté. On peut présumer que les conversations lors de ces contacts se sont déroulées principalement dans la variété locale de la langue française. Ces contacts semblent avoir été positifs et autonomisants, en tout cas en situation d'apprentissage du français. Les répondants semblent cependant avoir eu peu d'occasions de prendre conscience de la vitalité ethnolinguistique et des défis de la communauté acadienne et francophone de leur province en regard à sa continuité.

5.1.2.2 Développement psycholangagier

Le développement psycholangagier correspond à ce que la personne devient sur les plans cognitif et affectif en conséquence de sa socialisation ethnolangagière. Toutefois, selon notre modèle théorique, les personnes ne sont pas obligatoirement passives vis-à-vis de leur socialisation. Le modèle propose plutôt qu'il existerait une dialectique entre le



déterminisme social et l'autodétermination individuelle et collective. C'est-à-dire que l'individu intériorise les valeurs et les normes sociales dominantes de son environnement, mais, simultanément, si le contexte satisfait à ses besoins psychologiques d'autonomie, de compétence et d'appartenance tout en lui fournissant des occasions de développer une conscience critique de la situation de son groupe, il peut choisir d'agir (seul ou en groupe) sur ce qu'il vit et sur la vitalité de son groupe. Ainsi, les personnes peuvent aussi agir sur leur propre socialisation. Nous avons recueilli des données sur quatre aspects du développement psycholangagier : la vitalité ethnolinguistique subjective, le désir d'intégration, l'identité ethnolinguistique, et les compétences langagières. Chacun de ces aspects est relié différemment à chacune des trois composantes de la socialisation.

Les recherches (ex. Landry et Allard, 1996, et Landry, Deveau et Allard, 2006b) montrent que la vitalité ethnolinguistique subjective est principalement associée au vécu enculturant public. Toutefois, nous pouvons aussi concevoir qu'il existerait un lien entre cette variable et le vécu conscientisant. Plus un individu développe une conscience critique de la situation de son groupe, plus sa perception de la vitalité de son groupe se rapprocherait de sa situation objective. Les résultats présentés au chapitre précédent indiquent que la moitié des répondants (47,5 %) ont tendance à penser que le prestige et l'importance du français et de l'anglais dans leur région sont égaux. Ils sont aussi majoritaires (67,4 %) à penser que la situation de la communauté francophone

restera identique ou même s'améliorera dans les vingt prochaines années. De plus, la plupart pensent que les situations des communautés francophone et anglophone sont toutes les deux justes et équitables compte tenu de leur nombre et de la reconnaissance de leur langue.

Plus nombreux sont ceux qui pensent que la reconnaissance de l'anglais est juste et équitable (87,3 %) par rapport à ceux qui croient que la reconnaissance du français est juste et équitable (66,9 %). La vitalité subjective se reflète aussi dans la perception de l'importance du français et de l'anglais dans l'affichage. La moitié (48,5 %) ont dit que les deux langues sont présentes en proportion égale dans l'affichage. Seulement 46,5 % ont indiqué que l'affichage dans leur région est anglo dominant. Il semble ainsi que la moitié sont d'avis que le français et l'anglais sont de vitalité égale dans leur région. Une évaluation objective de la situation n'arriverait toutefois pas à la même conclusion. Par exemple, il est difficile d'imaginer que la reconnaissance du français soit égale à celle de l'anglais, alors que les services provinciaux offerts en français demeurent limités et que Clare est l'unique municipalité à offrir toute la gamme de ses services en français. Par ailleurs, on voit effectivement de plus en plus d'affiches bilingues dans ces régions, mais la présence du français n'est guère comparable à celle de l'anglais. Il est possible que ces évaluations qui nous semblent accorder un statut trop fort au français soient en partie attribuables à la faiblesse relative du vécu conscientisant et à un degré de conscience critique peu élevé des enjeux de la vitalité ethnolinguistique de la communauté francophone.

Si on imagine un axe continu de croyances cognitivo-affectives, les croyances cognitives (la vitalité subjective) se trouvent à une extrémité et les croyances affectives (l'identité) à l'autre, le désir d'intégration se situerait au milieu de ce continuum. Le désir d'intégration s'entend de la volonté ou de la préférence de l'individu sur les plans langagier et culturel. Ces croyances sont reliées aux vécus enculturants privés et publics, mais particulièrement aux contacts avec les médias (Landry, Deveau et Allard, 2006b). Dans la présente étude, nous avons mesuré cette croyance en demandant aux répondants quelle était leur préférence entre l'anglais et le français dans différentes situations, lesquelles ont été regroupées en trois domaines. En matière d'éducation, la majorité (76,8 %) préfère une scolarisation en français pour les enfants. Ce résultat surprend; on a posé les mêmes questions dans une étude semblable il y a moins de dix ans (Deveau, 2001) et seulement 36,4 % des répondants disaient préférer une scolarisation en français pour leurs enfants. Cette différence reflète-t-elle une évolution de l'opinion publique? Des analyses ultérieures le diront. S'ils sont plus nombreux à préférer le français en matière d'éducation, c'est la minorité qui préfère la langue française dans les situations publiques et institutionnelles (27,5 %) et dans les activités culturelles (13,6 %). Dans ces deux derniers domaines, la majorité ne manifeste aucune préférence entre l'anglais et le français.

Nous avons présenté des résultats à l'égard de trois aspects de l'identité ethnolinguistique des répondants au chapitre précédent : l'autodéfinition acadienne, la dominance identitaire anglophone-francophone et l'engagement

identitaire. Les résultats révèlent que plus de 80 % se considèrent fortement Acadiens (81,4 %). Parmi les quatre thèmes sur lesquels nous avons interrogé les répondants (territoire, langue, culture et ancêtres), c'est par rapport à celui des ancêtres que cette autodéfinition est la plus forte (4,21 sur une échelle de 5). La moitié des répondants qui ne se considèrent pas fortement Acadiens se disent très faiblement Acadiens. Rare sont ceux qui se disent un peu Acadiens. Il semble que les répondants se sentent soit fortement Acadiens, soit pas du tout Acadiens. Il s'avère qu'en Nouvelle-Écosse l'identité acadienne est largement exclusive aux personnes de descendance acadienne et qu'elle ne tend pas à inclure les autres francophones. Quand nous leur avons demandé de se situer sur un axe anglophone-francophone, les répondants ont eu tendance à choisir des réponses se rapprochant du pôle francophone : la moitié se sont considérés « complètement » francophones (48,9 %) et presque le tiers, « surtout » francophones (28,1 %). La grande majorité des autres se sont déclarés autant francophones qu'anglophones. Ainsi, cette option mitoyenne correspondant à une identité bilingue anglophone-francophone semble coller à la définition du soi ethnolinguistique de seulement deux répondants sur dix. Pour ce qui est de l'engagement identitaire, la très grande majorité considèrent qu'être des francophones est une partie importante de leur identité (92,9 %) et qu'ils en sont fiers (93,1 %). Ces deux aspects de l'engagement identitaire (autocatégorisation et estime de soi collective) ne semblent toutefois pas se transposer chez tous en un engagement affectif envers la communauté



francophone. Un pourcentage moins élevé (64,9 %) a affirmé être disposé à défendre les droits de la communauté francophone.

Avant de résumer les résultats obtenus à l'égard des compétences langagières des répondants, il convient de rappeler que les entrevues ont été faites en français et que toutes les personnes sondées ont au moins une compétence minimale en français à l'oral. Une assez grande majorité s'estiment très bonnes à l'oral : 71,1 % considèrent très bonne leur facilité à comprendre le français et 64,7 % considèrent très bonne leur facilité à le parler. L'autoévaluation de leurs habiletés de littératie en français est toutefois moins positive : 50,4 % disent que leur facilité à lire le français est très bonne et seulement 35,2 % se considèrent très bons à l'écrit. En ce qui concerne l'autoévaluation de la compétence en anglais, une imposante majorité des répondants se sentent très bons autant à l'oral qu'à l'écrit dans cette langue (allant de 85,9 % pour la facilité à comprendre à l'oral à 68,9 % pour l'écriture).

Ce sentiment de se sentir plus compétents en anglais peut sûrement être attribué en partie à la dominance relative de l'anglais dans la scolarisation des répondants. Au secondaire, la majorité, soit 59,9 %, ont suivi au moins la moitié de leurs cours en anglais. Pour ce qui est des études postsecondaires, la dominance de l'anglais est encore plus importante. Quatre répondants sur dix qui ont fait des études postsecondaires ont suivi tous leurs cours à ce niveau en anglais. La variété de la langue française parlée pourrait aussi constituer un autre facteur contribuant à cette autoévaluation. En général, les répondants estiment qu'ils ont tendance à parler soit

une variété de français régionale (42,9 %), soit une variété de langue consistant en un mélange d'anglais et de français (37,8 %).

5.1.2.3 Comportement langagier

Vingt et un comportements langagiers dans trois différents domaines de vie ont été mesurés. Alors que les vécus langagiers correspondent à ce que les répondants ont vécu dans le passé (jusqu'à l'âge de 16 ans), ces comportements reflètent l'usage relatif qu'ils font actuellement du français et de l'anglais. Bien entendu, la langue parlée dans une situation peut dépendre des contraintes du contexte. On ne peut pas facilement employer le français dans un service si le prestataire ne sait pas parler en français. On peut difficilement lire plus souvent les journaux en français quand tous les quotidiens distribués dans sa région sont de langue anglaise. Les comportements sont toutefois aussi le reflet des expériences de contacts langagiers depuis l'enfance et de leur intériorisation dans le développement psycholangagier. Les répondants qui ont vécu des contacts ethnolangagiers fréquents et riches en français, qui se sont formé des croyances et des attitudes positives à l'égard du français et qui ont acquis une forte identité francophone auront plus tendance à recourir au français de façon générale.

Les résultats obtenus à l'égard des questions relevant du domaine privé attestent d'une assez forte prédominance du français. Plus de sept répondants sur dix (72,3 %) parlent plus souvent le français que l'anglais dans ce domaine. Nous constatons toutefois un effet de génération selon lequel l'usage du français diminue selon la génération de l'interlocuteur. Le français est

presque toujours la langue des communications avec les parents chez 80 % des répondants (81,3 % pour la mère et 79,9 % pour le père). Ce pourcentage diminue toutefois à 73,9 % quand il s'agit de la langue de communication avec les frères et les sœurs et à 66,7 % avec les enfants. La conjointe ou le conjoint est la personne avec qui le plus grand pourcentage de répondants a tendance à parler presque toujours en anglais (23,8 %). Rappelons que 31,6 % des répondants mariés ont une conjointe ou un conjoint anglophone. C'est avec les amis qu'on a le plus tendance à parler également les deux langues.

5.1.3 Utilisation des services gouvernementaux en français

Dans quelle mesure les francophones de la Nouvelle-Écosse sont-ils disposés à utiliser des services gouvernementaux en français et quels facteurs sont associés à cette utilisation ? Voilà les principales questions auxquelles la présente étude a entendu répondre. Nous avons effectivement trouvé que les répondants sont disposés à utiliser des services gouvernementaux en français. En fait, la majorité affirme qu'il y a une forte probabilité qu'elle utilisera de tels services, mais pas à n'importe quelle condition. Il faut que l'offre de service soit active. La majorité n'est pas disposée à demander un service en français, il faut le lui offrir directement.

Nos résultats indiquent clairement qu'une offre active de services gouvernementaux en français augmente de beaucoup la probabilité que les répondants l'utilisent. La validité de la deuxième hypothèse est alors confirmée. Les résultats montrent que la probabilité qu'une personne demande un

service français sans incitatif à le faire est faible ($M = 1,77$ sur 5). En revanche, la présence d'affiches annonçant la disponibilité des services en français, le port d'une épinglette par le prestataire du service annonçant qu'il est bilingue, puis la présence d'affiches et d'enseignes bilingues semblent augmenter la probabilité que les répondants utilisent des services gouvernementaux en français. En présence de ces incitatifs visuels, la probabilité que les répondants utilisent des services gouvernementaux en français est modérément forte ($M = 3,45$). En moyenne, le tiers (33,4 %) disent qu'il y a une très forte probabilité qu'ils utilisent un service offert en français quand il y a un incitatif visuel de ce genre. De plus, si le prestataire du service amorce la conversation en français, par exemple en disant « Hello, bonjour! », la probabilité que le répondant lui parle en français est encore plus forte ($M = 3,93$). D'ailleurs, plus de la moitié ont indiqué que la probabilité qu'ils continuent la conversation en français dans une telle situation est très élevée (51,4 %).

Nous avons trouvé, cependant, que les répondants sont moins disposés à utiliser des services gouvernementaux à l'écrit qu'à l'oral. Nous confirmons ainsi la validité de notre première hypothèse. La probabilité d'utiliser des services gouvernementaux en français à l'écrit est modérément faible ($M = 2,33$ sur une échelle de 5) et celle d'utiliser des services à l'oral est de force modérée ($M = 3,05$ sur une échelle de 5). Ce résultat était prévisible vu les faibles possibilités qu'ont eues les Acadiens et francophones de la Nouvelle-Écosse de se scolariser en français. Toutefois, l'offre active semble accroître la probabilité que les répondants utilisent les services

gouvernementaux à l'écrit en français. Selon notre étude, si on donne uniquement des informations ou un formulaire en anglais à un répondant, la probabilité qu'il en demande un en français est faible ($M < 2$). Par contre, si on lui donne le choix d'avoir de l'information ou de remplir un formulaire en français, la probabilité de prendre de l'information écrite en français ou de remplir un formulaire en français augmente légèrement ($M > 2,6$).

Nous avons aussi confirmé la validité de nos trois dernières hypothèses. La probabilité qu'un répondant utilise des services en français est reliée à la francité de sa socialisation ethnolangagière et de son développement ethnolangagier. Au total, la socialisation et le développement ethnolangagier expliquent 54,9 % de la probabilité qu'il utilise des services gouvernementaux en français lorsque la variable dépendante est constituée de toutes les questions sur l'utilisation des services gouvernementaux en français. Des trois formes de socialisation ethnolangagière étudiées, le vécu enculturant est de loin celui qui est le plus fortement associé à l'utilisation des services en français, plus particulièrement la fréquence des contacts avec les médias de langue française. En plus, d'être relié indirectement à la probabilité d'utiliser des services en français par sa relation avec le développement psycholangagier, cette variable est la seule de ce niveau à avoir un effet direct important sur la variable dépendante. Les relations du vécu public et du degré de scolarisation avec l'utilisation des services en français semblent être médiatisées par les compétences langagières en anglais et en français. D'autre part, la relation du vécu

francophone privé avec l'usage du français dans les services gouvernementaux semble être due surtout à sa relation avec la construction identitaire francophone. La langue de scolarisation ne s'est pas révélée un facteur de prédiction de la variable dépendante.

L'effet du vécu conscientisant sur l'utilisation des services en français est significatif, mais plus faible. Tout comme l'apport du vécu privé à la prédiction de la probabilité d'utiliser ces services, l'effet de celui-ci est médiatisé par sa relation avec la construction identitaire. L'ajout du vécu autonomisant au modèle n'ajoutait pas à la prédiction de la variable dépendante.

Pour ce qui est de l'apport du développement psycholangagier à la prédiction de l'utilisation des services en français, le désir d'intégration s'est avéré le « prédicteur » le plus important. En fait, il s'agit du facteur le plus important dans notre modèle, variables sociolangagières et psycholangagières confondus.

La compétence langagière en français et en anglais ont des liens significatifs avec la variable dépendante. Nous avons toutefois été étonnés de trouver que celles-ci s'avèrent d'importance secondaire dans la prédiction de l'utilisation des services gouvernementaux, lorsque comparées avec des variables affectives. Nous attribuons ce résultat au fait que la très grande majorité des répondants sont bilingues. Nous nous attendons néanmoins que la compétence langagière serait un facteur de premier ordre si la variable dépendante se limitait à la probabilité d'utiliser des services gouvernementaux écrits. Nous tenons aussi à souligner que ces résultats sont par

rapport à des mesures d'autoévaluation subjective de la compétence langagière. Nous n'avons pas mesuré objectivement la compétence en français et en anglais des répondants.

Or, l'identité francophone s'est révélé un plus important facteur de prédiction de l'utilisation des services gouvernementaux de langue française que la compétence langagière. En plus d'être liés directement à la probabilité d'utiliser des services gouvernementaux en français, l'autodéfinition francophone et l'engagement identitaire francophone sont liés indirectement à cette probabilité par leur contribution au désir d'intégration. Ces deux composantes identitaires sont les deux plus importantes variables pour la prédiction du désir d'intégration dans le modèle.

Nos analyses n'ont été en mesure de confirmer le rôle de la perception de la vitalité de la communauté francophone et du prestige et de l'importance de langue et la culture française. Nous ne sommes toutefois pas autorisés à affirmer qu'un tel lien n'existe pas. D'ailleurs, nous pensons que des études ultérieures munies de mesures plus sensibles de perceptions de ce genre dévoileraient une relation étroite entre la vitalité ethnolinguistique subjective et l'utilisation du français auprès des services gouvernementaux.

En somme, la présente étude montre que la francité de la socialisation ethnolinguistique et le degré de scolarisation contribuent directement à la probabilité d'utiliser des services gouvernementaux en français. Elle montre de plus que leur contribution indirecte par le développement

psycholinguistique francophone s'avère au moins aussi important que leur contribution indirecte à cette probabilité. Notamment, l'étude confirme que des attitudes affectives envers le français et une identité francophone forte et engagée sont de très importants facteurs de l'utilisation des services gouvernementaux de langue française.

5.2 Recommandations et conclusion

À la lumière des résultats de notre étude et de leur interprétation présentée ci-dessus, nous sommes autorisés à tirer certaines conclusions et à formuler des recommandations. Notre recherche est riche de nombreuses données issues d'un questionnaire dont l'objet consiste à recueillir de l'information sur divers aspects de la socialisation ethnolinguistique et du développement psycholinguistique. Les analyses ont permis de mettre en relation ces variables et la probabilité que les répondants parlent le français lorsqu'ils obtiennent des services gouvernementaux.

Premièrement, nous avons trouvé que les répondants sont plus portés à utiliser les services à l'oral que les services à l'écrit. Nous ne recommandons pas pour autant de favoriser l'offre de services à l'oral plutôt qu'à l'écrit. L'offre de services en français doit tenir compte de ce fait et s'inspirer de la compréhension de sa cause première : la majorité des francophones et des Acadiens de la Nouvelle-Écosse ont été scolarisés principalement en anglais. Si la Loi *sur les services en français* a pour objet d'assurer la promotion du français, nous recommandons que la province produise de



l'information écrite (site Web, dépliant) et des formulaires bilingues. Les personnes pourront avoir accès en même temps à de l'information écrite dans les deux langues et ces documents serviront ainsi à des fins éducatives. Elles pourront prendre connaissance du vocabulaire et de la terminologie en français selon un moyen non menaçant.

Dans le même ordre d'idées, nous recommandons que la province élabore une stratégie visant à bilinguiser les panneaux routiers ainsi que les affiches et enseignes, à l'extérieur et à l'intérieur de ses édifices et à rendre saillant le français dans les régions de forte concentration acadienne. Par exemple, dans les régions acadiennes le français devrait apparaître en premier sur les enseignes bilingues. Cette opération stratégique servirait à deux fins : sur le plan éducatif, elle fournirait des occasions d'apprendre du vocabulaire en français et elle aurait pour effet d'appuyer le statut et le prestige de la langue française au sein de la province, et particulièrement dans les régions acadiennes. Des recherches (Landry et Bourhis, 1997; Landry, Deveau et Allard, 2006b) montrent que la présence de l'affichage sensibilise à la perception de la vitalité de la langue et de son utilisation, particulièrement dans des situations de communication publique. En outre, cette recommandation est conforme à l'objet de la *Loi sur les services en français*.

Le degré d'utilisation des services gouvernementaux en français est intrinsèquement lié à la stratégie d'offre des services. La simple offre des services gouvernementaux en français ne suffit pas si on veut qu'elle soit utile. Si on n'offre pas activement des services en français, il est

peu probable que les personnes en feront la demande. Rappelons qu'une telle demande va à l'encontre d'une vie de socialisation qui a appris à la personne que l'anglais est la langue des services publics dans la province. Alors, en quoi consiste l'offre active ? Nous proposons deux stratégies. Premièrement, il importe d'annoncer l'offre des services en français dans les bureaux et les centres d'accès, s'il y a lieu. Nous parlons ici d'affiches sur les murs des bureaux et de cartes sur les comptoirs des prestataires des services. Nous proposons, de plus, que les prestataires des services en français portent une épinglette annonçant qu'ils parlent français.

Le deuxième élément de la stratégie d'offre active est de nature verbale. Il s'agit d'accueillir les personnes quand elles se présentent à un centre d'accès ou au téléphone en français et en anglais (ex. Hello/bonjour!). Cette stratégie a pour effet d'enlever la pression exercée sur la personne en ne l'obligeant pas à demander d'être servie en français. Elle n'a qu'à continuer la conversation en français. Le fait de demander d'être servi en français constitue un comportement d'engagement identitaire francophone relativement difficile pour une personne ayant vécu une socialisation qui lui a appris que l'anglais est la principale langue des activités publiques, sinon la seule. Il exige que la personne soit consciente de son droit d'être servie en français et de l'importance pour sa communauté de revendiquer ce droit. Même quand une personne est très conscientisée à la situation linguistique et culturelle de sa communauté et à l'importance des services en français, de faire la demande d'être servie en français peut être gênante et difficile pour elle.

Rappelons que souvent une personne qui se trouve devant un service gouvernemental, par exemple de justice ou de santé, est dans une position très vulnérable et peut se sentir intimidée si elle doit revendiquer le respect de ses droits linguistiques.

Nous avons aussi trouvé que les compétences linguistiques, les approches et les attitudes des fonctionnaires sont essentielles à l'utilisation des services en français. En plus d'encourager les fonctionnaires actuels à suivre des cours de français langue seconde, il est impérieux de les sensibiliser à l'importance des services gouvernementaux en français pour la vitalité de la communauté francophone. Il faut les amener à prendre connaissance de l'objet de la *Loi sur les services en français*, qui est de « favoriser l'essor de la collectivité acadienne et francophone » et à être conscients du rôle capital de l'offre active. Par ailleurs, nous tenons à souligner l'importance de la compétence en français du prestataire du service en français. Les résultats montrent que les personnes sont peu disposées à être servies en français par une personne qui éprouve de la difficulté à parler français. Compte tenu des défis de la formation en français des personnes en fonction, nous recommandons à la province de se doter d'une stratégie de recrutement de fonctionnaires bilingues. Cette opération pourrait s'appuyer sur une stratégie de mise en valeur et de recrutement des programmes d'immersion française dans les écoles publiques et à l'Université Sainte-Anne ainsi que des programmes de français langue maternelle (scolaire et universitaire).

Par ailleurs, les Acadiens et les francophones de la Nouvelle-Écosse eux-mêmes semblent avoir eu peu d'occasions

de prendre conscience des enjeux de la vitalité linguistique et culturelle de leur communauté (vécu conscientisant). Ils sont probablement peu au courant de l'existence des services gouvernementaux en français et de l'importance de les utiliser. C'est pourquoi nous proposons que le gouvernement de la Nouvelle-Écosse entame une campagne de sensibilisation et de promotion communautaire sur la *Loi sur les services en français*. Elle pourrait prendre la forme, entre autres, d'une campagne de publicité médiatique, du développement de matériel pédagogique et d'affichage. Il ne suffit pas de faire la promotion des services en français dans les médias de langue française puisque le gouvernement et les organismes risqueraient de rejoindre uniquement les personnes qui sont déjà sensibilisées à la question. Nos résultats montrent que les personnes qui consomment les médias francophones sont très souvent déjà disposées à utiliser les services gouvernementaux en français.

Ce plan de promotion des services gouvernementaux en français doit s'insérer dans un plan global de marketing sociocommunautaire visant la promotion de la langue française et des cultures francophones, tout en mettant en vedette la culture acadienne. En plus de la promotion des services en français, ce plan pourrait faire la promotion de l'école acadienne, des programmes d'immersion française, de l'éducation postsecondaire en français, des médias (locaux, régionaux, nationaux et internationaux) de langue française, de la culture et des arts acadiens et francophones. Nous proposons une campagne qui présente la langue française et la culture acadiennes comme une partie



du patrimoine et le bilinguisme comme une richesse collective de tous les néo-écossais.

Le défi de la langue française en Nouvelle-Écosse est systémique et la solution se doit d'être d'envergure. Un tel plan devrait alors engager la collaboration des acteurs communautaires, des institutions francophones et acadiennes de la province, des gouvernements provincial et fédéral ainsi que des municipalités.

En résumé, nous proposons six recommandations prioritaires à la suite de notre lecture des résultats et à la lumière de nos connaissances théoriques sur la vitalité ethnolinguistique des minorités en général et des communautés francophones en situation minoritaire au Canada :

Assurer l'offre de services gouvernementaux en français aussi bien à l'oral qu'à l'écrit.

Bilinguiser les panneaux routiers ainsi que les affiches et enseignes provinciales et rendre saillant le français sur les affiches dans les régions acadiennes.

Fournir des formulaires et de l'information écrite bilingues, plutôt que deux versions séparées, l'une en anglais et l'autre en français.

Assurer une offre active des services gouvernementaux en français en affichant l'existence du service, en portant des

épinglettes et en accueillant les clients de façon proactive aussi bien en français qu'en anglais.

Appliquer une stratégie de recrutement et de formation de fonctionnaires bilingues et conscients des enjeux de l'utilisation des services gouvernementaux en français.

Élaborer une campagne provinciale de promotion de la langue française et des cultures francophone et acadienne.

En conclusion, la communauté acadienne et francophone de la Nouvelle-Écosse est riche et diverse. Les Acadiens de la province ont fait preuve d'une persévérance remarquable dans leur résistance aux forces assimilatrices auxquelles ils ont été assujettis. L'intégration à cette communauté de francophones d'ailleurs au Canada et des divers pays de la Francophonie a été remarquable. Il faut se féliciter des progrès récents de la communauté sur les plans politique et institutionnel. Malgré tout, le taux d'assimilation linguistique des francophones de la province demeure à un niveau que la communauté ne pourra guère supporter longtemps. Nous tenons à souligner que l'occasion qui s'offre à la province est on ne peut plus propice et que la communauté ne peut plus attendre. Plus on donnera suite rapidement aux recommandations de notre étude, plus leurs effets en seront positifs et significatifs.

Références bibliographiques

- Allard, R. et R. Landry (1986). Subjective ethnolinguistic vitality viewed as a belief system. *Journal of Multilingual and Multicultural Development*, 7(1), 1-12.
- Allard, R., R. Landry et K. Deveau (2003). Profils sociolangagiers d'élèves francophones et acadiens de trois régions de la Nouvelle-Écosse. *Port Acadie*, 4, 89-124.
- Allard, R., R. Landry et K. Deveau (2005). Le vécu langagier conscientisant : son rôle dans l'autodétermination du comportement langagier en milieu minoritaire. *Francophonies d'Amérique*, 20, 95-109.
- Allard, R. et R. Landry (1994). Subjective ethnolinguistic vitality: A comparison of two measures. *International Journal of the Sociology of Language*, 108, 117-144.
- Baumeister, R. F. et M. R. Leary (1995). The need to belong: Desire for interpersonal attachments as a fundamental human motivation. *Psychological Bulletin*, 117, 497-529.
- Boudreau, A. et L. Dubois (1992). Insécurité linguistique et diglossie : étude comparative de deux régions de l'Acadie du Nouveau-Brunswick. *Revue de l'Université de Moncton*, 25 (1-2), 3-22.
- Boudreau, A. et M. LeBlanc-Côté (2003). Les représentations linguistiques comme révélateurs des rapports à « l'Autre » dans la région de la Baie Sainte-Marie en Nouvelle-Écosse. Dans A. Magord (éd.), *L'Acadie plurielle : Dynamiques identitaires collectives et développement au sein des réalités acadiennes*. Moncton, Centre d'études acadiennes, 289-305.
- Bourhis, R. Y. (2001). Acculturation, language maintenance and language loss. Dans J. Klatter-Folmer & P. Van Avermaet (éd.), *Language maintenance and language loss*. Tilburg, The Netherlands, Tilburg University Press, 5-37.
- Breton, R. (1964). Institutional completeness of ethnic communities and the personal relations of immigrants. *American Journal of Sociology*, 70, 193-205.
- Brun, R. (2003). *Les Acadiens avant 1755*. Moncton, Centre d'études acadiennes.
- Charte canadienne des droits et libertés*, partie I de la Loi constitutionnelle de 1982, constituant l'annexe B de la Loi de 1982 sur le Canada (R.-U.), 1982, c. 11.
- Charte de la langue française* (1977). Loi 101. L.R.Q. chap. C-11 (chap. 5).
- Corbeil, J.-P., C. Grenier et S. Lafrenière (2007). Les minorités prennent la parole : résultats de l'Enquête sur la vitalité des minorités de langue



- officielle. Ottawa, Statistique Canada.
- Cummins, J. (1979). Linguistic interdependence and the bilingual development of bilingual children, *Review of Educational Research*, 49, 222-251.
- Cummins, J. (1981). The role of primary language development in promoting educational success for language minority students. Dans California State Department of Education (éd.), *Schooling and language minority students: A theoretical framework* (p. 3-49). Los Angeles, California State Department of Education.
- De Rosnay, J. (1968). *Le macroscopie : vers une vision globale*. Paris, Éditions du Seuil.
- deCharms, R. (1968). *Personal causation*. New York, Academic Press.
- Deci, E. L. et R. M. Ryan (1985). Intrinsic motivation and self-determination in human behaviour. New York, Plenum.
- Deci, E. L. et R. M. Ryan (1991). A motivational approach to self: Integration in personality. Dans R. Dienstbier (éd.), *Nebraska symposium on motivation: Vol. 38. Perspectives on motivation* (p. 237-288). Lincoln, NE, University of Nebraska Press.
- Deci, E. L. et R. M. Ryan (2000). The « what » and « why » of goal pursuits: Human needs and the self determination of behavior. *Psychological Inquiry*, 11, 227-268.
- Deci, E. L. et R. M. Ryan (2002). *Handbook of self-determination research*. Rochester, NY, University of Rochester Press.
- Deveau, K. (2001). Les facteurs reliés au positionnement éducationnel des ayants droit des régions acadiennes de la Nouvelle-Écosse. Moncton, Centre de recherche et de développement en éducation.
- Deveau, K., P. Clarke et R. Landry (2004). Écoles secondaires de langue française en Nouvelle-Écosse : des opinions divergentes. *Francophonies d'Amérique*, 18, 311-330
- Deveau, K., R. Landry et R. Allard, (2005). Au-delà de l'autodéfinition : composantes distinctes de l'identité ethnolinguistique. *Francophonies d'Amérique*, 20, 79-93.
- Deveau, K., R. Landry et R. Allard (2006). Facteurs reliés au positionnement éducationnel des ayants droit des régions acadiennes de la Nouvelle-Écosse, Canada. *Revue des sciences de l'éducation*, 32 (2), 621-646.
- Deveau, K., R. Landry et R. Allard (2008). Autodéfinition et engagement identitaire : variables médiatrices d'une motivation langagière autodéterminée. Article soumis pour publication.



- Doucet-Boudreau c. Nouvelle-Écosse (Ministre de l'Éducation. [2003], CSC 62.
- Ferrer, C. et R. Allard (2002a). La pédagogie de la conscientisation et de l'engagement : pour une éducation à la citoyenneté démocratique dans une perspective planétaire. Première partie : Portrait de la réalité sociale et importance d'une éducation à la conscientisation critique et à l'engagement. *Éducation et francophonie*, 30(2). Voir en ligne : <http://www.acelf.ca/revue/30-2/articles/04-ferrer-1.html>.
- Ferrer, C. et R. Allard (2002b). La pédagogie de la conscientisation et de l'engagement : pour une éducation à la citoyenneté démocratique dans une perspective planétaire. Première partie : Portrait de la réalité sociale et importance d'une éducation à la conscientisation critique et à l'engagement. *Éducation et francophonie*, 30(2). Voir en ligne : <http://www.acelf.ca/revue/30-2/articles/04-ferrer-1.html>.
- Fishman, J. A. (1965). Who speaks what language to whom and when? *La linguistique*, 2, 67-68.
- Fishman, J. A. (1991). *Reversing language shift*. Clevedon, Multilingual Matters.
- Fishman, J. A. (2001). *Can threatened languages be saved?* Clevedon, Multilingual Matters.
- Freire, P. (1983). *Pédagogie des opprimés*. Paris, Maspero.
- Giles, H., R. Y. Bourhis et D.M. Taylor (1977). Towards a theory of language in ethnic group relations. Dans H. Giles (éd.), *Language, ethnicity and intergroup relations*. New York, Academic Press, 307-348.
- Kline, R. B. (2005) *Principles and practice of structural equation modeling*. (2nd Ed.). New York: The Guilford Press.
- Kymlicka, W. (2003). *La voie canadienne : repenser le multiculturalisme*. Montréal, Éditions du Boréal.
- Landry, R. (2003). Libérer le potentiel caché de l'exogamie. Profil démolinguistique des enfants des ayants droit francophones selon la structure familiale, Moncton : Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques. Voir en ligne : http://cnpf.ca/documents/Exogamie_potentiel_10dec.03.pdf.
- Landry, R. et R. Allard (1994a). Profil sociolinguistique des francophones du Nouveau-Brunswick. *Études canadiennes / Canadian Studies*, 37, 211-236.
- Landry, R. et R. Allard (1994b). *Profil sociolinguistique des francophones du Nouveau-Brunswick*. Moncton, Université de Moncton, Centre de recherche et de développement en éducation.

- Landry, R. et R. Allard (1996). Vitalité ethnolinguistique : une perspective dans l'étude de la francophonie canadienne. Dans J. Erfurt (éd.), *De la polyphonie à la symphonie : méthodes, théories et faits de la recherche pluridisciplinaire sur le français au Canada*. Leipzig : Leipziger Universitätsverlag, 61-88.
- Landry, R. et R. Allard (2000). Langue de scolarisation et développement bilingue : le cas des Acadiens et francophones de la Nouvelle-Écosse, Canada. *Diversité Langues*. Voir en ligne : <http://www.teluq.quebec.ca/diverscite>.
- Landry, R., R. Allard et K. Deveau (2006). Revitalisation ethnolinguistique : un modèle macroscopique. Dans André Magord (éd.), *Innovation et adaptation : expériences acadiennes contemporaines*. Bruxelles, Peter Lang, 105-124.
- Landry, R., R. Allard et K. Deveau (2007a). A macroscopic intergroup approach to the study of ethnolinguistic development, *International Journal of the Sociology of Language*, 185, 225-253.
- Landry, R., R. Allard, K. Deveau et N. Bourgeois (2005). Autodétermination du comportement langagier en milieu minoritaire : un modèle conceptuel. *Francophonies d'Amérique*, 20, 63-78.
- Landry, R., R. Allard et K. Deveau (2007b). Médias et développement psycholinguistique francophone en situation minoritaire. *Canadian Issues/Thèmes canadiens*, été, 9-14.
- Landry, R., K. Deveau et R. Allard (2006a). Au-delà de la résistance : principes de la revitalisation ethnolinguistique. *Francophonies d'Amérique*, 22, 37-56.
- Landry, R., K. Deveau et R. Allard (2006b). Langue publique et langue privée en milieu ethnolinguistique minoritaire : les relations avec le développement psycholinguistique. *Francophonies d'Amérique*, 22, 167-184.
- Loi sur le multiculturalisme canadien, L.C. 1985, c. 24.
- Loi sur l'éducation*, chapitre 1 des lois de 1995-1996 **modifié par** 1998, ch. 18, art. 555; 2000, ch. 11; 2002, ch. 5, art. 8 à 16; 2003, ch. 9, art. 44 à 46 et 48; 2004, ch. 3, art. 16 à 19; 2004, ch. 4, art. 110; 2004, ch. 6, art. 3 et 4.
- Loi sur les langues officielles du Canada, L.C. 1969, c. 54.
- Loi sur les langues officielles du Canada, L.C. 1988, c. 38.
- Loi sur les services en français, L.N.-É. 2004, c. 26, art. 1.
- Marmen, L. et J.-P. Corbeil (2004). *Les langues au Canada : recensement de 2001*. Ottawa, Ministre des Travaux



- publics et Services
gouvernementaux Canada,
Patrimoine canadien et Statistique
Canada.
- Office des affaires acadiennes (OAA).
(2007). Compte rendu annuel des
activités pour l'exercice financier
2006-2007. Voir en ligne :
http://www.gov.ns.ca/acadian/pub/Affaires_acadiennes_compte_rendu_annuel_des_activites_s_2006-2007_FINAL_FR.pdf. Halifax,
Gouvernement de la Nouvelle-
Écosse.
- Ross, S. (2001). *Les écoles acadiennes en
Nouvelle-Écosse : 1758-2000*.
Moncton, Centre d'études
acadiennes.
- Ross, S. et J. A. Deveau (1995). *Les Acadiens
de la Nouvelle-Écosse : hier et
aujourd'hui*. Moncton, Les Éditions
d'Acadie.
- Rousselle, S. (2006). La diversité culturelle
et le droit des minorités : une
histoire de développement durable.
Cowansville, Les Éditions Yvon Blais.
- Ryan, R. M. et E. L. Deci (2003). On
assimilating identities to the self: A
self-determination theory
perspective on internalisation and
integrity within cultures. Dans
M. R. Leary et J. P. Tangney (éd.),
Handbook of self and identity (p.
253-272). New York, The Guildford
Press.
- Skutnabb-Kangas, T. (2000). Linguistic
Genocide in Education or Worldwide
- Diversity and Human Rights.
Mahwah, NJ, Lawrence Erlbaum.
- Starets, M. (1986). Les attitudes de parents
acadiens à l'égard du français et de
l'anglais. *The Canadian Modern
Language Review / La Revue
canadienne des langues vivantes*, 4,
792-805.
- Statistique Canada (2007). Le portrait
linguistique en évolution,
Recensement de 2006. Ottawa, N°
97-555-XIE.
- White, R. W. (1959), « Motivation
reconsidered: The concept of
competence », *Psychological
Review*, 66, 297-333.
- White, S. (2005). The true number of the
Acadians. Dans R.-J. LeBlanc (éd.),
*Du grand dérangement à la
déportation : Nouvelles perspectives
historiques*. Moncton, Collection
Mouvance, Chaire d'études
acadiennes.

